



LeVeterinarius

LA REVUE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

PAGE 14
**INVITATION - PLANIFICATION
STRATÉGIQUE 2016-2019**

PAGE 19
**DERNIER AVIS, CLAUSE DE DROIT AQUIS -
TECHNICIENS EN SANTÉ ANIMALE**

PAGE 20
**AVIS - APPELATION DES
ÉTABLISSEMENTS VÉTÉRINAIRES**

PAGE 22
**AVIS AUX MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
RELATIF À LA PUBLICITÉ**

PAGE 28
CVQ 2015
**PROGRAMME DU CONGRÈS VÉTÉRIINAIRE
QUÉBÉCOIS**

PAGE 43
ENCART LE VETERINARIUS +





MAINTENANT, LA PARTIE SE JOUERA BEAUCOUP PLUS EZÉMENT

LES RÈGLES DU JEU ONT CHANGÉ. VOICI EXCENEL RTU EZ :

- Injectabilité améliorée*
- Remise en suspension plus facile
- Nouveaux formats pratiques (100 mL et 250 mL)

EXCENEL^{MD} RTU EZ
(Chlorhydrate de ceftiofur)
Suspension stérile



zoetis

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le produit, veuillez communiquer avec notre équipe des services vétérinaires au **1-800-461-0917** ou avec votre représentant de territoire Zoetis.

* Excenel RTU EZ demande 32% moins d'efforts pour être injecté à 25 °C et 51% moins d'efforts pour être injecté à 4 °C qu' Excenel RTU.

Zoetis^{MD} et Excenel RTU EZ sont des marques déposées de Zoetis ou de ses concédants, utilisées sous licence par Zoetis Canada Inc.

LE VETERINARIUS

La revue *Le Veterinarius* est publiée cinq fois par année par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
Téléphone : 450 774-1427
ou 1 800 267-1427
Télécopieur : 450 774-7635
Courriel : omvq@omvq.qc.ca

Les opinions émises dans cette revue ne reflètent pas nécessairement celles de l'Ordre. La direction se réserve le droit de modifier les articles pour les besoins de la mise en pages en respectant, autant que possible, l'esprit du texte. Toute reproduction de textes est autorisée à la condition de mentionner la source.

Éditeur :
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Rédactrice en chef :
Mme Patricia Noël
patricia.noel@omvq.qc.ca

Révision des textes :
Mme Marie-Ève Pelletier-Lafrance
MarieEve.plafrance@omvq.qc.ca

Montage graphique :
Mme Maryse Massy
maryse.massy@omvq.qc.ca

Petites annonces :
Mme Francine Charette
francine.charette@omvq.qc.ca

Collaborateurs :
Dre Cécile Aenishaenslin, Dre Denise Bélanger,
Dr Joël Bergeron, Mme Lysanne Brunet,
Dr Sébastien Buczinski, Dr Patrick Cavanagh,
Dre Annie Daignault, Dr Marc-André d'Anjou,
Dr Louis-Philippe de Lorimier, M. Steeve Gagné,
Dre Odette Girard, Dr Martin Godbout,
Dre Johanne Hamel, Dre Caroline Kilsdonk,
Dre Isabelle Lacombe, Dr Pascal Michel,
Mme Patricia Noël, Dr Cyril Parachini-Winter,
Dr Vincent Paradis, Dre Joane Parent,
Mme Suzie Prince, Dr Gaston Rioux,
Dr Yves Rossier, M. Guy Sabourin,
Dr Jean Sirois, Dr Éric Tremblay,
Dr Pascal Vachon, Dr André Vrins.

Photo de la page couverture :
Dre Claude Lefrançois, service vétérinaire mobile

ISSN 08291381

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
2^e trimestre 1995
Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 400388894

Date de tombée du prochain numéro :
10 novembre 2015

4 MOT DU PRÉSIDENT

6 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ACTUALITÉS DE L'ORDRE

- 12 Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle 2015
- 14 Planification stratégique 2016-2019
- 16 Êtes-vous certain de déléguer des actes à des personnes dûment autorisées?
- 19 Dernier avis clause de droit acquis pour TSA
- 20 Respect des normes d'exercice en matière d'affichage et d'appellation des établissements vétérinaires et des regroupements
- 22 Avis aux médecins vétérinaires relatif à la publicité
- 26 Position à l'égard de l'utilisation des animaux à des fins récréatives ou de divertissement
- 28 Congrès vétérinaire québécois 2015
- 35 Concours photo 2015
- 36 Dégustation de vins et de fromage pour les finissants 2015-2016. L'Ordre donne le coup d'envoi à leur toute dernière année!
- 38 Les nouveaux diplômés 2015 : quelques statistiques

40 CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

40 AVIS DE DÉCÈS

CHRONIQUE ASSURÉMENT VÔTRE

- 42 La maltraitance des animaux : importance du mandat

43 ENCART SCIENTIFIQUE *Le Veterinarius +*

CHRONIQUE RESSOURCES HUMAINES

- 60 Suivez la santé de votre pratique facilement!
- 62 Les clauses de non-concurrence dans les contrats de travail : une protection contestable
- 66 Le rire au travail : un sujet drôlement sérieux!

CHRONIQUE FINANCIÈRE

- 68 Le RVER : un régime obligatoire, volontaire, facultatif!

CHRONIQUE ÉTIQUE

- 70 Nouvelle chronique : l'éthique et la médecine vétérinaire, comment s'y retrouver?

PUBLIREPORTAGE

- 72 La médecine vétérinaire et le commerce de détail au service de la santé globale de l'animal

ACTUALITÉS DU MONDE VÉTÉRAIRE

- 74 Plus d'une abeille sur six est morte cette année au Canada
- 74 Loi sur le bien-être animal : les consultations publiques maintenant lancées
- 75 Le troupeau de caribous du Zoo sauvage de Saint-Félicien presque décimé par la maladie
- 76 Une première nord-américaine au Zoo de Granby : naissance de deux léopards de l'Amour par césarienne
- 76 Le Stampede de Calgary promet de revoir ses règles
- 78 Dr Yves Tarte est récompensé pour sa contribution à l'avancement de la médecine vétérinaire
- 80 Une nécropsie qui sort de l'ordinaire!
- 82 Le 2 octobre, la FMV reçoit de la grande visite!
- 84 Les chiens et nous : l'alliance naturelle de deux espèces « sociales »

CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

- 87 Des nouvelles de l'Association canadienne des médecins vétérinaires
- 87 Pour mieux connaître la médecine de refuge et joindre l'AVQMR

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

- 88 Des applications santé pour médecins vétérinaires branchés
- 89 Des sites Web d'intérêt pour médecins vétérinaires à l'affût

90 NOUVELLES PARUTIONS

91 REMERCIEMENTS

92 BABILLARD DE LA FORMATION CONTINUE

94 PETITES ANNONCES

Ensemble dans l'engagement pour notre profession et pour le bien-être animal

Par Dr Joël Bergeron, m.v., président



SERVICES D'URGENCE

Lors de la rencontre de l'Ordre avec les associations vétérinaires des différents secteurs de pratique, le sujet des services de première ligne et des services d'urgence a été abordé. Ce sujet découlait directement de situations déplorables qui se sont produites et se produisent dans certaines régions. J'en ai d'ailleurs fait mention sous l'angle de l'impact des réseaux

sociaux dans l'édition précédente, précisant que le travail de nos collègues est jugé parfois sévèrement alors que ce sont eux qui procurent ces services de première ligne ou d'urgence qui ne seraient autrement disponibles. Nous avons discuté avec les représentants des associations de la nécessité pour l'Ordre d'établir des directives claires pour les urgences sur lesquelles les médecins vétérinaires pourront se baser.

Un travail important a été fait, il y a quelques années déjà, afin d'élaborer des normes et les orientations générales du conseil d'administration ont été annoncées, soit l'obligation pour tous les médecins vétérinaires de s'assurer que la clientèle ait accès à un service d'urgence dans un délai raisonnable et l'obligation d'informer le public sur la nature des services offerts par chaque établissement. La volonté des administrateurs est de protéger le public et veiller à la santé et au bien-être des animaux, tout en cherchant un point d'équilibre entre les devoirs professionnels des médecins vétérinaires et leur qualité de vie personnelle.

Il est vrai que la préparation du guide d'application des services d'urgence et l'élaboration des lignes directrices ont tardé, ce projet figure en tête de liste de mes priorités. Malgré tout, de nombreuses initiatives locales et régionales ont permis, au cours des dernières années, d'améliorer les services d'urgence en plusieurs endroits. Ces initiatives étaient basées sur une volonté d'entraide et sur une volonté commune d'assumer les responsabilités et les devoirs qui incombent à chaque médecin vétérinaire. C'est encore nettement insuffisant, de toute évidence, car trop de situations que je qualifierais d'aberrantes se produisent encore.

Je suis en accord avec les représentants des associations qui souhaitent la diffusion de directives claires par l'Ordre. Néanmoins, je ne peux me résigner à croire que chaque médecin vétérinaire n'a pas une petite idée de ce qu'il lui appartient de faire, raisonnablement, pour couvrir les services de première ligne et les services d'urgence, et pour informer ses clients de leurs options hors des heures d'ouverture ou lorsqu'il ne peut être disponible. C'est vrai aussi qu'il est plus facile d'appliquer le principe « je vais être correct tant que je ne me fais pas prendre » plutôt que de faire l'effort réel de prendre pleinement ses responsabilités. Le pire est que je me doute que ceux et celles qui vont se sentir visés par mes propos sont probablement ceux et celles qui en font déjà plus que la moyenne...

L'Ordre fera une application beaucoup plus rigoureuse des « ententes d'urgence » entre les établissements qui sont trop souvent des « ententes bidon ». Il est inacceptable que le médecin vétérinaire faisant l'objet d'une plainte au Bureau du syndic, ou sur les réseaux sociaux, soit le seul qui ait répondu et parlé à un client, en s'excusant de ne pas pouvoir l'accueillir, alors que d'autres médecins vétérinaires des environs ont dirigé leurs urgences vers un établissement situé à des heures de route ou n'ont tout simplement pas répondu à la demande.

Si les règles et les normes doivent être bien établies et diffusées, le gros bon sens aura toujours sa place. On peut comprendre la frustration des clients, et leur manifestation sur les réseaux sociaux, lorsqu'il y a présence d'établissements vétérinaires dans leur municipalité ou leur région sans y avoir accès. Si on utilise le GBS les clients ne devraient pas avoir besoin d'un GPS pour trouver l'établissement le plus proche de leur domicile leur permettant d'avoir accès à un service vétérinaire.

Certaines associations, notamment l'AMVPQ et l'AVEQ, font des démarches afin de soutenir leurs membres par de la formation et la diffusion d'information en ce qui concerne les services de première ligne et les services d'urgence; je salue leurs initiatives. Malheureusement, ces efforts risquent d'être encore inutiles si, individuellement, en tant que professionnels, nous ne modifions pas certaines habitudes, certaines attitudes et surtout les critiques envers des collègues qui veillent sur les animaux de nos clients pendant nos absences.

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

La rentrée automnale sera marquée par les audiences sur le projet de loi n° 54, visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal, déposé par le ministre Pierre Paradis en juin dernier. L'Ordre a été invité à déposer un mémoire et fera ses représentations en commission parlementaire le 14 septembre 2015. Il s'agit d'un projet de loi très attendu par la population, mais aussi par la profession vétérinaire. Des éléments importants de ce projet de loi auront un impact majeur sur la profession, la santé et le bien-être animal, des éléments qui sont au cœur de la mission de l'Ordre et de la médecine vétérinaire.

La reconnaissance formelle de la nature sensible de l'animal proposée dans le projet de loi était demandée par l'Ordre, notamment dans le mémoire présenté lors de la modification de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42) en 2012, et dans la position officielle de l'Ordre diffusée l'été dernier. En ce qui concerne l'obligation de communiquer les situations de mauvais traitements aux animaux, les médecins vétérinaires avaient déjà cette obligation car une disposition du Code de déontologie l'imposait, depuis 1993. Cependant, l'immunité juridique figurant dans le projet de loi n° 54 est une avancée importante. Bien que le Code des professions permette, sous certaines conditions, la divulgation d'informations obtenues sous le sceau du secret professionnel, l'inclusion explicite dans le projet de loi n° 54 était souhaitée depuis longtemps par l'Ordre.

Au cours des dernières années, la condition du bien-être animal au Québec a été décriée à de nombreuses reprises par divers organismes. Personnellement, je ne suis pas en accord avec le classement de l'ALDF (Animal Legal Defense Fund) qui place, année après année, le Québec au dernier rang en matière de condition animale, en mentionnant qu'il est le meilleur endroit pour maltraiter les animaux... Je ne suis pas en accord, non pas parce que je n'aime pas être le dernier ni parce qu'il n'y a pas d'améliorations à apporter, mais parce qu'on peut se demander si les différences sont si grandes d'une province à l'autre. Il est quand même curieux que les importantes modifications apportées à la Loi sur la protection sanitaire des animaux en 2012 n'aient pas fait bouger la position québécoise. Sommes-nous si loin ou vraiment les pires? En tout cas, des événements déplorables continuent de se produire ailleurs malgré leur législation.

Cela dit, il y a des besoins importants en matière de bien-être animal qui vont bien au-delà de l'écriture de lois et de règlements. J'espère que nous serons en mesure de nous donner les moyens de nos ambitions et d'en faire une application soutenue, puisque c'est ce que les animaux méritent; la profession vétérinaire y jouera d'ailleurs un rôle prépondérant. ♦

Pour me joindre : presidence@omvq.qc.ca



Photo : Marie-Noëlle Bourassa

Échos du conseil d'administration et projets en cours

Par Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire de l'Ordre



Chers membres,

La rentrée est déjà bien amorcée pour les administrateurs et le personnel de l'Ordre, et les trois prochains mois seront intenses, car plusieurs projets majeurs se termineront. C'est donc avec plaisir que je vous présente les plus récents développements et les projets en cours au sein de votre ordre professionnel.

ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF 2015-2016

Conformément à l'article 97 du Code des professions et au Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, les administrateurs ont élu le comité exécutif pour l'exercice 2015-2016 au cours de leur plus récente réunion tenue le 16 juin dernier.

Pour l'exercice 2015-2016, le comité exécutif sera composé de :

- Dr Joël Bergeron, m.v., président;
- Dr Alain Laperle, m.v., premier vice-président;
- Dr Simon Verge, m.v., deuxième vice-président;
- Dre Émilie Pelletier, m.v., administratrice;
- M. Jean Lefebvre, administrateur nommé.

ÉLECTION DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

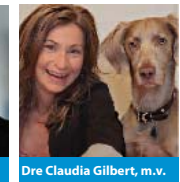
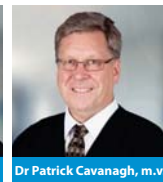
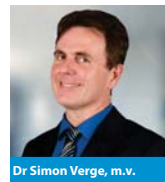
Conformément au Code des professions et au Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, des élections se sont tenues cette année afin de pourvoir quatre postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, soit deux postes d'administrateurs dans la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie ainsi que deux postes dans la région de Montréal.

Au terme de la période de mise en candidature qui s'est terminée le 5 mai 2015 à 16 h, le secrétaire de l'Ordre avait reçu deux candidatures pour les deux postes d'administrateurs à pourvoir dans la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie, et une seule candidature pour les deux postes d'administrateurs à pourvoir dans la région de Montréal.

Ainsi, conformément à l'article 67 du Code des professions, le **Dr Patrick Cavanagh** et le **Dr Simon Verge** ont été élus par acclamation dans la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie, et le **Dr Hugues Lacoste** a été élu par acclamation dans la région de Montréal.

N'ayant reçu qu'une candidature pour les deux postes d'administrateurs pour représenter la région de Montréal, et conformément à l'article 79 du Code des professions, le secrétaire de l'Ordre a procédé à un appel de candidatures dès le 5 mai 2015 auprès de tous les membres de cette région. Trois membres ont déposé leur candidature et, lors de la dernière réunion du conseil d'administration tenue le 16 juin dernier, les administrateurs élus ont procédé à une élection par scrutin secret afin de pourvoir le poste à combler, et la **Dre Claudia Gilbert** a été élue à la majorité des voix.

Ces quatre administrateurs ont été élus pour un mandat de trois ans se terminant au printemps 2018.



NOUVEAU SITE INTERNET DE L'ORDRE

Le nouveau site Internet de l'Ordre devrait être mis en ligne en novembre prochain. Ce dernier contiendra une grande quantité d'informations pour le public et pour les membres, et sera relié au logiciel de gestion des membres et à la plate-forme de formation continue.

Chaque membre aura son nom d'utilisateur et son mot de passe, et aura accès à son dossier de membre (inscription au tableau de l'Ordre, dossier d'inspection professionnelle, dossier de formation continue, reçus, etc.), à tous les documents professionnels requis et à un centre de documentation et plusieurs outils de développement professionnel et de gestion. Une bibliothèque sera accessible de même qu'un grand nombre de webinaires et d'ateliers.

De plus, nous présenterons chaque médecin vétérinaire au public en affichant sa photo, la date de l'obtention de son permis, son secteur de pratique, ses lieux d'exercice, les espèces traitées, les langues parlées et les heures d'ouverture des trois principaux établissements où ce médecin vétérinaire travaille.



Pour sa part, le public y trouvera des conseils sur les animaux, et ce, pour la plupart des espèces, ainsi qu'une description détaillée de ses droits et de ses recours.

L'objectif est que ce site Internet soit LA référence pour les membres et le public, et toute l'équipe veillera à enrichir le site constamment et à ajouter de nouvelles ressources et de nouveaux outils pour les membres.

D'ici la mise en ligne de ce site, nous vous invitons à préparer une photo numérique que vous serez invité à télécharger dans votre dossier lors de votre première visite dans la section sécurisée du site. Il vous reste donc deux mois pour vous doter d'une photo professionnelle!

D'ici le 1^{er} novembre, chaque médecin vétérinaire est invité à se doter d'une photo qu'il téléchargera sur le site Internet de l'Ordre en novembre ou en décembre prochain.

PRÉSENTATIONS DE LA PROFESSION POUR LES ÉTUDIANTS

Au cours des derniers mois, l'équipe de l'Ordre a conçu deux présentations permettant aux membres et à l'Ordre de présenter la profession de médecin vétérinaire aux jeunes du primaire et aux étudiants de niveaux secondaire et collégial. Les deux présentations sont abondamment illustrées et permettent aux jeunes d'apprécier la diversité de la pratique et les exigences requises pour pouvoir devenir médecin vétérinaire.

Nous vous invitons à prendre part aux journées carrière des différentes institutions d'enseignement sur votre territoire et à contribuer ainsi à faire connaître et rayonner la profession.

L'Ordre vous offre du matériel promotionnel et d'information gracieusement, et pourra vous soutenir dans votre engagement.

Pour obtenir plus de renseignements ou une copie de l'une ou l'autre des présentations PowerPoint, prière de communiquer avec le Service des communications de l'Ordre à l'adresse : patricial.noel@omvq.qc.ca.

Présentation pour les élèves du primaire



Présentation collégiale et universitaire

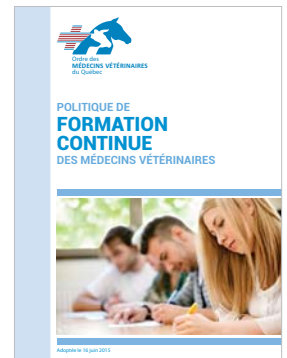


NOUVELLE POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE

La médecine vétérinaire évolue à un rythme fulgurant, et les compétences et connaissances de chacun doivent être maintenues à jour et développées.

Au cours de leur dernière réunion, les administrateurs ont adopté une nouvelle politique de formation continue pour les membres et une nouvelle politique d'accréditation de la formation continue.

Ainsi, à l'instar des autres professions au Québec, les médecins vétérinaires devront augmenter leur nombre d'heures de formation continue, et ce, dès le 1^{er} avril 2016. Toutefois, en matière de formation continue, l'Ordre encourage l'approche réflexive et reconnaîtra beaucoup plus de types de formation.



Pour être reconnues, les activités de formation continue doivent permettre aux médecins vétérinaires d'acquérir, de maintenir, de mettre à jour, d'améliorer et d'approfondir les connaissances, les compétences et les habiletés requises pour exercer la médecine vétérinaire au Québec, et respecter les normes d'exercice et les obligations légales et réglementaires.

En prenant connaissance du référentiel de compétences de la profession au Québec et en remplissant le questionnaire d'auto-évaluation suggéré par l'Ordre, le médecin vétérinaire peut identifier les compétences les moins maîtrisées et se dresser un plan de formation continue qui répond à ses besoins.

À partir du 1^{er} avril 2016, chaque médecin vétérinaire devra :

1. Compléter au moins **40 heures** de formation continue reconnue liée à l'exercice de la profession et en lien avec sa pratique professionnelle par période de référence de **deux ans (2016-2018, 2018-2020, 2020-2022)**;
2. **Déclarer** les activités de formation continue suivies dans son dossier de formation continue en ligne.

Le développement peut prendre différentes formes telles que des cours magistraux, des ateliers, des congrès, des séminaires, des activités de formation en présentiel ou en ligne, des groupes de discussion, des projets de recherche ou de l'auto-apprentissage (lecture).

Le médecin vétérinaire pourra dorénavant choisir parmi différents types d'activités reconnues par l'Ordre, soit :

- Cours offerts par un établissement d'enseignement universitaire;
- Colloques, séminaires, congrès, conférences et webinaires;
- Préparation et présentation d'une formation ou d'une conférence;
- Activités d'auto-apprentissage – lecture – maximum 10 heures;
- Rédaction et publication d'articles ou d'ouvrages spécialisés – maximum 20 heures;
- Formations offertes par des compagnies de l'industrie – maximum 10 heures.

	Minimum d'heures obligatoires	Maximum d'heures reconnues
CONTENU DE LA FORMATION		
Formation à caractère scientifique	25 heures	
Thérapies complémentaires		15 heures
Gestion et communication		10 heures
Informatique, langues, instrumentation		5 heures
Formation complémentaire à la pratique		10 heures
MODE DE CONSOMMATION DE LA FORMATION		
Offert par un établissement universitaire		
Colloque, congrès, webinaires, conférence		
Présentation d'une formation ou d'une conférence		
Rédaction d'articles ou d'ouvrages spécialisés		20 heures
Auto-apprentissage – lecture		10 heures
Formation offerte par des compagnies de l'industrie		10 heures

Les spécialistes reconnus en médecine vétérinaire devront compléter 50 heures de formation continue liée à l'exercice de la profession, dont 30 heures dans leur spécialité et 20 heures en lien avec la pratique professionnelle des médecins vétérinaires, par période de référence de deux ans. De plus, ils devront assister à un congrès dans leur spécialité ou dans une spécialité connexe, et ce, au moins une fois par période de quatre ans.

Les médecins vétérinaires déclarant qu'ils pratiquent uniquement en administration (100 % de leur pratique) devront obligatoirement suivre 10 heures de formation continue en gestion par période de référence, et le déclarer.

Chaque médecin vétérinaire recevra une copie de la nouvelle politique de formation continue par la poste au cours du mois de décembre et un dossier spécial sera inséré dans l'édition de décembre de la revue présentant toutes les informations et les détails requis. Toutes les modalités de fonctionnement et les conditions y seront clairement présentées.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES 2015-2016

À ce jour, 80 % des actions soutenant la réalisation du plan stratégique 2011-2015 sont réalisées. Au cours des prochains mois, les différents services de l'Ordre veilleront à réaliser différentes actions figurant dans le plan d'action 2011-2015, soit :

- Développer et implanter un nouveau logiciel de gestion des membres;
- Adopter des normes d'exercice pour les refuges;
- Standardiser les méthodes d'inspection;
- Développer et mettre en ligne un nouveau site Internet;
- Produire une vidéo promotionnelle de la profession;

- Diffuser la nouvelle politique de formation continue;
- Poursuivre les démarches afin de faire approuver l'émission de permis de spécialistes;
- Rédiger des lignes directrices et du matériel d'encadrement sur les conflits d'intérêts et l'éthique;
- Rédiger et diffuser une position sur la dentisterie;
- Rédiger et diffuser une position sur les médecines complémentaires;
- Rédiger un guide sur la télémédecine;
- Rédiger un guide de directives sur les services d'urgence.

RAPPORT ANNUEL 2014-2015

La production du rapport annuel 2014-2015 est terminée. Vous pourrez en obtenir un exemplaire lors de l'assemblée générale annuelle le 19 novembre 2015. La version électronique sera accessible dans le site Internet de l'Ordre dès le 23 novembre 2015.



RÉPERTOIRE DES MEMBRES 2015

La production du répertoire des membres 2015 est terminée : nous vous en enverrons un exemplaire sous peu. Surveillez votre boîte aux lettres!



INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2015

Tous les médecins vétérinaires du Québec sont invités à assister à l'assemblée générale annuelle des membres, qui se tiendra le jeudi 19 novembre 2015, de 12 h à 14 h, à la salle 205AB du Centre des congrès de Québec, situé au 1000, boulevard René-Lévesque Est, à Québec.

Le projet d'ordre du jour est inséré dans la présente édition du Veterinarius et est aussi accessible dans le site Internet de l'Ordre.

CONGRÈS VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS 2015

Invitation à vous joindre à toutes les équipes vétérinaires du Québec

Nous vous invitons de façon toute particulière à prendre part au prochain Congrès vétérinaire québécois, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2015 au Centre des congrès de Québec et à l'hôtel Hilton de Québec.

Le Congrès vétérinaire québécois est le deuxième plus gros congrès vétérinaire au Canada, et ce succès, c'est à chacun d'entre vous que nous le devons. Cet événement à la fois scientifique et festif reflète le dynamisme et le professionnalisme de toute l'équipe vétérinaire qui œuvre dans les différents secteurs de pratique dans toutes les régions du Québec.

Tous les médecins vétérinaires du Québec et leur équipe sont invités à s'inscrire en ligne dès maintenant à l'adresse www.omvq.qc.ca/cvq.

Cette année, le programme du congrès comprend :

- 82 conférences scientifiques prononcées par des conférenciers de réputation internationale;
- 30 programmes différents;
- 6 ateliers pratiques offerts aux médecins vétérinaires et aux TSA;
- 183 heures de formation continue;
- 4 conférences en gestion, totalisant 12 heures de formation;
- Un programme pour les membres et leur équipe œuvrant dans les secteurs des animaux de laboratoire, des bovins, des animaux exotiques, des équins, des animaux de compagnie, des refuges, de la santé publique et de l'industrie animale;
- Un programme complet de deux jours pour les TSA;
- Une grande soirée *Tapis rouge* le vendredi 20 novembre;
- Des costumes, des cadeaux, des voyages et des surprises pour tous!

Nous vous attendons à cet événement qu'il ne faut pas manquer et dont vous vous souviendrez longtemps!



RENOUVELLEMENTS DE MANDATS

Au cours de la dernière réunion du conseil d'administration, les administrateurs de l'Ordre ont procédé aux renouvellements des mandats de 34 membres de comités, soit :

- **Dre Marie-Josée Landry**, membre du comité d'inspection professionnelle;
- **Dr Paul Desrosiers**, membre du conseil de discipline;
- **Dr Mario Giard**, président du conseil d'arbitrage des comptes;
- **Dre Ginette Bérubé**, membre du comité de révision;
- **Dr Claude Forget**, membre du comité de révision;
- **Me Daniel Gervais**, membre du comité de révision;
- **Dr Christophe Céleste**, membre du comité d'admission;
- **Dr Jacques Dancosse**, membre du comité d'admission;
- **Dr Pascal Dubreuil**, membre du comité d'admission;
- **Dr Pierre-Yves Mulon**, membre du comité d'admission;
- **Dr Richard Bourassa**, président du comité de l'assurance responsabilité professionnelle;
- **Dre Sylvie B. Lussier**, membre du comité de l'assurance responsabilité professionnelle;
- **Dr Gilles Nault**, membre du comité de l'assurance responsabilité professionnelle;
- **Dr Alain Laperle**, membre du comité de rémunération;
- **M. Jean Lefebvre**, membre du comité de rémunération;
- **Dr Pierre Bédard**, membre du comité des médicaments;
- **Dr Jérôme Del Castillo**, membre du comité des médicaments;
- **Dre Josée Roy**, membre du comité des médicaments;

- **Dr Daniel Venne**, membre du comité des médicaments;
- **Dr Jacques Dupuis**, président du comité des spécialistes;
- **Dr Pierre-Grégoire Dubé**, membre du comité des spécialistes;
- **Dr Roch Bourassa**, président du comité de la reconnaissance du mérite;
- **Dr André Vrins**, président du comité du *Veterinarius+*;
- **Dr Jean Sirois**, membre du comité du *Veterinarius+* (30 juin 2016);
- **Dre Geneviève Toupin**, membre du comité du *Veterinarius+*;
- **Dre Annie Daignault**, membre du comité du *Veterinarius+*;
- **Dr Louis-Philippe de Lorimier**, membre du comité du *Veterinarius+*;
- **Dre Joane Parent**, membre du comité du *Veterinarius+* (30 juin 2018);
- **Dr Patrick Cavanagh**, membre du comité du *Veterinarius+* (30 juin 2018);
- **Dre Christine Theoret**, membre du comité du *Veterinarius+* (30 juin 2018);
- **Dre Cécile Aenishaenslin**, membre du comité du *Veterinarius+* (30 juin 2019);
- **Dre Joëlle Garand**, enquêteur-expert;
- **Dr Jean Moreau**, enquêteur-expert;
- **Dre Denise Tousignant**, enquêteur-expert.

Ces membres ont accepté de poursuivre leur engagement pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2017. Leur mandat est renouvelable par la suite.

Nous remercions chaleureusement tous ces membres dévoués qui donnent généreusement de leur temps et qui partagent leur expertise depuis plusieurs années déjà afin d'assurer la protection du public, la saine gestion de l'Ordre et le développement de la profession. Ces hommes et ces femmes travaillent à créer un Québec meilleur, à offrir une médecine de pointe au public et à assurer le développement scientifique de leurs pairs. Ils le font avec conviction. Nous leur rendons hommage pour leur contribution exemplaire et apprécions l'héritage qu'ils lèguent.

Cette année, 34 membres de comités renouvellent leur engagement : hommage à ces professionnels engagés et dévoués!

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DE COMITÉS

Au cours de la dernière réunion du conseil d'administration, les administrateurs de l'Ordre ont procédé à la nomination de 17 nouveaux membres de comités, soit :

- **Dre Jeanne Dufour**, membre du comité d'inspection professionnelle pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2017;
- **Dr Sylvain Fournaise**, membre du conseil de discipline pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2017;
- **Dre Suzanne Lecompte**, membre du conseil de discipline pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2017;

- **Dre Geneviève Roy**, membre du conseil de discipline pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2017;
- **Dr Jean-Yves Perreault**, membre du conseil de discipline pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2017;
- **Dre Brigitte Lasnier**, présidente du comité de révision;
- **Dre Martine Baillairgé**, membre du comité de révision pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2017;
- **Dr Antoine Bourgeois**, membre du comité de révision pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2017;
- **Dr Louis Mills**, membre du comité de révision pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2017;
- **Dr Hugues Lacoste**, membre du comité de révision pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2017;
- **Dr Hugues Lacoste**, membre du comité de la reconnaissance du mérite pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2017;
- **Dr Christian Bédard**, membre du comité du *Veterinarius+* pour une période de trois ans se terminant le 30 juin 2018;
- **Dr Mouhamadou Diaw**, membre du comité du *Veterinarius+* pour une période de trois ans se terminant le 30 juin 2018;

- **Dr Sylvain Nichols**, membre du comité du *Veterinarius+* pour une période de trois ans se terminant le 30 juin 2018;
- **Dre Anne-Claire Briseville**, enquêteur-expert pour le secteur des bovins pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2017;
- **Dr Michel Carrier**, membre du comité d'audit pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2017;
- **Dre Heïdie Pomerleau**, membre du comité de gouvernance pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2017.

Nous remercions chaleureusement tous ces membres pour leur intérêt et leur engagement professionnel et nous leur souhaitons la bienvenue au sein de la grande équipe de l'Ordre.

Enfin, toute l'équipe de l'Ordre se joint à moi pour vous souhaiter un très bel automne. Nous demeurons à votre entière disposition pour vous servir et pour vous soutenir. ♦

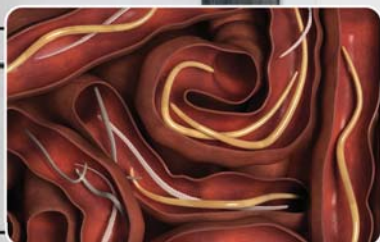
Pour me joindre : suzie.prince@omvq.qc.ca.



Photo : Dre Judith Ménard



Parce que
les vers n'ont
rien à faire ici



Les parasites présents dans les intestins des chiens et des chats sont souvent non traités. En fait, la moitié des chiens et les deux tiers des chats qui ont visité un vétérinaire l'an dernier n'ont reçu aucun traitement vermifuge*, ce qui accroît grandement le risque de transmission zoonotique à la famille. Recommandez un traitement vermifuge de routine avec Drontal® pour protéger les animaux contre les vers intestinaux les plus communs. Les familles pourront ainsi profiter de la présence de leurs fidèles compagnons sans risque de transmission de maladies.

Protégez les animaux et leur famille **Drontal®**

* VetRx, 2014.

© 2015, Bayer Inc., Mississauga (Ontario) L4W 5R6, Canada

Bayer, la croix Bayer et Drontal sont des marques déposées de Bayer AG utilisées sous licence par Bayer Inc.

vetservicescanada@bayer.com

1-888-663-5326



Avis de convocation **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2015**

Tous les membres dûment inscrits au tableau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le **jeudi 19 novembre 2015**, à 12 h, à la salle 205 du Centre des congrès de Québec, situé au 1000, boulevard René-Lévesque Est, à Québec. Notez que l'assemblée générale annuelle s'ajoutera aux conférences du programme professionnel du Congrès vétérinaire québécois. Pour l'occasion, un repas sera offert.

Conformément à l'article 30 du *Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, tout membre de l'Ordre peut demander au comité exécutif qu'un sujet soit inscrit au projet d'ordre du jour d'une assemblée générale. Cette demande doit parvenir par écrit au siège social de l'Ordre, à l'attention du secrétaire et au moins sept jours avant la date de la tenue de cette assemblée.

Lors de l'assemblée générale annuelle, des copies des états financiers vérifiés, du rapport annuel et du procès-verbal de l'assemblée générale 2014 seront remises aux participants.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 30 octobre 2014
4. Moment de recueillement
5. Rapports du président, du conseil d'administration et du comité exécutif
6. Présentation du rapport des activités de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
7. Présentation du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2014-2015
8. Nomination de l'auditeur externe pour l'exercice 2015-2016
9. Cotisation annuelle 2016-2017
10. Élection à la présidence de l'Ordre
11. Levée de l'assemblée

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre,

Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

NOUVEAU!



Du fabricant de

Heartgard³⁰
(ivermectin/pyrantel) **Plus**

Enfin, un produit mensuel contre les puces et les tiques que les chiens adoreront¹!

NexGard est le premier et le seul
comprimé tendre à croquer à saveur de
bœuf administré **MENSUELLEMENT** qui tue
les puces et les tiques.

- **Rapide** Il commence à tuer les puces en seulement 30 minutes¹
- **Puissant** Il tue les puces ET les tiques, y compris les tiques à pattes noires (tiques du chevreuil)¹
- **Facile à utiliser** Les chiens l'AIMENT¹, et il n'est pas nécessaire de l'administrer avec de la nourriture¹
- **Sûr** Il peut être administré aux chiots dès l'âge de 8 semaines¹
- **Mensuel** Sa posologie est conforme aux protocoles auxquels les propriétaires d'animaux sont habitués²



©HEARTGARD-30 est une marque déposée et
McNexGard est une marque de commerce de Merial
Limitée ©2014 Merial Canada Inc. Tous droits
réservés. NEX-14-1055-TRD/AD (F) XCN230720.

NexGard^{MC}
(afoxolaner)



¹ Monographie canadienne de NexGard.

² Données d'Impact Vet, juin 2014.

Planification stratégique 2016-2019

Le 19 novembre prochain, tous les médecins vétérinaires du Québec se réuniront pour discuter de leur avenir : soyez-y!

Par Dr Joël Bergeron, m.v., président



Le 31 décembre 2015 marquera la fin du terme du plan stratégique 2011-2015 et déjà le conseil d'administration et la direction générale de l'Ordre amorcent les démarches en vue de l'élaboration du prochain plan stratégique, soit un plan triennal qui couvrira les années 2016-2019.

Je veux saisir cette occasion pour remercier les administrateurs qui ont su garder le cap sur le plan 2011-2015, tout en apportant les ajustements nécessaires et en étant à l'écoute de l'environnement qui nous entoure. Cependant, mes remerciements les plus sincères vont à l'équipe du personnel de l'Ordre. Guidée par notre directrice générale, elle a accompli un travail colossal – que je qualifierais de prouesse à plusieurs égards – afin de permettre l'atteinte de l'ensemble des objectifs et la réalisation des actions qui composaient ce plan stratégique des plus ambitieux. Un plan orienté vers le mandat de protection du public et guidé par la vision d'amener l'organisation à devenir la référence pour toutes les questions et les enjeux touchant la santé et le bien-être animal de même que la santé publique liée aux questions animales.

Un virage majeur a été réalisé au cours des cinq dernières années, voire même un redressement, et ce, sur tous les plans à la fois. Le plan 2011-2015 était un des plus ambitieux qu'un ordre professionnel peut avoir : 5 axes stratégiques, 52 objectifs stratégiques, 150 actions à réaliser en quatre ans! Le public, les membres et les partenaires nous ont demandé, en 2010, d'apporter des modifications et nous y sommes parvenus.

Voici maintenant venu le temps de recueillir vos commentaires, votre appréciation, vos suggestions et votre vision de l'avenir afin de pouvoir dresser le prochain plan stratégique.

La direction générale a amorcé les démarches de consultation du public et des partenaires et comme nous l'avons fait en 2010, la directrice générale et moi procéderons à une vaste consultation auprès des membres de l'Ordre, dès l'automne. Cette cueillette de données

comptera deux volets, soit un sondage effectué auprès de tous les membres puis une tournée dans certaines régions du Québec. Nous pourrons ainsi prendre le pouls des membres, connaître vos préoccupations, discuter du développement et de l'avenir de la profession et échanger ensemble des priorités stratégiques que le conseil d'administration devrait adopter.

Ainsi, vous recevrez, au cours des prochaines semaines, un sondage électronique que nous vous prions de compléter. Dès le mois de novembre, une tournée régionale s'amorcera afin de discuter avec vous des premiers constats. Enfin, le conseil d'administration sera invité à établir le prochain plan stratégique en janvier 2016.

Le plan 2011-2015 était un des plus ambitieux qu'un ordre professionnel peut avoir : 5 axes stratégiques, 52 objectifs stratégiques, 150 actions à réaliser en quatre ans!

Nous vous convions donc, dès maintenant, à la plus importante rencontre stratégique qui se tiendra le jeudi 19 novembre 2015, dans le cadre du programme professionnel du Congrès vétérinaire québécois (CVQ) à Québec.

Tous ensemble, nous discuterons de l'avenir de la profession et des nombreux défis qui se présentent. La profession se transforme, les lois professionnelles se modernisent et nous devons réfléchir à notre avenir et aux attentes du public.

Nous espérons vous accueillir en grand nombre lors de ce rendez-vous de la profession! ♦



Elanco

COMPRIMÉS TOUT PETITS ET SAVOUREUX, EFFET À LARGE SPECTRE MASSIF

Sentinel® et Trifexis® maîtrisent les parasites ciblés en fonction des besoins de chaque animal. Chacun fournit un large spectre de protection contre les ankylostomes, les trichures, les arcaris, le ver du coeur et les puces. Et tous deux offrent aussi la commodité de comprimés faciles à administrer : ils sont simples et efficaces, aussi bien pour la clinique que pour les patients. Consultez votre représentant Elanco pour en savoir plus.

 **sentinel** comprimés
aromatisés[®]
(oxime de milbémécine - lufenuron)

 **Trifexis**
(spinosad + milbémécine oxime)

®Trifexis et Sentinel sont des marques déposées détenues ou utilisées par Eli Lilly and Company, ses filiales ou ses sociétés apparentées. Elanco, la barre diagonale et Comprimés aromatisés sont des marques de commerce détenues ou utilisées par Eli Lilly and Company, ses filiales ou ses sociétés apparentées. © 2015 Eli Lilly and Company, ou ses filiales.

CACACTFX00028a

Êtes-vous certain de déléguer des actes à des personnes dûment autorisées?



Par Dre Isabelle Lacombe, m.v., I.P.S.A.V., coordonnatrice par intérim du Service de l'encadrement professionnel et Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Lors des visites d'inspection professionnelle, il arrive que les inspecteurs-conseils notent que des médecins vétérinaires délèguent des actes vétérinaires à des personnes qui ne sont pas autorisées à les poser.

Après vérification, ces médecins vétérinaires constatent que contrairement à ce qu'ils croyaient, la personne ne détient pas de diplôme en techniques de santé animale et n'est pas inscrite dans le registre des personnes ayant bénéficié de la clause de droits acquis (clause grand-père) accordée par l'Ordre lors de l'entrée en vigueur du *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires*. Ces médecins vétérinaires doivent alors cesser sur le champ de déléguer des actes à ces personnes non autorisées.

Il est important de rappeler que le *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires* est entré en vigueur le 6 septembre 2007. Ce dernier précise les actes que les médecins vétérinaires peuvent déléguer, et identifie les personnes qui sont autorisées à poser ces actes ainsi que les conditions dans lesquelles ces actes doivent être posés.

LES ACTES POUVANT ÊTRE DÉLÉGUÉS PAR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Ainsi, conformément au règlement en vigueur, les actes qui peuvent être délégués par un médecin vétérinaire sous supervision de ce dernier sont :

- Faire des prélèvements;
- Recueillir des données physiologiques;
- Traiter des affections médicales vétérinaires en faisant usage de procédés mécaniques, physiques, chimiques, biologiques ou radiothérapiques.

LES PERSONNES AUTORISÉES OU HABILITÉES À POSER LES ACTES DÉLÉGUÉS

Les seules personnes à qui le médecin vétérinaire peut déléguer les actes mentionnés plus haut, et qui sont autorisées ou habilitées à les poser en vertu du règlement, sont :

1. **Le technicien en santé animale** titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de santé animale délivré par un collège du Québec, par un établissement d'enseignement canadien inscrit au règlement ou par un établissement d'enseignement situé aux États-Unis;

2. **L'étudiant en médecine vétérinaire** de l'une des cinq facultés canadiennes qui a terminé avec succès sa première année d'études;
3. **Le candidat à l'exercice de la profession** qui remplit les conditions suivantes :
 - a) a reçu une équivalence de diplôme ou de formation par le conseil d'administration de l'Ordre,
 - b) a présenté au conseil d'administration de l'Ordre une demande de délivrance de permis et est en attente de cette délivrance de permis;
4. La personne qui, pendant les cinq années **précédant le 6 septembre 2007, a travaillé sans interruption en milieu clinique** sous la supervision d'un médecin vétérinaire (clause de droits acquis).

Il est donc interdit pour un médecin vétérinaire de déléguer les actes nommés précédemment à des personnes ne détenant pas de diplôme d'études collégiales en techniques de santé animale, à du personnel administratif, à des médecins vétérinaires formés à l'étranger, n'ayant pas de permis de pratique au Québec et n'étant pas candidats à l'exercice au Québec, etc.

Il est important de se rappeler que seules les personnes autorisées ou habilitées en vertu du règlement sont autorisées à poser les actes pouvant être délégués par le médecin vétérinaire.

Le médecin vétérinaire a l'obligation déontologique de s'assurer que chacun des techniciens en santé animale à qui il délègue des actes détient bien un diplôme d'études collégiales en techniques de santé animale, ou que la personne mandatée est habilitée en vertu du Règlement. Le médecin vétérinaire qui embauche un technicien en santé animale devrait exiger de voir son diplôme. De plus, il doit s'assurer que le technicien détient bien les compétences requises.

LES CONDITIONS D'AUTORISATION

Le médecin vétérinaire doit savoir qu'il est en tout temps responsable des actes qu'il autorise. Il est pleinement responsable des actes qui sont posés par la personne à qui il a délégué des actes. De plus, la personne habilitée doit agir sous la supervision du médecin vétérinaire responsable et ce dernier doit être disponible en tout temps lors d'une intervention, et ce, dans un court délai. De plus, la personne autorisée doit agir conformément aux directives ou, selon le cas, à la prescription du médecin vétérinaire.

Le médecin vétérinaire est pleinement et entièrement responsable des actes qui sont posés par la personne habilitée à qui il délègue des actes, et il a la responsabilité de s'assurer que cette personne est compétente.

La délégation d'actes n'est toutefois pas une obligation pour le médecin vétérinaire, mais une décision. Ce dernier a le libre choix de déléguer. Dans tous les cas, il conserve l'obligation d'établir une relation médecin vétérinaire-client-patient.

LES ACTES EXCLUSIFS AU MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET CEUX POUVANT ÊTRE DÉLÉGUÉS

Exemples d'actes pouvant être délégués à une personne autorisée et habilitée en vertu du Règlement sous supervision vétérinaire	Exemples d'actes ne pouvant pas être délégués
Enregistrement des paramètres vitaux	Consultation et évaluation de l'état de santé de l'animal
Administration de vaccins	Examen pathologique
Injection intraveineuse	Établissement d'un diagnostic
Pose de cathéter intraveineux	Intervention chirurgicale
Prélèvement sanguin	Onyxiectomie
Technique de laboratoire	Ordonnance de médicaments
Prise de radiographie	Castration
Bandage et orthèse	Extraction dentaire
Pose d'implants et puces électroniques et médicamenteux	Établissement d'un plan de traitement
Détartrage, polissage, râpage de dents	Interprétation de tests de laboratoire

Conformément à l'article 3 du règlement, le médecin vétérinaire est responsable du technicien en santé animale qui agit sous sa supervision. Il doit donc s'assurer en tout temps de la compétence du technicien et du respect par ce dernier du Règlement, et ce, conformément aux articles 1.1 et 9 de son *Code de déontologie*.

LA CLAUSE DE DROITS ACQUIS (CLAUSE GRAND-PÈRE)

Lorsque le *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires* est entré en vigueur le 6 septembre 2007, toute la profession vétérinaire s'est réjouie d'être enfin, légalement autorisée à déléguer certains actes réservés exclusivement aux médecins vétérinaires. En effet, en permettant aux trois groupes de personnes visées d'effectuer ces actes, soit le technicien en santé animale diplômé d'un établissement d'enseignement reconnu au Québec, l'étudiant en médecine vétérinaire ayant complété sa première année du doctorat en médecine vétérinaire à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (ou dans une faculté d'une autre province canadienne) ainsi que le candidat à l'exercice de la profession, ce règlement répondait aux attentes de la profession et aux objectifs de protection du public.

Puisqu'il existait bon nombre de personnes qui ne faisaient partie d'aucuns de ces groupes et qui, malgré l'absence de diplôme en techniques de santé animale, avaient acquis une solide expérience pratique sur le marché du travail et auraient développé les aptitudes nécessaires à l'exécution de ces actes avec le même niveau de compétences que les groupes d'individus admissibles au règlement, une mesure transitoire a été incluse dans le règlement.

Ainsi, le règlement prévoyait la possibilité que certaines personnes, sous certaines conditions, bénéficient d'une clause de droits acquis.

De cette façon, la personne qui, pendant les cinq années précédant le 6 septembre 2007, avait travaillé sans interruption en milieu clinique sous la supervision d'un médecin vétérinaire était éligible à l'obtention de la clause de droit acquis et le médecin vétérinaire pouvait déposer une demande à l'Ordre. La personne autorisée pouvait alors poser les actes prévus à l'article 3 aux mêmes conditions que celles qui y étaient prescrites.

Après la publication du règlement, dans l'édition du mois d'octobre 2007 de la revue *Le Veterinariarius*, l'Ordre a précisé que les médecins vétérinaires devaient, après avoir identifié les personnes pouvant bénéficier de la clause de droits acquis, lui transmettre l'information par voie d'un formulaire disponible sur le site Internet de l'Ordre ou, sur demande, à son siège social, en indiquant l'expérience de ces personnes, leur formation, etc. Il était également précisé, dans le guide explicatif élaboré par les administrateurs de l'Ordre accompagnant la publication du règlement, que la clause de droits acquis se voulait être une mesure temporaire et transitoire et que la date d'échéance pour transmettre cette information à l'Ordre le 31 décembre 2007. L'Ordre a profité de l'occasion pour annoncer une tournée provinciale la même année visant à présenter le règlement et la mesure transitoire aux médecins vétérinaires de toutes les régions du Québec. De plus, ceux-ci étaient invités à assister au congrès de l'Ordre du mois de novembre suivant afin d'obtenir des réponses à leurs questions sur ce sujet. Depuis la première publication du règlement sur les actes délégués, d'autres articles sur la question ont été maintes fois publiés par l'Ordre.

Une clause de droits acquis est une mesure transitoire prévue lors de l'entrée en vigueur d'un règlement. Elle vise à protéger les droits des personnes qui effectuent le travail au moment de l'entrée en vigueur du règlement, et qui ne détiennent pas le diplôme dorénavant requis. Par cette disposition réglementaire, la personne peut faire valoir ses acquis et bénéficier d'une permission. Toutefois, cette clause de droits acquis n'est pas une équivalence de diplôme en techniques de santé animale.

Au total, 129 personnes ont bénéficié de cette mesure transitoire. Cette mesure transitoire a permis de ne pas pénaliser des gens d'expérience. La demande de reconnaissance incombait au médecin vétérinaire et la responsabilité d'évaluer les compétences de la personne incombait au médecin vétérinaire qui l'embauchait.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR UNE PERSONNE DÉSIRANT ÊTRE RECONNUE À TITRE DE TECHNICIEN EN SANTÉ ANIMALE AU QUÉBEC

Sept ans après l'entrée en vigueur du *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires*, l'Ordre a annoncé la mise sur pied d'un programme de reconnaissance des acquis et des compétences des techniciens en santé animale.

Ce programme a été développé par l'Ordre et le Cégep de Saint-Hyacinthe, et a été financé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ainsi que par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce programme permet aux personnes ayant de l'expérience en établissement vétérinaire de faire reconnaître leurs compétences et de se voir délivrer, au terme du processus, un diplôme de techniques en santé animale par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Le programme collégial de reconnaissance des acquis et des compétences pour les techniciens en santé animale est uniquement

offert au Cégep de Saint-Hyacinthe pour le moment, mais il est prévu que tous les cégeps donnant la formation en techniques de santé animale puissent proposer ce service au cours des prochains mois.

L'évaluation des compétences d'un individu exige une expertise particulière, et le processus doit être objectif, complet et fiable. Le programme permet aux candidats de démontrer leurs compétences, et les évaluations sont de diverses natures; il y a notamment des évaluations en milieu scolaire, des travaux à domicile ainsi que des observations en milieu de travail ou en laboratoire.

Pour être admissibles à ce programme de reconnaissance des acquis et des compétences, les candidats doivent avoir cumulé minimalement deux ans d'expérience à temps plein dans le domaine de la santé animale et détenir un diplôme d'études secondaires incluant le cours de mathématiques 514 et le cours de physique 436.

Les personnes intéressées sont invitées à présenter un dossier de candidature, à remplir un cahier d'autoévaluation et à joindre à leur demande différents documents (curriculum vitae, lettre de motivation, certificat de naissance, preuves d'emploi, etc.). Une fois ces étapes franchies, le candidat est invité à une rencontre d'information, durant laquelle le processus lui est expliqué en détail. Son dossier est ensuite assigné à un spécialiste de contenu qui agira à titre de personne ressource tout au long du processus.

Dans le cas où une ou plusieurs compétences ne seraient pas maîtrisées par le candidat, la personne ressource le guide afin qu'il puisse acquérir chacune des compétences exigées.

Afin d'obtenir un diplôme d'études collégiales, le candidat doit démontrer la réussite des cours généraux, soit le cours de français, de philosophie et d'éducation physique. Le candidat pourra faire créditer les cours qu'il a réussis s'il détient un diplôme d'études collégiales dans un autre domaine, sinon il devra assister à des cours en classe, à distance via Cégep à distance ou autres.

Quant aux frais associés au programme, ils sont variables d'une personne à l'autre et d'un cégep à l'autre, et dépendent de la formation supplémentaire à laquelle le candidat doit assister s'il y a lieu. Au Cégep de Saint-Hyacinthe, par exemple, les frais de base sont de 60 \$ pour l'analyse et l'ouverture du dossier, et de 600 \$ pour le programme de reconnaissance des acquis et des compétences. Des frais peuvent varier si certains cours sont suivis en classe ou encore s'il y a des substitutions ou des équivalences.

Considérant l'existence de ce programme fiable, formel et objectif, reconnu par le gouvernement de surcroît, et offert par les seules instances réellement aptes à juger des compétences des personnes s'estimant aptes à exercer le métier de technicien en santé animale au Québec, **l'Ordre n'octroie plus de clause de droits acquis et invite toutes les personnes** le désirant à profiter de ce processus simple et relativement peu coûteux menant à l'obtention irrévocable d'un diplôme, en communiquant par téléphone avec Mme Anick Choquette au Cégep de Saint-Hyacinthe, au 450 773-6800, poste 2279, ou par courriel à achoquette@cegepsth.qc.ca.

Pour toute autre information, veuillez communiquer avec le Service de l'encadrement professionnel de l'Ordre à devprof@omvq.qc.ca. ♦

À titre de médecin vétérinaire, vous pouvez déléguer des actes de médecine vétérinaire uniquement aux :

- techniciens en santé animale, soit des personnes détenant un diplôme d'études collégiales en techniques de santé animale délivré par un collège du Québec ou par un établissement d'enseignement inscrit au règlement pas encore bénéficié de la clause de droits acquis (clause grand-père);
- étudiants en médecine vétérinaire à l'une des cinq facultés canadiennes et qui ont complété avec succès leur première année d'études;
- candidats à l'exercice de la profession qui ont reçu une équivalence de diplôme ou de formation de l'Ordre, ou qui ont présenté une demande de délivrance de permis à l'Ordre et sont en attente de cette délivrance de permis;
- personnes qui ont bénéficié de la clause de droit acquis lors de l'entrée en vigueur du Règlement et qui figurent au registre de l'Ordre.

DERNIÈRE CHANCE DERNIER AVIS



Clause de droit acquis – TSA

Si vous comptez au sein de votre établissement vétérinaire une personne d'expérience à qui vous déléguez des actes de médecine vétérinaire mais qui ne détient pas de diplôme en techniques de santé animale et n'est pas inscrite dans le registre des personnes ayant bénéficié de la clause de droits acquis (clause grand-père) accordée par l'Ordre lors de l'entrée en vigueur du *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires*, l'Ordre vous permet, pour une dernière fois, de lui déposer une demande afin que cette personne puisse se prévaloir de la clause de droits acquis.

Si la personne répond aux critères prévus au Règlement et que votre demande est acceptée, elle pourra continuer de poser des actes délégués. **Ainsi, les médecins vétérinaires intéressés doivent déposer leur demande à l'Ordre d'ici le 31 décembre 2015. Après cette date, aucune autre personne ne pourra bénéficier de la clause de droits acquis.**

À titre de médecin vétérinaire, vous avez la responsabilité de certifier que la personne a travaillé sans interruption en milieu clinique sous la supervision d'un médecin vétérinaire pendant les cinq années précédant le 6 septembre 2007.

Pour information, veuillez communiquer avec le Service de l'encadrement professionnel de l'Ordre à devprof@omvq.qc.ca.

Date limite pour déposer une demande de clause de droit acquis afin de faire reconnaître une personne d'expérience à qui vous déléguez des actes de médecine vétérinaire mais qui ne détient pas un diplôme d'études collégiales en techniques de santé animale : 31 décembre 2015

Avis aux membres

Respect des normes d'exercice en matière d'affichage et d'appellation des établissements vétérinaires et des regroupements

Par Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Tous les médecins vétérinaires du Québec ont l'obligation de respecter les Normes d'exercice adoptées par le conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, incluant les normes relatives aux appellations des établissements vétérinaires et à l'affichage.

Le choix de l'appellation de votre établissement vétérinaire ou de votre société est encadré par des règles. Ainsi, la dénomination sociale doit préciser le type d'établissement dont il s'agit (bureau vétérinaire, clinique vétérinaire, service ambulatoire, centre vétérinaire, etc.) en respectant les conditions figurant dans les Normes d'exercice, suivie d'une identification distinctive (des Seigneuries, Dr ABC, du boisé, etc.). La dénomination sociale permet d'informer le public sur le type de services offerts au sein de l'établissement vétérinaire.

Au cours des derniers mois, l'Ordre a approuvé les appellations des regroupements, soit un Réseau vétérinaire et un Groupe vétérinaire. Les Normes d'exercice en vigueur prévoient qu'un Groupe vétérinaire ou qu'un Réseau vétérinaire est une entité qui regroupe plusieurs établissements vétérinaires. L'appellation de tout établissement faisant partie d'un groupe vétérinaire ou d'un réseau vétérinaire doit être clairement indiquée de même que son affiliation au groupe ou au réseau, et ce, sur l'ensemble de sa papeterie, sa publicité, ses factures, ses enseignes extérieures, son site Internet, ses cartes de visite, etc.

L'appellation de l'établissement vétérinaire indiquant au public le type de services qui y sont dispensés doit être dominante et inscrite en caractère principal. Le nom du groupe vétérinaire ou du réseau vétérinaire auquel l'établissement est affilié doit y figurer également, afin de bien informer le public que l'établissement vétérinaire fait partie d'un regroupement, mais en moindre importance.

Ainsi, la grosseur du lettrage et la place occupée par le nom ou le logo du Réseau vétérinaire ou du Groupe vétérinaire doivent être moindres que celles de l'établissement vétérinaire.

Exemples :

- **Hôpital vétérinaire ABC**, membre du Réseau vétérinaire CDE
- **Clinique vétérinaire ABC**, membre du Groupe vétérinaire CDE
- **Bureau vétérinaire ABC**, membre du Réseau vétérinaire CDE

Tout membre qui contrevient au respect de ces normes contrevient également à l'article 33 du Code de déontologie des médecins vétérinaires et s'expose à des mesures disciplinaires et ultimement à des sanctions.

Toute dérogation fera l'objet d'une analyse par le Bureau du syndic afin que les mesures prévues au Code des professions soient prises et ainsi faire respecter la réglementation et les Normes d'exercice.

En permettant l'affichage de sa raison sociale sans référence à l'appellation, le membre prive le public d'une information importante à laquelle il a droit pour prendre une décision éclairée sur le choix de l'établissement vétérinaire qui correspondra à ses attentes.

L'appellation de l'établissement vétérinaire indiquant au public le type de services qui y sont dispensés doit être dominante et inscrite en caractère principal. Le nom du groupe vétérinaire ou du réseau vétérinaire auquel l'établissement est affilié doit y figurer également, afin de bien informer le public que l'établissement vétérinaire fait partie d'un regroupement, mais en moindre importance.

L'Ordre accompagne et conseille ses membres lors de l'ouverture d'un nouvel établissement ou lors de la création d'une société et nous vous invitons à nous contacter.

Pour consulter la grille des appellations des établissements vétérinaires et les Normes d'exercice en vigueur, visitez le site Internet de l'Ordre à l'adresse : www.omvq.qc.ca. ♦

ILS COMMENCENT TOUS PETITS

Faites-vous tout le nécessaire pour leur donner une tête d'avance?



Donnez-leur plus qu'un départ. Donnez-leur un **NouVeau Départ.**

Le programme NouVeau Départ procure aux médecins vétérinaires des outils qu'ils peuvent utiliser pour aider les producteurs à évaluer l'efficacité de leur programme de gestion du colostrum et à améliorer leurs pratiques de surveillance de la santé des veaux.

En tant que médecin vétérinaire, vous jouez un rôle central dans le cadre du programme NouVeau Départ et représentez un élément clé de sa réussite. Pour en apprendre davantage sur le programme NouVeau Départ et le soutien qu'offre Zoetis aux médecins vétérinaires, visitez le www.nouveaux-departs.ca ou contactez votre chef de territoire Zoetis.

NOUVEAU DÉPART 

www.nouveaux-departs.ca

zoetis

Zoetis[®] est une marque déposée de Zoetis, utilisée sous licence par Zoetis Canada Inc.
CALF JADV 01A 0315 F



AVIS AUX MÉDECINS VÉTÉRINAIRES RELATIF À LA PUBLICITÉ

1^{er} septembre 2015

Chers membres,

Au cours de la dernière année, le Bureau du syndic de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a reçu un très grand nombre de plaintes de membres relativement à **la publicité, aux messages sur les réseaux sociaux et au site Internet de confrères et consœurs**.

Préoccupé par la situation et l'ampleur que prend cette question, le conseil d'administration a convenu d'intervenir en transmettant le présent avis à tous les membres qui rappelle les règles qui régissent la publicité et les attentes de l'Ordre à cet égard. Chaque médecin vétérinaire a la responsabilité de s'y conformer et d'apporter les correctifs nécessaires au site Internet de l'établissement vétérinaire dans lequel il pratique, aux publicités de même qu'aux pages des différents médias sociaux.

Tous les membres ont jusqu'au **1^{er} janvier 2016**, pour se conformer. Le défaut de respecter cette directive de l'Ordre entraînera le dépôt de plaintes disciplinaires contre les médecins vétérinaires contrevenant à la réglementation actuelle sans autre avis ni délai. Ces médecins vétérinaires seront exposés à des sanctions, dont celles prévues à l'article 156 du Code des professions, notamment une amende d'au moins 1 000 \$ pour chaque chef d'infraction.

Bien que l'utilisation de stratégies publicitaires, de marketing et le recours à des moyens de communication comme les médias sociaux puissent représenter un intérêt indéniable pour se rapprocher du consommateur et développer son marché, ils présentent également des risques pour la protection du public.

L'Ordre compte sur la collaboration et le professionnalisme de tous ses membres afin de maintenir, dans l'opinion du public, l'image d'une profession éthique et responsable, présentant un niveau élevé de professionnalisme et faisant passer la qualité des soins prodigués aux animaux et les services offerts aux clients avant les intérêts commerciaux.

Au cours de la prochaine année, le conseil d'administration révisera le *Code de déontologie* des médecins vétérinaires et sa section 3 relative aux obligations et aux restrictions relatives à la publicité. Néanmoins, peu importe les modifications qui pourraient être apportées à la réglementation actuelle, un fait demeure : les principes, les fondements et les valeurs que l'Ordre prône ne changeront pas, car ces derniers sont les pierres d'assise du système professionnel québécois.

Ces principes et valeurs sont : protection du public, intégrité, honnêteté, respect, professionnalisme, transparence, abnégation, indépendance professionnelle, absence de conflit d'intérêts et d'apparence de conflit d'intérêts et respect du secret professionnel.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- **IDENTIFICATION** : Dans une publicité, le médecin vétérinaire doit clairement identifier **son nom** et **son titre professionnel**. **Tous** les associés d'un bureau, d'une clinique ou d'un établissement vétérinaire ainsi que tous les associés, les actionnaires, les administrateurs et les dirigeants d'une société au sein de laquelle un médecin vétérinaire est autorisé à exercer ses activités professionnelles **sont solidairement responsables du respect des règles relatives à la publicité**, à moins que la publicité n'indique clairement le nom du médecin vétérinaire qui en est responsable.
- **CONSERVATION** : Le médecin vétérinaire **doit conserver** une copie intégrale de toute publicité dans sa forme d'origine, **pendant une période de 2 ans** suivant la date de la dernière diffusion ou publication.
- **SECRÉT PROFESSIONNEL** : Le médecin vétérinaire doit respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de sa profession et obtenir le consentement du client avant d'utiliser toutes informations relatives aux services prodigués à un animal, dont des images, vidéos ou autres et avant de commenter une affirmation sur un blogue ou sur les réseaux sociaux.

Suite page suivante ➡

AVIS SUR LA PUBLICITÉ 2/4

Principes déontologiques	Règles déontologiques	Exemples d'actes dérogatoires
Honneur et dignité de la profession (article 59.2 du <i>Code des professions</i> , L.R.Q., C. c-35)	Le médecin vétérinaire ne peut faire ou permettre que soit faite, par quelque moyen que ce soit, de la publicité fausse, trompeuse, incomplète, faisant appel à l'émotivité ou susceptible d'induire en erreur. (article 33 du <i>Code de déontologie des médecins vétérinaires</i> , c. M-8, r.4)	- Utiliser une appellation ou une adresse professionnelle différente de celle déclarée à l'Ordre afin d'accroître sa visibilité. - Présenter son entreprise en utilisant une autre appellation (nom) que celle approuvée par l'Ordre. Omettre d'indiquer que l'établissement vétérinaire fait partie d'un groupe vétérinaire ou d'un réseau vétérinaire. Le nom de l'établissement vétérinaire et du groupe ou réseau vétérinaire doivent être clairement identifiés. Omettre d'indiquer que l'établissement est une société incorporée (inc. ou SENCRL) si c'est le cas. Le public doit pouvoir comprendre rapidement que l'établissement vétérinaire est une société (papeterie, facturation, enseigne). - Utiliser des mots ou des qualificatifs susceptibles d'alimenter à tort la peur du public à l'égard de certaines conditions ou de certains traitements. Par exemple : en prétendant qu'une technique chirurgicale est « plus sécuritaire » que celle reconnue comme telle par la communauté scientifique faisant ainsi appel à l'émotivité du public et induisant le public en erreur.
Honneur et dignité de la profession (article 59.2 du <i>Code des professions</i> , L.R.Q., C. c-35)	Le médecin vétérinaire ne peut s'attribuer des qualités ou habiletés particulières que s'il est en mesure de les justifier. (article 34 du <i>Code de déontologie des médecins vétérinaires</i> , c. M-8, r.4)	- Utiliser dans sa publicité « soins spécialisés » en laissant croire au public à une prestation de service de même niveau que celle d'un médecin vétérinaire détenteur d'un permis de spécialiste décerné par l'Ordre. - La qualification de spécialiste est une donnée objective qui se vérifie puisqu'elle requiert une autorisation de l'Ordre. Sans cette autorisation, même en ayant la formation, un médecin vétérinaire ne peut utiliser le titre de spécialiste ni se présenter comme tel au public. Il est donc dérogatoire pour un médecin vétérinaire qui ne détient pas le certificat de spécialiste décerné par l'Ordre dans une spécialité donnée d'apparaître à l'onglet « Nos spécialistes » sur le site Internet d'un établissement vétérinaire.
Honneur et dignité de la profession (article 59.2 du <i>Code des professions</i> , L.R.Q., C. c-35)	Le médecin vétérinaire ne peut utiliser de procédés publicitaires susceptibles de dénigrer ou dévaloriser un autre médecin vétérinaire, ou d'inférer une supériorité de ses propres services à l'égard de ceux prodigués par d'autres médecins vétérinaires. (article 35 du <i>Code de déontologie des médecins vétérinaires</i> , c. M-8, r.4)	- Utiliser dans sa publicité des superlatifs qui sont des mots qui mènent à la comparaison et qui, dépendamment du contexte, peuvent inférer une supériorité. Exemples : meilleur, supérieur, etc. - Dans la publicité, utiliser des mots qui comparent le service rendu à ceux des autres établissements par exemple : l'utilisation de « les meilleurs services » dans une publicité infère que les services des autres sont inférieurs. Dans sa publicité, le médecin vétérinaire doit éviter d'utiliser des termes qui amèneraient le public à supposer que les autres professionnels fournissent des services de moindre qualité. - Le contexte est tout aussi important que le superlatif utilisé. Si l'utilisation d'un terme dans une publicité ne sous-entend AUCUNE COMPARAISON avec la concurrence, l'utilisation de ce terme pourrait être jugée conforme et ne pas l'être dans un autre contexte. Exemple d'une utilisation conforme d'un superlatif : « À la Clinique vétérinaire du coin, nous nous engageons à vous donner "le meilleur" de nous-mêmes, si vous nous accordez votre confiance. » Exemple d'une utilisation non conforme du même superlatif : « La Clinique vétérinaire au coin offre "les meilleurs" services pour votre animal de compagnie. »

AVIS SUR LA PUBLICITÉ 3/4

Principes déontologiques	Règles déontologiques	Exemples d'actes dérogatoires
Honneur et dignité de la profession (article 59.2 du Code des professions, L.R.Q., C. c-35) Secret professionnel Indépendance professionnelle	Le médecin vétérinaire ne peut, dans sa publicité, utiliser ou permettre que soit utilisé un témoignage d'appui ou de reconnaissance qui le concerne. (article 36 du <i>Code de déontologie des médecins vétérinaires</i>, c. M-8, r.4)	- Comme c'est le cas pour presque tous les professionnels au Québec, l'Ordre ne permet pas aux membres de publier des remerciements ou des témoignages de remerciements de clients sur leur page Facebook, leur site Internet ou dans leur publicité. Le professionnel fait un tri des messages reçus, ne retenant que les messages positifs, ce qui ne permet pas au public de porter un jugement objectif. Les témoignages de remerciements ou d'appréciation ne sont donc pas des informations objectives et fiables et ces messages peuvent influencer le consommateur sans que ce dernier puisse avoir accès à toute l'information lui permettant de faire un choix éclairé. De plus, ces messages contreviennent généralement à l'obligation du professionnel de respecter le secret professionnel. Bien que l'utilisation des témoignages d'appui, de reconnaissances ou de remerciements est interdite dans la publicité des médecins vétérinaires, rien n'interdit la transmission de ces informations en privé. - Un médecin vétérinaire est en mesure de retirer un message de remerciements d'un client transmis par les médias sociaux en modifiant les options de départ, notamment en enlevant l'onglet «Reviews» qui permet aux visiteurs de faire un commentaire sur le site. Ainsi, le médecin vétérinaire pourra se soustraire des témoignages de reconnaissance et des plaintes et donc, se conformer aux dispositions du Code de déontologie en matière de publicité. - Malgré ce qui précède, le fait de publier dans un journal ou dans d'autres médias un prix d'excellence qui aurait été décerné à un médecin vétérinaire pour sa contribution ou pour une de ses réalisations dont l'honneur a jailli sur la profession n'est pas dérogatoire puisque cette situation contribue à promouvoir la profession et à améliorer son image.
Honneur et dignité de la profession (article 59.2 du <i>Code des professions</i> , L.R.Q., C. c-35) Indépendance professionnelle	Le médecin vétérinaire ne peut, dans sa publicité, promouvoir la consommation de médicaments ni annoncer ou permettre que l'on annonce en son nom un médicament requérant une ordonnance, sauf si ce message vise l'intérêt et la protection du public. (article 37 du <i>Code de déontologie des médecins vétérinaires</i>, c. M-8, r.4)	PUBLICITÉ SUR DES PRODUITS DE MARQUE DÉPOSÉE - En permettant l'affichage d'information relative à l'utilisation d'un médicament d'ordonnance sur son site Internet, sa page Facebook ou ailleurs, un médecin vétérinaire laisse croire au public qu'il en fait la promotion afin d'en mousser la vente. - Comme le médecin vétérinaire est susceptible d'obtenir un profit tiré de la vente de médicaments d'ordonnance et qu'il est le seul professionnel habilité à prescrire ces médicaments aux animaux, l'apparence de conflit d'intérêts apparaît évidente et son objectivité est du même coup remise en question alors qu'il doit agir dans l'intérêt supérieur de son client. Un exemple de publicité dérogatoire : Sur le site Internet d'un établissement, voir apparaître, au printemps, l'image d'un médicament pour les vers du cœur sous la rubrique PRÉVENTION associée ou non à un article d'information sur l'importance de prévenir ou de traiter l'infestation.
Honneur et dignité de la profession (article 59.2 du Code des professions, L.R.Q., C. c-35) Indépendance professionnelle	Dans sa publicité, le médecin vétérinaire doit éviter les méthodes et attitudes susceptibles de donner à la profession un caractère de lucre et de mercantilisme. Il ne peut, notamment, promouvoir la consommation de médicaments et à cet effet, il doit s'abstenir de diffuser au public toute offre de rabais, escompte ou gratuité sur la vente ou la prescription de médicaments. (article 38 du <i>Code de déontologie des médecins vétérinaires</i>, c. M-8, r.4)	PATRIQUES MERCANTILES-ESCOMPTES-RABAIS-GRATUITÉS-CONCOURS - Cette catégorie regroupe toutes les pratiques commerciales par lesquelles un service professionnel est traité comme une marchandise. - Ces pratiques commerciales encouragent le consommateur à choisir le service qui lui convient en fonction du prix plutôt qu'en fonction de la qualité des soins. - Ces pratiques portent préjudices à la dignité de la profession et peuvent causer préjudices également à la santé des animaux, car un client pourrait être tenté de devancer ou de retarder un traitement ou de prendre des décisions basées sur son intérêt à bénéficier de ce privilège au détriment de l'intérêt de son animal. Les programmes de fidélisation de la clientèle par exemple les cartes de points donnant droit à un bien ou à un service ou encore à des milles aériens en récompense ou à d'autres incitatifs en contrepartie de l'achat d'un service sont interdits, SAUF si les points sont obtenus par le client en utilisant une carte de crédit d'une institution financière offrant un programme de récompenses qui n'est pas conditionnel à l'achat de biens et de services vétérinaires.

AVIS SUR LA PUBLICITÉ 4/4

Principes déontologiques	Règles déontologiques	Exemples d'actes dérogatoires
		- Il est interdit de faire la promotion d'un concours. Toutefois, rien n'empêche un médecin vétérinaire d'en organiser un pourvu qu'il respecte certains critères : - Ne vise que les clients avec qui une relation professionnelle est établie; - N'utilise aucun stratagème pour les inciter à participer à ce concours; - N'offre pas, en récompense, un service vétérinaire ou un médicament.
Honneur et dignité de la profession (article 59.2 du Code des professions, L.R.Q., C. c-35)	Le médecin vétérinaire qui fait de la publicité sur des honoraires ou des prix doit notamment: 1. arrêter des honoraires ou des prix déterminés pour les services annoncés; 2. préciser la nature et l'étendue des services inclus dans ces honoraires ou ces prix; 3. indiquer si des frais ou débours sont inclus ou non dans ces honoraires ou ces prix; 4. indiquer si des services additionnels non inclus dans ces honoraires ou ces prix pourraient être requis. Ces précisions et indications doivent être compréhensibles pour une personne qui n'a pas une connaissance particulière du domaine vétérinaire. Tous les honoraires ou prix doivent demeurer en vigueur pour une période minimale de 90 jours après leur dernière diffusion ou publication (article 39 du Code de déontologie des médecins vétérinaires, c. M-8, r.4)	AFFICHAGE DES PRIX ET DES HONORAIRES Rien n'empêche le médecin vétérinaire d'afficher une liste de ses services et le prix associé. Toutefois, l'information doit être complète et comprendre le contexte global et toutes les conditions qui pourraient s'appliquer, le tout afin de permettre au client qui magasine pour un service, de comparer des services similaires ou, autrement dit, « des pommes avec des pommes ». Par exemple : <i>Stérilisation canine à 200 \$.</i> Présenté comme tel, le client pourrait comprendre que toutes les stérilisations, indépendamment du genre, de la race, de la complexité, des précautions à prendre en amont (par exemple : examen, vaccination, bilan préopératoire) et des risques en aval (par exemple: complications, effets secondaires, contrôle de la douleur ou autre, retrait des points) sont compris dans ce prix.
Honneur et dignité de la profession (article 59.2 du Code des professions, L.R.Q., C. c-35) Indépendance professionnelle	Dans toute diffusion d'un message publicitaire, le médecin vétérinaire doit s'assurer que le public perçoive clairement qu'il s'agit d'une publicité. (article 40 du Code de déontologie des médecins vétérinaires, c. M-8, r.4)	ARTICLE INFORMATIF VS PUBLICITÉ - Lorsque le médecin vétérinaire collabore à la rédaction d'un article d'information sur l'exercice de la médecine vétérinaire ou sur les soins à apporter aux animaux, il peut s'identifier comme auteur ou collaborateur en utilisant son nom et son titre professionnel. Lorsque le nom de l'établissement apparaît également, ou y est directement associé, il ne s'agit plus d'un article d'information, mais bien d'une publicité qui doit être clairement identifiée comme telle, par exemple, en ajoutant le mot publicité ou ceci est une publicité payée, etc. - Rien n'empêche toutefois le médecin vétérinaire d'insérer une publicité de son établissement en utilisant le même média, pourvu que cette publicité n'y soit pas directement associée. Exemple : <i>Dans un journal, un article informatif signé peut paraître sur une page et l'annonce de la clinique sur une autre. Dans une émission télévisée, le médecin vétérinaire peut tenir une chronique en s'identifiant comme médecin vétérinaire et une mention concernant l'établissement peut apparaître parmi les collaborateurs ou dans les remerciements qui défilent au générique.</i>

Chaque médecin vétérinaire devra avoir révisé et corrigé, s'il y a lieu, toute publicité diffusée en son nom ou au nom de l'établissement ou du service auquel il est affilié avant le 1^{er} janvier 2016.

Le défaut de respecter cette directive de l'Ordre entraînera le dépôt de plaintes disciplinaires contre les médecins vétérinaires contrevenant à la réglementation actuelle sans autre avis exposant le médecin vétérinaire concerné aux sanctions prévues à l'article 156 du Code des professions. Le respect des règles relatives à la publicité est une obligation et n'est donc pas négociable.

Comptant sur votre professionnalisme habituel, nous vous remercions de votre précieuse collaboration à l'établissement et au respect de règles commerciales faisant honneur à la profession.

Le conseil d'administration ♦



Position à l'égard de l'utilisation des animaux à des fins récréatives ou de divertissement

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec souhaite exprimer ses préoccupations quant aux traitements qui peuvent être réservés aux animaux utilisés à des fins récréatives ou de divertissement et réitère l'importance d'assurer la santé et le bien-être de tout animal impliqué dans de telles activités. En ce sens, l'Ordre rejoint l'essentiel des préoccupations de la population québécoise et de la profession vétérinaire.

L'Ordre reconnaît la grande diversité des activités impliquant des animaux et comprend que plusieurs situations nécessitent des considérations individuelles et circonstancielles. Néanmoins, l'Ordre invite les personnes et les organisations engagées dans ce genre d'activités ou d'événements à réévaluer la pertinence de certains aspects au regard des impacts négatifs potentiels – tant physiques que psychologiques – que peuvent subir les animaux.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec considère que l'utilisation des animaux à des fins récréatives ou de divertissement est généralement acceptable dans la mesure où les efforts nécessaires et notables sont déployés afin de respecter le concept universellement reconnu des « cinq libertés », telles qu'énoncées notamment dans la position de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sur le bien-être des animaux :

- la faim et la soif;
- l'inconfort physique et la douleur;
- les blessures et la maladie;
- la crainte et le stress chronique;
- les barrières à l'expression de leurs besoins éthologiques essentiels et naturels.

Des mesures de biosécurité ainsi que de prévention et contrôle des maladies doivent être une partie intégrante de la pratique de ces activités. Les soins aux animaux sont essentiels avant, pendant et après les activités, et durant toute la vie de l'animal. Peu importe l'activité, les désagréments éventuels pour les animaux doivent être limités, atténués ou supprimés.

Toute utilisation des animaux comporte des obligations morales et des responsabilités éthiques. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec recommande aux organisations responsables d'événements utilisant des animaux ou effectuant la garde d'animaux d'adopter un processus d'évaluation et d'amélioration continues de leurs pratiques en matière de sécurité, de santé et de bien-être des animaux et d'avoir recours aux conseils et aux services d'au moins un médecin vétérinaire pour les soutenir et les guider en la matière. ♦

16 juin 2015



UN PROGRAMME FINANCIER POUR VOTRE VIE APRÈS LE TRAVAIL



La Banque Nationale a un programme financier¹ adapté aux **médecins vétérinaires** qui donne accès à des privilèges sur un ensemble de produits et de services tels que :

- › Le compte bancaire² en \$ CA ou en \$ US;
- › La carte de crédit *World MasterCard*^{MD} Banque Nationale³;
- › Les solutions de financement comme la marge de crédit³ et le Tout-En-Un^{MD1, 3};
- › Les solutions de placement et de courtage offertes par nos filiales;
- › Les solutions pour votre entreprise.



Fière partenaire de



bnc.ca/professionnelsante
Adhésion en succursale



1. Le programme financier de la Banque Nationale constitue un avantage offert aux professionnels de la santé (médecins, dentistes, médecins vétérinaires, chiropraticiens, podiatres, optométristes et pharmaciens), qui détiennent une carte *World MasterCard* de la Banque Nationale et qui sont citoyens du Canada ou résidents permanents canadiens. Une preuve de votre statut professionnel vous sera demandée. 2. Compte bancaire avec privilège de chèques. 3. Financement octroyé sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions s'appliquent. ^{MD} MasterCard est une marque déposée de MasterCard International Inc. Usager autorisé : Banque Nationale du Canada. ^{MD1} Tout-En-Un Banque Nationale est une marque déposée de la Banque Nationale.



19-21 NOVEMBRE 2015
**Centre des congrès
de Québec**

PLEINS FEUX SUR LA



PROGRAMME 2015 **Médecins vétérinaires**

Organisé par l'Ordre des médecins vétérinaires
du Québec en collaboration avec l'Association
des techniciens en santé animale du Québec

**INFORMATION
INSCRIPTION**

www.omvq.qc.ca/cvq



INSCRIPTION COMPLÈTE INDIVIDUELLE

INCLUANT :

- 2 jours de formation *
- Programme professionnel du jeudi
- Une clé USB comprenant les recueils de conférences
- Un sac du congressiste
- 2 déjeuners, 2 dîners et pauses santé
- Le cocktail, le banquet et le spectacle de Famous le vendredi soir
- L'accès au Salon des exposants

Coût : 565 \$ jusqu'au 25 octobre

650 \$ à partir du 26 octobre 2015

*Vous trouverez sur le site Internet www.omvq.qc.ca/cvq, l'information concernant les heures de formation continue.

Les prix mentionnés n'incluent pas les taxes.

INSCRIPTION PARTIELLE UNE JOURNÉE

INCLUANT :

- Une journée de formation *
- Programme professionnel du jeudi
- Une clé USB comprenant les recueils de conférences
- Un sac du congressiste
- 1 déjeuner, 1 dîner, et pauses santé
- Le cocktail, le banquet et le spectacle de Famous le vendredi soir
- L'accès au Salon des exposants

Coût : vendredi : 375 \$ jusqu'au 25 octobre

430 \$ à partir du 26 octobre

samedi : 295 \$ jusqu'au 25 octobre

340 \$ à partir du 26 octobre

INSCRIPTION CLINIQUE

INCLUANT :

- Une inscription complète individuelle pouvant être utilisée par un médecin vétérinaire de la clinique à la fois
- 2 clés USB comprenant les recueils de conférences
- 2 sacs du congressiste

Coût : 625 \$ jusqu'au 25 octobre

720 \$ à partir du 26 octobre

INFORMATION ET INSCRIPTION

www.omvq.qc.ca/cvq

SALON DES EXPOSANTS

VENDREDI 20 NOVEMBRE ET SAMEDI 21 NOVEMBRE

Nous vous invitons à visiter les nombreux kiosques et à rencontrer les représentants des différentes entreprises qui vous présenteront leurs nouveaux produits et services.

Grâce à la grande générosité et à la participation des entreprises présentes, nous sommes en mesure de vous offrir un événement scientifique de très grande qualité à un tarif très raisonnable. Prenez le temps de remercier les partenaires et commanditaires pour cet apport inestimable à la profession.



TRANSPORT

RABAIS OFFERTS AUX CONGRESSISTES



VIA Rail Canada

Rabais de 10 % sur le prix de votre billet de train. Mentionnez le code 13092 lors de votre réservation de billet auprès de Via Rail.



Rabais de 25 % sur le prix de votre billet d'autobus. Mentionnez le code xdbe2hys lors de votre réservation de billet auprès d'Orléans Express.

HÉBERGEMENT

Tarif préférentiel pour le Congrès vétérinaire québécois, en appelant directement à l'hôtel :

HILTON QUÉBEC

1100, boul. René-Lévesque Est, C.P. 157 Haute-Ville

Québec (Québec) G1R 4P3

(450) 647-2411 - option 1

Vue Centre-ville et Parlement : 139 \$

Vue Vieux-Québec et Fleuve : 159 \$

Vous devez effectuer vos réservations avant le **21 octobre 2015**

Information et réservation en ligne :

omvq.qc.ca/cvq/hebergement

1 800 267-1427 · omvq@omvq.qc.ca

Tarif préférentiel à
139 \$
Code de groupe :
GVETC

Banquet-spectacle du vendredi soir UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER!

PLEINS FEUX SUR LA SANTÉ ANIMALE

Soyez des nôtres lors du banquet-spectacle « Tapis rouge » qui aura lieu le vendredi 20 novembre.

Dans un décor digne des grands galas et vêtus de vos plus beaux atours, venez célébrer les acteurs de la santé animale!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRIAIRES DU QUÉBEC

Jeudi 19 novembre de 12 h à 14 h
(dîner inclus pour les participants)

Programme scientifique

SECTEUR D'ACTIVITÉ	JEUDI 19 NOVEMBRE ~ AVANT-MIDI	JEUDI 19 NOVEMBRE ~ APRÈS-MIDI
Programme professionnel	RESSOURCES HUMAINES Pourquoi les TSA quittent ma pratique? Mme Manon Perreault, CRHA et Mme Caroline Henri, CRHA  Mme Manon Perreault  Mme Caroline Henri	Orientations de la profession pour 2016-2019 : quelles sont vos attentes et vos priorités? • Axes et objectifs stratégiques 2016-2019 de l'Ordre et la profession • Délégation et délégation des actes vétérinaires aux producteurs et aux clients Dr Joël Bergeron, m.v. et Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA  Dr Joël Bergeron  Mme Suzie Prince 
SECTEUR D'ACTIVITÉ	VENDREDI 20 NOVEMBRE ~ AVANT-MIDI	VENDREDI 20 NOVEMBRE ~ APRÈS-MIDI
Programme de gestion	 MÉDIAS SOCIAUX Gestion de ma communauté Web; quand on parle de la clinique sur les réseaux sociaux M. Simon Lacasse 	 RESSOURCES HUMAINES GÉNÉRATION X Y C : Qui sont-ils? Comment adapter mes pratiques de gestion pour une meilleure mobilisation de mon équipe? Mme Caroline Henri, CRHA 
Ateliers pratiques Animaux de compagnie	 ATELIER - COMPORTEMENT • Le chien agressif : les facteurs clés dans l'évaluation de la dangerosité • Le chien agressif; évaluation du risque : à vous de jouer Dr Martin Godbout, m.v., M. Sc., DACVB 	ATELIER - CHIRURGIE (site extérieur) Bandages 101 Dr Nicolas Brebner, m.v., DVSc, DACVS Dr Romain Béraud, m.v., DES, M. Sc., DACVS Dre Renée-Claire Malenfant, m.v.   Dr Nicolas Brebner  Dr Romain Béraud  Dre Renée-Claire Malenfant
Animaux de compagnie	 OPHTALMOLOGIE (en anglais) • L'ophtalmologie féline • Maladie de la cornée chez le chien Dre Kelli Combs Ramey, D.M.V., DACVO	 DENTISTERIE • Les extractions chirurgicales • Les complications lors d'extraction Dr Jérôme D'Astous, m.v., DAVDC
Animaux de compagnie	CHIRURGIE Forum sur la stérilisation des animaux de compagnie : quelles sont les influences de l'âge sur la stérilisation? Dr Jacques Dupuis, m.v., M. Sc., DACVS, Dre Manon L'Écuyer, m.v., DES, DACVIM, Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., DACVIM (oncologie) et Dre Mélyssa Millette, m.v.	 DERMATOLOGIE Les dermatoses faciales chez le chien : comment s'y retrouver? Dre Nadia Pagé, m.v., M. Sc., DACVD
Animaux de compagnie	 Dr Jacques Dupuis  Dre Manon L'Écuyer  Dr Louis-Philippe de Lorimier  Dre Mélyssa Millette	 ACTUALITÉ SUR LA RAGE Gestion de la rage au Québec Dr Alain Aspirault, m.v. 
Animaux de compagnie	 MÉDECINE INTERNE • Maladie de Lyme et toutes ses controverses! • Groupes sanguins canins et félins : implication clinique des découvertes récentes Dre Marie-Claude Blais, m.v., DACVIM	 ANESTHÉSIE La surveillance anesthésique – aller au-delà des chiffres Dr Geoffrey Truchetti, m.v., M. Sc., DES, DACVAA 

SECTEUR D'ACTIVITÉ	VENDREDI 20 NOVEMBRE ~ AVANT-MIDI	VENDREDI 20 NOVEMBRE ~ APRÈS-MIDI
Animaux de compagnie	 SANTÉ FÉLINE (en anglais) • Comment traiter l'obésité féline • La gestion efficace du diabète chez le chat • Introduction aux protocoles de soins de santé préventifs chez l'espèce féline au Canada Dre Susan Little, D.M.V., DABVP (félin) 	 SANTÉ FÉLINE • Rhinite chronique, quand tu nous tiens! • Soins néonataux chez le chaton orphelin Dre Manon L'Écuyer, m.v., DES, DACVIM 
Animaux exotiques	 MÉDECINE AVIAIRE Le système digestif aviaire : anatomie, physiologie et applications cliniques Dr Édouard Maccolini, m.v., IPSAV	 CAS CLINIQUES Médecine des oiseaux, petits mammifères et reptiles Dre Julie Hébert, m.v., DABVP (aviaire)
Bovins	 ANALGÉSIE ET ANESTHÉSIE • Analgésie pratique des ruminants - approche par cas • Anesthésie pratique des ruminants - approche par cas Dr Geoffrey Truchetti, m.v., M. Sc, DES, DACVAA	 MÉTHODES DIAGNOSTIQUES Identification des acétonémies subcliniques à partir des analyses infrarouges sur le lait Dr Laurent Alves de Oliveira, D.M.V., M. Sc., Ph. D.  • Rumensin 101: l'utilisation du monensin chez la vache laitière • Voir le portrait global pour une meilleure prévention des maladies de transition chez la vache laitière Dr Jérôme Carrier, m.v., M. Sc., Ph. D.
Bovins	THÉRIOGÉNÉOLOGIE • L'infertilité bovine : le tractus reproducteur caudal en cause! • Le transfert d'embryons et l'infertilité bovine : l'échographe est un outil essentiel! Dre Angelika Stock, m.v. et Dr Réjean Lefebvre, m.v. Mortalité embryonnaire Dr Daniel Fernando Mogollon Sanchez, m.v., DES    Dre Angelika Stock Dr Réjean Lefebvre Dr Daniel Fernando Mogollon Sanchez	ATELIER PRATIQUE <u>Formation à la ferme</u> Santé pulmonaire des veaux Dr David Francoz, m.v., M. Sc., DACVIM et Dr Sebastien Buczinski, m.v., DACVIM, M. Sc. Inscription obligatoire, places limitées, site extérieur   Dr David Francoz Dr Sebastien Buczinski 
Équins	 MÉDECINE ÉQUINE • Échographie thoracique et abdominale chez le poulain • Antibiothérapie chez le poulain  Dr Steve Giguère, D.M.V., Ph. D., DACVIM	 ENDOCRINOLOGIE (en anglais) Diagnostic et contrôle des maladies endocriniennes fréquentes chez les chevaux et les poulains Dre Teresa Burns, D.M.V., Ph. D., DACVIM-LA
Santé publique et industrie animale	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL Travaux du groupe de travail sur la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux : bilan des cinq dernières années Dre France Desjardins, m.v. Le RAIZO en complémentarité avec les secteurs de la Stratégie Dre Catherine Munger, m.v. Règlement provincial sur les maladies désignées Dre Sylvie Dansereau, m.v. Les travaux en cours à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) Dr François Caya, D.M.V., M. Sc. Le point sur les dossiers nationaux et internationaux relatifs à la santé et au bien-être des animaux Dre Hélène Trépanier, m.v., M. Sc.     Dre France Desjardins Dre Sylvie Dansereau Dr François Caya Dre Hélène Trépanier	LA SURVEILLANCE Prioriser des zoonoses et des interventions avec l'aide à la décision multicritère Dre Cécile Aenishaenslin, m.v., M. Sc., Ph. D. (candidate) Risques associés à la contamination de l'environnement par les agents zoonotiques les plus fréquents dans les élevages Dre Julie Arseneault, m.v., M. Sc., Ph. D. et Dre Patricia Turgeon, m.v., Ph. D. Risques associés à la contamination bactérienne des légumes à la suite de l'épandage de lisier Mme Caroline Côté, docteure en agronomie Mise à jour sur la situation de l'ESB au Canada Dr Bachir Djillali, D.M.V.      Dre Cécile Aenishaenslin Dre Julie Arseneault Dre Patricia Turgeon Mme Caroline Côté, PHD Dr Bachir Djillali

SECTEUR D'ACTIVITÉ	VENREDI 20 NOVEMBRE ~ AVANT-MIDI	VENREDI 20 NOVEMBRE ~ APRÈS-MIDI
Techniciens en santé animale	 CHIRURGIE Les chirurgies orthopédiques Dr Nicholas Brebner, m.v., DVSc, DACVS	 COMPORTEMENT CANIN Est-ce que votre chien est une édition spéciale? Comment détecter les troubles (anxiété, hyperactivité) et lesquels traiter? Dr Martin Godbout, m.v., M. Sc., DACVB
Techniciens en santé animale	 TRANSFUSION SANGUINE C'est plein de bon sang! Mme Vanessa Turcot-Lamarche, TSA certifiée	 NEUROLOGIE La neurologie pratico-pratique en clinique des animaux de compagnie Dre Dominique Paquette, m.v., DACVIM (neurologie)
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SAMEDI 21 NOVEMBRE ~ AVANT-MIDI	SAMEDI 21 NOVEMBRE ~ APRÈS-MIDI
Programme de gestion	 REGROUPEMENT VÉTÉRIINAIRE Rejoindre une bannière ou un regroupement vétérinaire : analyser votre convention d'adhésion Me Jean H. Gagnon, Ad.E. 	 SERVICE CLIENT Comment identifier et intervenir auprès d'un client difficile ou quérulent Mme Rose-Marie Charest 
Animaux de compagnie	 CHIRURGIE Laparotomie exploratrice en images et vidéos Dre Elaine Madore, m.v., IPSAV, DES, DACVS  PATHOLOGIE CLINIQUE Hématologie et biochimie : variations chez le patient pédiatrique Dre Carolyn Gara-Boivin, m.v., DES, M. Sc., DACVP	 CHIRURGIE Traitement chirurgical des plaies contaminées Dr Nicholas Brebner, m.v., DVSc, DACVS  Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les hernies discales sans jamais oser le demander Dr Romain Béraud, m.v., DES, M. Sc., DACVS
Animaux de compagnie	 MÉDECINE INTERNE (en anglais) Bilan diagnostique lors de taux élevés des enzymes hépatiques chez les chiens Dre Allison Cobrin, m.v., DVSc, DACVIM	 URGENTOLOGIE ET SOINS INTENSIFS • Les reins contre-attaquent. Une bataille de perdue, mais pas la guerre! • Fluidothérapie sous toutes ses formes Dr Vincent Gauthier, m.v., DVSc, DACVECC
Animaux de compagnie	 Allergie alimentaire chez les chiens et chats : • Aspects comparatifs et recommandations fondées sur des données probantes • Une approche pratique du prurit chez le chat Dr Vincent Defalque, D.M.V., DACVD  	 DERMATOLOGIE Dermate atopique canine : tests d'allergie et immunothérapie Dr Vincent Defalque, D.M.V., DACVD  
Animaux de compagnie	 THÉRIOGÉNÉOLOGIE • L'éleveur de chiens et de chats comme client • Les questions les plus fréquentes au thériogénologiste des petits animaux Dre Angelika Stock, m.v.	 CARDIOLOGIE Dr Jean-Sébastien Boileau, m.v. DACVIM (Cardiologie)
Animaux de compagnie	 ONCOLOGIE Un atelier « pratico-pratique » Dre Marie-Eve Nadeau, m.v., DACVIM (oncologie)	 CHIRURGIE Cas cliniques myoarthrosquelettiques Dr Matthieu Gatineau, m.v., IPSAV, M.Sc., Diplomate ACVS-ECVS & ACVSMR
Animaux exotiques	 MÉDECINE INTERNE Interprétation des tests sanguins courants chez les nouveaux animaux de compagnie Dre Claire Grosset, m.v., DACZM	 THÉRIOGÉNÉOLOGIE L'emploi des agonistes de la GnRH chez les animaux exotiques de compagnie Dre Claire Grosset, m.v., DACZM
Médecine de refuge	 COMPORTEMENT ANIMAL (en anglais) La gestion du comportement, du logement et l'enrichissement de l'environnement dans les refuges Dre Cynthia D. Delany, D.M.V.	 GESTION ANIMALIÈRE Impliquez-vous! Comment améliorer la gestion animalière dans les villes et la province Dr Vincent Paradis, m.v. Panel sur la gestion animalière au Québec (1 h 30)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	SAMEDI 21 NOVEMBRE ~ AVANT-MIDI	SAMEDI 21 NOVEMBRE ~ APRÈS-MIDI
Bovins	 ATELIER - NEUROLOGIE À vos marteaux, prêts, localisez! L'examen neurologique et la localisation de la lésion Dre Hélène Ruel, m.v., DS (neurologie), DACVM (neurologie) <i>Atelier offert aux secteurs des bovins et des animaux de compagnie</i>	 ATELIER - MAMMITE (inscription obligatoire – 30 participants maximum) Investigation de problèmes en santé du pis Dr Jean-Philippe Roy, m.v., M. Sc., DECBHM 
Bovins	 NUTRITION Une chèvre ou un dixième de vache? M. Dany Cinq-Mars, Agr. Ph. D.  DÉJEUNER CONFÉRENCE Perspective sur l'utilisation judicieuse des antibiotiques dans l'industrie bovine Dr Paul Baillargeon, m.v., M. Sc. Conférence présentée avec le soutien de : 	 PARASITOLOGIE (en anglais et en français) Le contrôle parasitaire chez les ruminants : qu'est-ce qui ne va pas? Dr Andrew S. Peregrine, D.M.V., BVMS, Ph. D., DEVPC, DACVM  Gestion stratégique des parasites internes et externes en tenant compte de la résistance parasitaire et de l'utilisation judicieuse des anthelminthiques; on commence par quoi chez les ruminants? Dre Marie Noël, m.v.  Bayer HealthCare Santé animale
Équins	 SYSTÈME RESPIRATOIRE Comprendre et gérer les obstructions dynamiques des voies respiratoires supérieures - la révolution de l'endoscopie embarquée Dre Emmanuelle Van Erck, D.M.V., Ph. D.	 SYSTÈME MYOARTHROSQUELETTIQUE - Blessures ligamentaires et tendineuses - mise à jour et nouveautés sur le diagnostic, le pronostic et le traitement - Le rôle de la ferrure orthopédique dans votre programme de réhabilitation et pour maintenir un cheval en performance - Quoi de neuf sur l'OCD? Dr Florent David, D.M.V., M. Sc., DACVS, ECVS, DACVSMR, ECVDI
Santé publique et industrie animale	INFLUENZA (en anglais et en français) L'influenza : interface humain/animal Dre Isabelle Picard, m.v. et Mme Isabelle Rouleau, docteure en épidémiologie Le contrôle de l'influenza aviaire à déclaration obligatoire au Canada Dre Sonja Laurendeau, m.v., IPSAV L'influenza chez les porcs et les humains Dre Susan Detmer, D.M.V., Ph. D.     Dre Isabelle Picard Mme Isabelle Rouleau Dre Sonja Laurendeau Dre Susan Detmer	ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE Antibio-gouvernance dans le milieu vétérinaire et bioalimentaire Dre Soulyvane Nguon, m.v. Plan d'action fédéral sur la résistance et le recours aux antimicrobiens au Canada Dr Pascal Michel, m.v., MPVM, Ph. D. Mise à jour des initiatives de Santé Canada pour une utilisation judicieuse des antibiotiques chez les animaux Mme Manisha Mehrotra, Ph. D. Règlement modifiant le Règlement sur l'administration de certains médicaments Dre Sylvie Dansereau, m.v.    Dre Soulyvane Nguon Dr Pascal Michel Dre Sylvie Dansereau
Animaux de laboratoire	 ANESTHÉSIE (en anglais) Sujets d'actualité en anesthésie des animaux de laboratoire Dre Patricia V. Turner, D.M.V., M. Sc., DVSc, DACLAM, DABT, DECAWBM	 PATHOLOGIE Les maladies des poissons de laboratoire au Québec Dre Andrée Lafaille, m.v., M. Sc.  SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL SST en animalerie de recherche : la montagne accouchera-t-elle d'une souris? M. Jocelyn Beaucher, docteur en biologie, MCB, RMCCM
Techniciens en santé animale	 HYPO/HYPERTHYROÏDIE Revue de la glande thyroïde et de ses fonctions Mme Audrey Bédard-Goulet, TSA	 ANALGÉSIE Gestion de la douleur aiguë postopératoire Mme Valérie Fortin, TSA certifiée
Techniciens en santé animale	 NUTRITION Nutrition : mythes et réalités Mme Sophie Lord, TSA certifiée, VTS (nutrition) 	 ENDOCRINOLOGIE Diabète canin et félin, la glycémie sous toutes ses courbes! Mme Mélicha Bertrand, TSA certifiée

Planifiez votre participation au Congrès vétérinaire québécois 2015

Tarif préférentiel à
139 \$
Code de groupe :
GVETC

QUÉBEC : UNE DESTINATION DE CHOIX!

Pour une soirée culturelle ou une expérience gastronomique dans un des nombreux restaurants réputés de la ville, profitez de votre participation au Congrès vétérinaire québécois 2015 pour découvrir ou redécouvrir Québec.

Promenade dans le Vieux-Québec, découverte des fortifications, visite sur l'Île d'Orléans, randonnées pédestres... une foule d'activités s'offrent à vous, quels que soient vos goûts!

Visitez l'onglet « Informations touristiques » de la section Inscription sur le site Internet du Congrès vétérinaire québécois (www.omvq.qc.ca/cvq) pour planifier votre séjour.

RÉSERVEZ VOTRE HÉBERGEMENT DÈS MAINTENANT!

Comme participant au Congrès vétérinaire québécois, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel lors de votre réservation à l'hôtel Hilton Québec.

Situé à quelques pas du Centre des congrès de Québec, l'hôtel Hilton Québec est relié au centre par un corridor intérieur. Vous pourrez ainsi accéder directement aux salles de conférences et aux activités du congrès!

TARIFS 2015 AU HILTON QUÉBEC

Vue centre-ville et Parlement : **139 \$**

Vue Vieux-Québec et fleuve : **159 \$**

Vous devez effectuer vos réservations, avant le 21 octobre 2015, en cliquant sur le lien que vous trouverez dans l'onglet « Hébergement » de la section Inscription du site Internet du Congrès vétérinaire québécois ou en appelant directement à l'hôtel : 1 800 447-2411 — **Code de groupe : GVETC**

BANQUET-SPECTACLE « TAPIS ROUGE »

Vendredi 20 novembre 2015, venez célébrer la santé animale lors d'un banquet-spectacle digne des plus grands galas! Vous avez une ressemblance avec un personnage de votre film préféré? On vous demande fréquemment si vous êtes le sosie de Brad Pitt ou de Julia Roberts? Habillé de vos plus beaux atours ou transformé en célébrité le temps d'une soirée; joignez-vous à nous pour célébrer les acteurs de la santé animale!

Visitez l'onglet « À savoir » de la section *Informations générales* du site Internet du Congrès vétérinaire québécois pour des suggestions de tenue vestimentaire!

TOUT SAVOIR SUR LE CVQ 2015 EN QUELQUES CLICS

Inscrivez-vous en ligne, consultez la programmation détaillée et restez informé des dernières nouvelles concernant le congrès. Le site www.omvq.qc.ca/cvq est la référence! Une fois inscrit, ajouter l'icône CVQ 2015 J'y serai! à votre signature courriel ou à vos réseaux sociaux!

Ateliers de formation continue

En plus du Congrès vétérinaire québécois 2015, des ateliers pratiques sont organisés dans les prochains mois pour vous permettre d'acquérir de nouvelles compétences et de poursuivre votre développement professionnel :

ATELIER PRATIQUE EN CHIRURGIE

L'examen orthopédique : boiterie, démarche anormale, en différentier l'origine (myoarthrosquelettique ou neurologique) et la cause.

Par Dr Jérôme Auger, m.v., M. Sc., DACVS/ECVS



CONTENU DE L'ATELIER

Cet atelier abordera l'examen orthopédique et aidera à démystifier le diagnostic des boiteries courantes. Il permettra de poser un diagnostic différentiel, d'orienter le choix d'examen complémentaires et des positions radiographiques. L'origine myoarthrosquelettique ou neurologique sera discutée, de même que les causes dégénératives, inflammatoires, infectieuses, néoplasiques ou traumatiques.

Tarif d'inscription : 350 \$ plus taxes incluant une pause-santé. Trois heures de formation continue seront reconnues par l'Ordre.

DATE : le vendredi 2 octobre 2015
HEURE : 8 h 30 à 11 h 45
LIEU : Centre vétérinaire Laval
4530, Desserte Sud, Autoroute 440
Laval, Québec

ATELIER PRATIQUE EN DERMATOLOGIE

Par Dre Sophie Gilbert, m.v., DACVD



CONTENU DE L'ATELIER

Cet atelier abordera la gestion de la dermatite allergique du chien, de la présentation clinique en passant par les méthodes diagnostiques et l'établissement d'un plan de traitement et de suivi à long terme. En vue de rendre cet atelier interactif et actuel, vous êtes invités à communiquer les cas que vous jugez pertinents en envoyant un courriel à sophie.gilbert@cvlaval.com. Une sélection sera faite afin d'illustrer le mieux possible la gestion d'un cas typique.

Tarif d'inscription : 350 \$ plus taxes incluant une pause-santé. Trois heures de formation continue seront reconnues par l'Ordre.

DATE : le vendredi 4 décembre 2015
HEURE : 8 h 30 à 11 h 45
LIEU : Centre vétérinaire Rive-Sud

DATE : le vendredi 11 décembre 2015
HEURE : 8 h 30 à 11 h 45
LIEU : Centre vétérinaire Laval

Pour consulter la description détaillée des différents ateliers et accéder au formulaire d'inscription, rendez-vous dans l'espace réservé aux membres du site Internet de l'Ordre (www.omvq.qc.ca).

Vous avez des suggestions ou des commentaires sur le programme de formation continue? N'hésitez pas à nous contacter au 450 774-1427, poste 245 ou, par courriel, à lysanne.brunet@omvq.qc.ca.

Concours photo 2015

Date limite :
20 octobre 2015

1000 \$
en prix à gagner!



Photo gagnante 2014
Dre Émilie L. Couture
« Quelques brindilles de foin
par jour éloignent le médecin
vétérinaire pour toujours! »

Catégorie 1

Le travail du médecin vétérinaire au quotidien

Un médecin vétérinaire en action, avec ou sans animaux. N'oubliez pas d'identifier le médecin vétérinaire qui apparaît sur la photo.

À gagner : 400 \$ en argent



Bayer HealthCare
Santé animale



Photo gagnante 2014
Mme Carole Beaudoin
« Falco le protecteur »

Catégorie 2

L'animal dans toute sa splendeur

Un animal, toutes espèces confondues, de l'insecte à l'éléphant (pas d'humain sur la photo, que l'on conserve pour les autres catégories).

À gagner : 200 \$ en argent



Photo gagnante 2014
Mme Marie-Noëlle Bourassa
« Toujours là pour toi »

Catégorie 3

L'importance des animaux dans nos vies

Un animal, toutes espèces confondues, de l'insecte à l'éléphant, en compagnie d'une ou plusieurs personnes.

À gagner : 200 \$ en argent

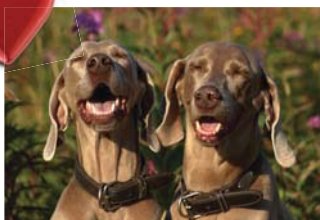


Photo gagnante 2014
Mme Marie-Noëlle Bourassa
« Fou rire ou Fou braque? »

Prix « Coup de coeur » des congressistes

En novembre, lors du Congrès vétérinaire québécois, les congressistes auront l'occasion d'admirer toutes les photos reçues et de voter pour leur Coup de coeur, toutes catégories confondues.

À gagner : 200 \$ en argent



Bayer HealthCare
Santé animale



En collaboration avec :

laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Faites parvenir vos photos numériques ainsi que le formulaire de participation dûment rempli à maryse.massy@omvq.qc.ca avant le 20 octobre 2015.

Règlements

1. Le Concours de photo 2015 se déroule du 15 juillet au 20 octobre 2015. Tous les résidents du Canada sont admissibles au concours, à l'exception des employés de l'Ordre et des membres du jury.
2. Chaque photo doit être soumise en format numérique et respecter une taille minimale de 1 Mo et une résolution de 300 ppp. Aucune photo ne doit porter de marque d'identification ou de signature, ni avoir fait l'objet d'un montage ou avoir subi un traitement lourd par logiciel de traitement d'images.
3. Les photos et le formulaire de participation doivent être acheminés par courriel à maryse.massy@omvq.qc.ca avant le 20 octobre 2015.
4. Chaque photo doit être accompagnée d'un titre, d'une courte description, du nom du médecin vétérinaire qui apparaît sur la photo, s'il y a lieu, et des coordonnées complètes de l'auteur de la photographie, y compris son titre (Dr, Dre, M. ou Mme).
5. Les photos gagnantes des catégories 1 à 3 seront déterminées par un jury composé de représentants des commanditaires. Les critères qui guideront leur choix sont : respect du thème associé à la catégorie (50 %), qualité technique (25 %), originalité (25 %).
6. Les photos reçues seront affichées lors du CVQ du 19 au 21 novembre 2015 et l'auteur de la photo qui aura reçu le plus grand nombre de votes recevra le prix Coup de coeur.
7. Les prix seront décernés le 20 novembre 2015, à 16 h, au Centre des congrès de Québec. Les gagnants seront informés par courriel après le Congrès et recevront leur prix par la suite.
8. Le participant doit être l'auteur et l'unique propriétaire de la photo et de tout droit s'y rattachant. L'Ordre se réserve le droit d'utiliser les photos reçues aux fins de publication. Les crédits d'auteur seront alors accordés.

Consentement (obligatoire)

En signant le formulaire de participation et en remettant les photos pour le concours, le participant accorde (ou garantit que le propriétaire des photos accorde expressément) tous ses droits de diffusion à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, qui se réserve le droit d'utiliser les photographies transmises dans ses publications. Le titulaire des droits d'auteur conserve tous les droits d'auteur et les crédits seront accordés au photographe.

Dégustation de vins et de fromages pour les finissants 2015-2016

L'Ordre donne le coup d'envoi à leur toute dernière année!

Par Dr Éric Tremblay, m.v., coordonnateur du Service de l'admission



Les étudiants de 5^e année en médecine vétérinaire

C'est avec enthousiasme et fierté que le président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le Dr Joël Bergeron, a prononcé une allocution de bienvenue aux étudiants de 5^e année de la Faculté de médecine vétérinaire, dans le cadre de l'activité annuelle tenue par l'Ordre avec la cohorte finissante. La tradition s'est poursuivie, cette année encore, alors que cette rencontre – amicale et informelle – a pris la forme d'une dégustation de vins et de fromages et a mené à de fructueux échanges.

Cette activité, qui s'est tenue le 20 août dernier, avait pour but d'introduire les futurs diplômés aux divers volets du système professionnel québécois et de permettre au personnel de l'Ordre de faire connaissance avec les futurs médecins vétérinaires.

Le Dr Bergeron a mentionné l'ampleur des défis à surmonter par les finissants et a insisté sur la formation de pointe qu'ils ont reçue à ce jour et sur laquelle ils peuvent s'appuyer pour atteindre leurs objectifs et pour réaliser leurs rêves. À la suite de la présentation de son équipe, le président a rappelé la mission de l'Ordre qui est de protéger le public, et a aussi souligné toute l'importance que les services aux membres et la promotion de la profession ont pour l'organisation. Enfin, il a rappelé aux étudiants l'entière disponibilité du personnel de l'Ordre pour répondre aux interrogations de ses membres.

Tenue quelques jours avant la rentrée des classes, cette rencontre a pris des allures de retrouvailles pour les étudiants qui – pour plusieurs – ne s'étaient pas vus de toute la période estivale. La fébrilité, l'énergie et le dynamisme étaient palpables à l'aube de cette toute dernière année. Certains des étudiants en ont profité pour prendre contact directement avec la direction de l'Ordre, pour partager certaines de leurs préoccupations et pour trouver une réponse immédiate à leurs questionnements en regard du fonctionnement de l'Ordre.

De plus, deux prix de présence étaient gracieusement offerts à cette occasion. Le partenaire La Personnelle, qui offre le programme assurance auto et habitation aux médecins vétérinaires du Québec, a offert un forfait détente zen à Mme Caroline Turcotte. De son côté, Mme Danna Dahan profitera d'une inscription gratuite au Congrès vétérinaire québécois 2016 pour sa participation.

C'est donc avec sincérité que la direction et tout le personnel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec leur souhaitent la meilleure des chances et une excellente continuité dans cette dernière année. La prochaine rencontre officielle viendra bien rapidement; la cérémonie de remise des permis en mai 2016. Elle marquera le début de leur carrière en médecine vétérinaire. ♦



La gagnante du forfait détente zen, Mme Caroline Turcotte accompagnée du président de l'Ordre, le Dr Joël Bergeron



La gagnante d'une participation gratuite au Congrès vétérinaire québécois 2016, Mme Danna Dahan accompagnée du président de l'Ordre, le Dr Joël Bergeron



Une dose suffit

Seul **Profender®** (émodepside/praziquantel) tue les vers plats, les vers ronds et les vers en crochet à tous les stades intestinaux avec **une seule dose**.

- Tue les vers intestinaux aux stades L4, immatures et adultes — **nul besoin d'une dose pour chaque stage**
- Minimise le dépôt d'œufs — **réduit le risque de transmission**
- Application topique — **posologie simple pour une meilleure observance thérapeutique**

Recommandez Profender® pour une vermifugation complète!



Les nouveaux diplômés 2015 : quelques statistiques

Par Dr Éric Tremblay, m.v., coordonnateur du Service de l'admission



Au retour des vacances, il est bon de prendre le pouls de la profession en publiant les statistiques relatives au début de carrière des nouveaux diplômés. Vous trouverez donc ci-dessous un graphique qui présente la distribution des finissants de la cohorte 2010-2015, inscrits au tableau des membres depuis le mois de mai 2015, selon les domaines de pratique qu'ils ont choisis.

Nombre de diplômés :	85
Femmes	70 (82 %)
Hommes	15 (18 %)
Nombre de finissants qui se sont inscrits au tableau :	69 (81 %)

Selon le domaine de pratique :	
Animaux de compagnie	49 (71 %)
Grands animaux	12 (17 %)
Pratique mixte	1 (2 %)
Équins	2 (3 %)
Animaux de laboratoire	2 (3 %)
Autres domaines	3 (4 %)

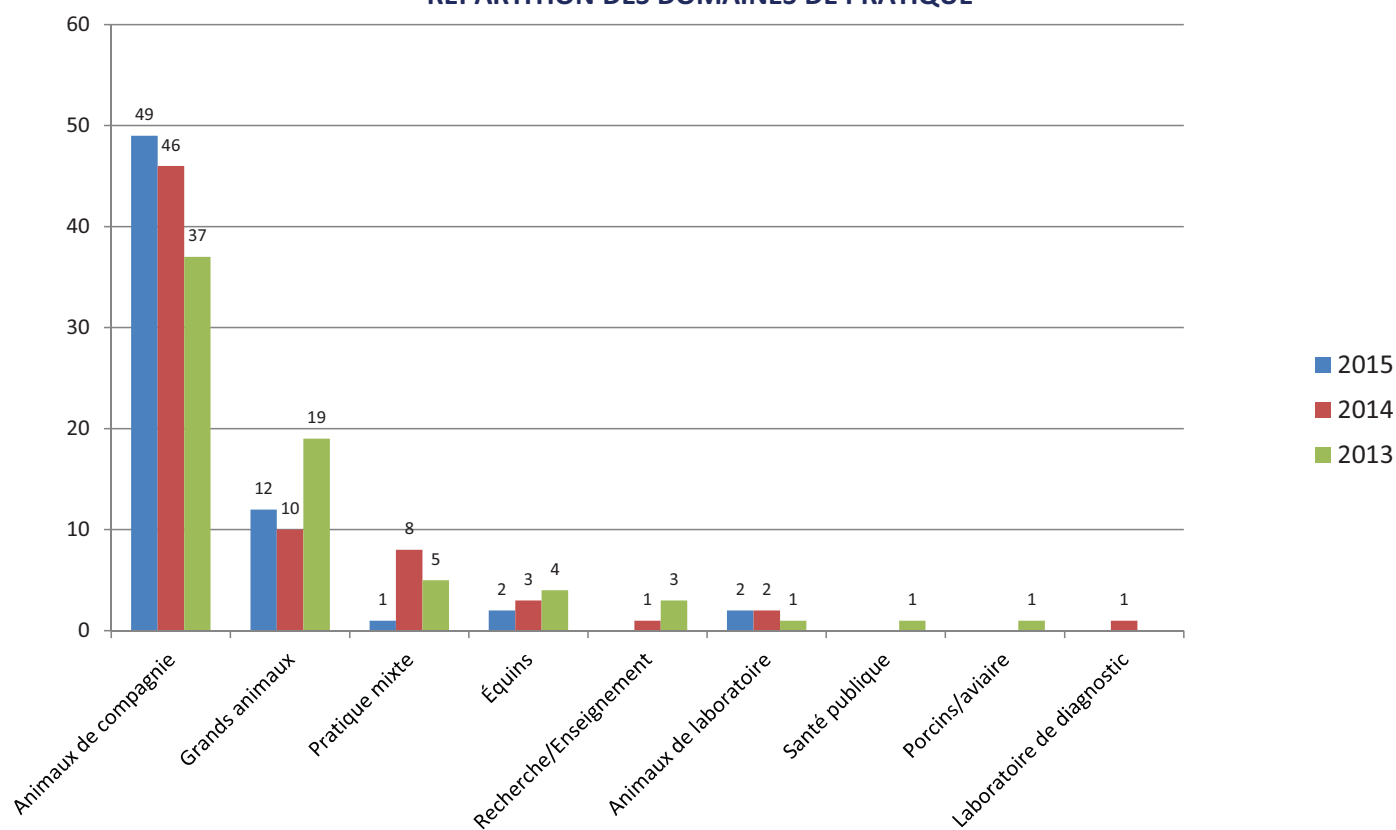
Voici un tableau qui permet d'analyser le tout avec un peu plus de recul, en comparant les données des six dernières années des domaines de pratique les plus importants.

	Animaux de compagnie	Grands animaux	Pratique mixte	Équins
2010	67 %	11 %	15 %	2 %
2011	65 %	15 %	8 %	1,5 %
2012	63 %	11 %	15 %	4 %
2013	52 %	27 %	7 %	6 %
2014	65 %	14 %	12 %	4 %
2015	71 %	17 %	1 %	2 %

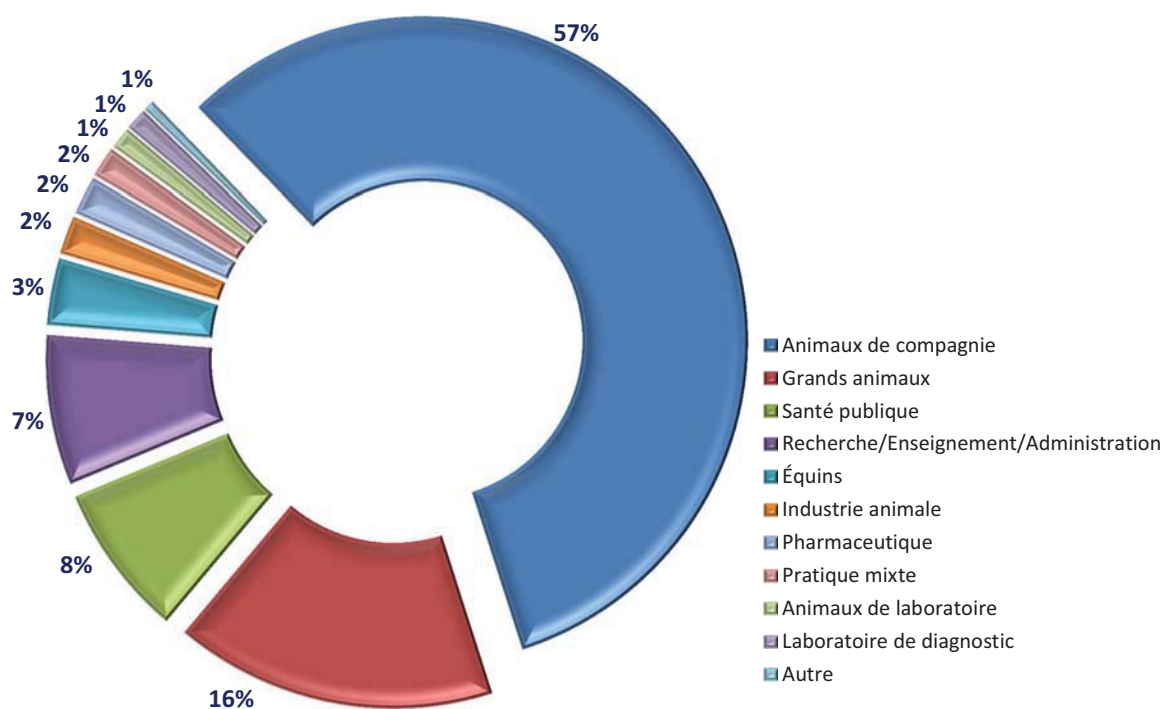
Ces trois dernières années, le pourcentage des étudiants ayant choisi la pratique mixte a diminué de 50 % par rapport aux années antérieures. Pour sa part, le secteur des animaux de compagnie demeure largement privilégié. Après une année exceptionnelle en 2013, on remarquait un retour à la moyenne dans le choix de la pratique des grands animaux, le résultat de 2015 démontre une concordance avec les années antérieures à 2013.

La profession continue de se féminiser : 82 % de femmes

FINISSANTS 2013 À 2015 RÉPARTITION DES DOMAINES DE PRATIQUE



TOUS LES MEMBRES 2015-2016 RÉPARTITION DES DOMAINES DE PRATIQUE



Changements au tableau de l'Ordre

Inscriptions et réinscriptions

3960 Geneviève Alain
 4241 Éloïdy Asselin
 4242 Camille B Robitaille
 4243 Antony Bastien
 4244 Audrey-Anne Bastien
 4245 Angélie Bauman-Fortin
 4247 Frédéric Beauvais
 4248 Gaëlle Bédard-La Rocque
 4250 Sara Berthiaume
 3599 Marjorie Besson
 4252 Maude-Amélie Bissonnette
 3253 Marilyn Blanchette
 3693 Daniel-Valériu Bobu
 3696 Marianne Bond
 4253 Marie-Pier Bonneau
 4254 Marie-Eve Borris
 4255 Marie-Eve Bourget-Thivierge
 3419 Nadine Bourgoin
 4150 Mélissa Bravo
 4256 Jean-François Brunelle
 4154 Marie-Philippe Bussièrès
 3779 Julie Caouette
 3610 Andréanne Caron
 3518 Julie Carrier
 3780 Hélène Catellier
 4257 Laurence Chartrand
 4259 Claudia Cloutier
 4261 Geneviève Courchesne
 4262 Sophie Courtois-Marcotte
 3880 Gabrielle Darou
 4263 Johannie Demers
 4264 Valérie Deschamps
 2025 Luc DesCôteaux
 4265 Joëlle Désilets
 4266 Laurie Desjardins
 3983 Joanie Desrochers
 2983 Éric Durrieu De Madron
 4267 Julia East-Thivierge
 4268 Maude Farah
 4269 Élise Ferland Bilodeau
 4270 Rebecca Fernando
 4271 Alin Stefan Floca
 4272 Marie-Ly Fontaine
 4274 Stéphanie Fortin-Nunez
 4275 Kim Fritz
 3992 Vanessa Gabriele-Rivet
 3539 Anne-Marie R. Gagnon
 4276 Olivier Gagnon
 4277 Tiffany Gamelin
 4278 Épha Gaudreault-Génois
 4279 Marie-Chantal Giroux
 4280 Roxane Giroux-Lafond
 4177 Josianne Goupil
 4282 Jade Guillemette
 4283 Maude Guilmain-Serdakowski
 4286 Jasmin Houle
 3070 Khalid Kobaa

Inscriptions et réinscriptions

4287 Micaèle Lafontaine
 4288 Cloé Lavigne-Jacques
 4289 Geneviève Laviolette
 4290 Anne-Marie Lavoie
 4291 Dafné Le Corre-Laliberté
 4292 Caroline Lemay
 4294 Audrey Lévesque
 4295 Maxime Lorange
 4296 Carole-Anne Lussier
 3119 Julie Lynch
 3674 Susana Maria Macieira
 4297 Mélissa Mailloux
 4298 Alexandre Marcouiller
 4009 Véronique Marion
 4299 Maricela Mejia Dorantes
 4300 Valérie Mèrizzi
 4301 Marie-Ève Michaud-Lévesque
 4199 Agata Najduchowska
 2423 Catherine Nault
 4302 Leah Northfield
 4303 Carl Ouimet
 4304 Corinne P Lafortune
 4306 Ève Paquin
 4307 Amélie Paré
 2968 Hélène Perras
 3478 Jolaine Perreault
 4309 Virginie Perreault
 4310 Joanie Perreault Chaput
 4311 Laurie Pfeiderer
 3483 Sarah Poitras-Wright
 4312 François-Nicolas Proulx
 3663 Julie Robillard
 4316 Chloé Rodriguez
 4318 Frédéric Rousseau Blass
 4319 Marie-Soleil Roy
 3057 Ève Sergerie
 4320 Marianne St-Germain
 4321 Jessica St-Pierre
 4322 Teresa Sweet
 4323 Myriam Turcot
 4324 Sarah Vaillancourt-Dutil
 3406 Tetyana Vyetrogon
 4238 Melissa Watson
 4325 Pini Zvionow

Abandons pour divers motifs :
retraite, maternité, sabbatique,
études à l'extérieur, maladie...

3149 Alexandra Bélanger
 3607 Cynthia Boyer-La Rochelle
 9322 Patrick M Burns
 3161 Ariane Chaput-Milette
 9427 Lucile Chassang
 9428 Camille Coisnon-Haban
 9410 Vincent Defalque
 3786 Marie-Claude Demers-Dubuc
 2932 Patricia Dorval
 9430 Julien Fages
 1817 Lucie Frenette
 3799 Émilie Gauvin
 4087 Stéphanie Guérin
 4227 Marie Guillot
 9431 Romain Huvé
 3678 Dalia Kachef
 3281 Patricia Laforte
 3815 Marie-France Leduc
 9425 Pauline Loos
 3913 Alicia Magnan
 4008 Gabrielle Marcoux Houde
 3742 Gabriela Miguez de Soto Spinelli
 9432 Tiphaine Moreno
 9421 Cyril Parachini-Winter
 9433 Thomas Parmentier
 3578 Marie-Claude Tardif
 9439 Emily Thompson
 9374 Pierre Trencart
 1121 Diane Trottier

Octroi d'un permis régulier

4334 Florence Bergia
 4330 Tamara Michelle Cohen
 4335 Istvan Tibor Deak
 4331 Rebecca Gilday
 4332 Tania Mutch
 4333 Valence Vieilleveigne

Octroi d'un permis temporaire

9446 Gabrielle Armaroli
 9447 Arnaud Baldinger
 9448 Emmanuelle Butty
 9457 Ophélie Cojean
 9464 Deborah Culang
 9449 Cécile Genty
 9445 Clémentine Gy
 9458 Barbora Honkova
 9450 Thomas Lecoq
 9451 Claire Leriquier
 9452 Vincent Leynaud
 9453 Edouard Marchal
 9459 Bertille Marquet
 9461 Xavier Montasell
 9454 Kevin Morel
 9462 Yoana Murcia Robayo
 9444 Sarah Ayesha Nazir
 9455 Rosmarini Passos Dos Santos
 9206 Ignacio Raggio
 9463 Laura Rosas Gomez
 9456 Sophie Silvain

Renouvellements de permis
temporaire

9372 Marion Allano
 9420 Jonathan Amgar
 9384 Nikolas David Bell
 9309 Jérôme Benamou
 9426 Julie Berman
 9358 Cécile Briffod
 9290 Anne-Claire Brisville
 9392 Anne-Sophie Bua
 9319 Pierre Clerfond
 9429 Magali Decome
 9344 Sophie Gilbert
 9289 Claire Grosset
 9423 Gregory Herndon
 9354 Romain Javard
 9441 Nicola Jeffs
 9440 Maria Koprowska
 9342 Hélène Lardé
 9396 Edouard Martin
 9370 Hélène Michaux
 9400 Katy R. Mold
 9311 Christopher Scala
 9391 Paulo Steagall
 9424 Ludovic Tanquereau
 9305 Geoffrey Truchetti
 9434 Chiara Zullian



AVIS DE DÉCÈS

Jean Flipo, D.M.V.

Médecin vétérinaire diplômé en 1949

Jacques Fradette, D.M.V.

Médecin vétérinaire diplômé en 1949

Au nom de tous ses membres et employés, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec tient à offrir ses sincères condoléances aux parents et amis éprouvés.



UN SUIVI RASSURANT POUR GENEVIÈVE



Samson

AMIE DES ANIMAUX

PROGRAMME D'ASSURANCE POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

Desjardins Assurances est là quand ça compte avec un programme d'assurance des plus complets pour les animaux de compagnie. Vos clients profitent donc d'une protection permettant un suivi médical adéquat tout en réduisant leurs soucis financiers en cas d'imprévus.

animauxdesjardins.com



Desjardins

La maltraitance des animaux : importance du mandat

Par Dr Éric Tremblay, m.v., coordonnateur du Service de l'admission

Je désire, par le présent article, clarifier les mandats qui pourraient vous être confiés à l'aide d'un cas précis sur le bien-être des animaux.

En juin 2015, le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi visant à améliorer la condition des animaux dans la province. Donc, de « biens et meubles » qu'ils étaient auparavant, ils deviendraient « des êtres doués de sensibilité ayant des impératifs biologiques » si le projet de loi est adopté. Le projet de loi n° 54 change déjà les mentalités et prévoit les dénonciations de situations abusives au regard de la condition animale pour laquelle nous sommes appelés à agir en tant que professionnels. Illustrons un exemple dans lequel chacun de nous pourrait se retrouver.

Le représentant d'une municipalité de votre région vous demande de l'assistance pour l'inspection d'une usine à chiots du secteur, car les propriétaires sont en situation d'illégalité. À votre arrivée, les autorités sont déjà en place. L'état des lieux et des animaux n'a vraiment rien de réjouissant, comme

vous vous y attendiez. La plupart des chiens toussent, démontrent des écoulements nasaux et sont très émaciés. De plus, il apparaît évident que plusieurs souffrent d'entérite virale ou parasitaire étant donné l'odeur et les constatations visuelles préliminaires. Vous dénombrez trente-deux animaux dans ce lieu, dont vingt-neuf sont encore vivants.

C'est à partir de ce moment que votre mandat doit être clair et consigné par écrit. Si le représentant demande de procéder à des euthanasies et que vous acceptez de le faire, procédez toujours avec des ententes écrites qui stipulent clairement les demandes, les besoins et les conditions temporelles de l'engagement. Par contre, si on vous demande d'examiner des animaux, une tenue de dossier devient impérative pour chacun des sujets examinés. Aussi, il est suggéré de connaître les règlements en vigueur dans la municipalité concernée afin de ne pas les transgresser. Si, par exemple, une ville possède un règlement qui impose un délai d'attente et de prise en charge avant une euthanasie, vous devez le considérer. Dans l'exemple ci-dessus, le médecin vétérinaire

ne pourrait donner un avis verbal seul ou passer des commentaires inappropriés qui pourraient être pris en témoignage contre lui dans une cause judiciaire. Même si vous faites le travail bénévolement pour la municipalité ou l'organisme mandaté, vous êtes toujours en obligation de tenir des dossiers conformes au regard des examens qui sont demandés par votre mandat. Le fait de ne pas obtenir de rémunération pour des actes ne vous libère pas de la responsabilité professionnelle et légale qui découle de ces actes. Il faut toujours avoir en tête que, dans ce type de situation, la cause ira fort probablement devant les tribunaux et que vous devrez possiblement agir comme témoin privilégié et professionnel devant le juge. Avec des dossiers détaillés, vous serez assuré d'être conforme dans votre évaluation et vos analyses.

De plus, dans l'exemple plus haut, vous êtes sur place, mais le représentant de la municipalité pourrait vous demander de procéder à des examens ou des euthanasies à votre clinique. À ce moment, libre à vous d'accepter ou de refuser le mandat. Par contre, à partir du moment où vous examinez des animaux afin de donner votre avis professionnel, vous devez tenir des dossiers en bonne et due forme. On pourrait aussi vous demander, via une société protectrice des animaux (SPA) ou une fourrière, de faire des euthanasies de masse pour des raisons humanitaires, à votre établissement. Dans ce cas, il est possible de le faire sans ouvrir un dossier pour chaque animal, mais il faut alors qu'une autorisation écrite soit remise et signée par le mandataire, dans laquelle est précisé l'acte qui vous est demandé. Le même type de raisonnement peut être appliqué à toute intervention liée au bien-être animal.

En conclusion, le médecin vétérinaire doit s'en tenir fermement à son mandat et ce dernier devrait être consigné. Si le médecin vétérinaire est appelé à examiner des patients individuellement, alors il doit pouvoir fournir un dossier pour chacun. Certes, au point de vue moral, la situation peut être difficile à soutenir dans le cas du mandat d'euthanasies, mais souvenez-vous que le professionnel est en droit de refuser un mandat pour lequel il ne se sent pas éthiquement confortable. ♦





Quel est VOTRE DIAGNOSTIC?

Responsable de la chronique : Dr Marc-André d'Anjou, m.v.



Imagerie diagnostique chez le chien

Par Dr Marc-André d'Anjou, m.v., DACVR*

Résumé clinique

Un chien Shih tzu de huit ans est présenté pour des manifestations de toux et de dyspnée ayant progressé sur une période de cinq jours. Sa condition générale s'est détériorée les deux derniers jours alors qu'il est devenu anorexique et léthargique. À l'auscultation, les bruits respiratoires semblent généralement réduits. Aucun souffle cardiaque n'est détecté.

Radiographies du thorax

Vous avez obtenu une projection latérale gauche (figure 1) et une dorsoventrale (figure 2) du thorax, sous légère sédation.

Quelles sont vos observations radiographiques?

- ☐ Pneumothorax
- ☐ Épanchement pleural
- ☐ Cardiomégalie
- ☐ Consolidation pulmonaire
- ☐ Déformation bronchique

Quel est votre diagnostic radiographique probable?

- ☐ Insuffisance cardiaque avec œdème pulmonaire et épanchement pleural
- ☐ Trauma thoracique
- ☐ Pleuropneumonie
- ☐ Torsion lobaire
- ☐ Tumeur pulmonaire primaire

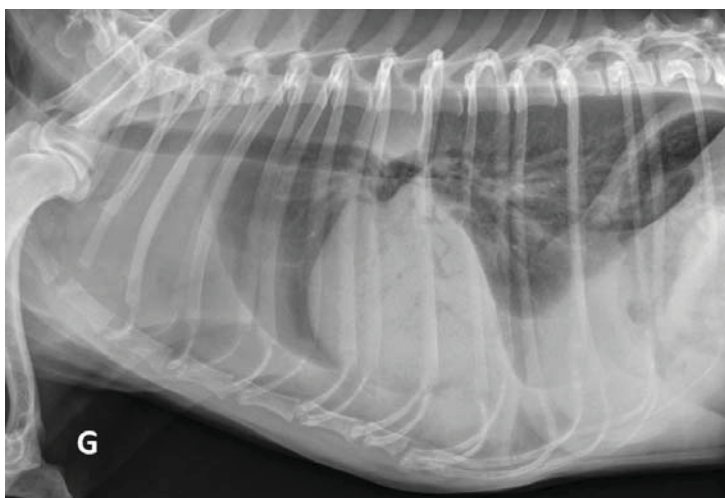


Fig. 1 – Projection thoracique latérale gauche.



Fig. 2 – Projection thoracique dorsoventrale.

Les réponses aux deux questions sont présentées dans l'interprétation d'imagerie en page 16.

*Le Dr Marc-André d'Anjou est spécialiste en imagerie médicale. Il exerce en tant que radiologiste au Centre vétérinaire Rive-Sud.



La phobie des orages chez le chien

Par Dr Martin Godbout, m.v., M. Sc., DACVB*

Par un jour de juillet, le ciel s'assombrit. Le chien de la famille commence à trembler et se colle à ses propriétaires. Le vent se lève, la pluie percute soudainement les fenêtres. De plus en plus nerveux, le chien halète, fait les cent pas et gémit. Un éclair jaillit et, au son du tonnerre, le chien disparaît sous le lit : impossible de le faire sortir; il tremble de façon incontrôlée, ignore les mots de réconfort et refuse les gâteries. Il est en « mode panique ».

Il faut bien comprendre la détresse sous-jacente aux symptômes de la phobie. La peur est une réaction nécessaire à la survie, caractérisée par un malaise ou une crainte face à un événement ou à un stimulus perçu comme étant dangereux. L'anxiété est l'anticipation de cette peur, alors que la phobie est une sensation de peur constante ou progressive, morbide et irrationnelle face à un stimulus ou à un contexte particulier. Il s'agit donc d'une peur extrême et exagérée devant une situation qui entraîne la sensation que la mort est quasi imminente. Le système nerveux des individus en crise de phobie se retrouve en situation d'urgence, en « mode survie ». C'est pourquoi il est impossible de les raisonner.

Lors de phobie, l'individu ne peut utiliser son cerveau rationnel et s'habituer au stimulus qui n'est pas nécessairement dangereux pour lui. Chez le chien phobique, la perception de peur, par le système limbique, active son système sympathique et provoque une réponse de stress aiguë par l'axe hypothalamo-hypophyso-surrénalien, dont les résultats sont l'accélération des réflexes, l'augmentation de la fréquence cardiaque et respiratoire, l'inhibition des sécrétions et de la motilité digestive, le relâchement des sphincters, la vasoconstriction aux extrémités, la vasodilatation musculaire, l'exclusion auditive et la perte de vision périphérique. Cette réponse automatique et exagérée pour le contexte décrit bien la présence d'une maladie mentale (phobie) et exprime la détresse psychologique majeure dont souffre l'individu qui la subit. L'automatisme de la réponse entraîne d'ailleurs des symptômes qui ont tendance à progresser d'un épisode à l'autre.

Le chien en crise de phobie lors d'un orage tente de se cacher, de trouver du réconfort auprès de ses propriétaires ou de fuir. Ces tentatives de fuite peuvent mener à des dommages à la propriété ou à des blessures sérieuses. Trop souvent mal compris, ces chiens subissent les réprimandes de leurs propriétaires pensant qu'ils agissent mal délibérément. Cette incompréhension devant la détresse associée à cette condition mène trop souvent à la détérioration du lien unissant l'animal à son propriétaire.

Couramment, le tonnerre est l'élément déclencheur initial, mais les chiens apprennent ensuite à détecter les événements qui le précèdent, lesquels deviennent alors les nouveaux stimuli. Par exemple, le chien craint le tonnerre, mais apprend qu'avant lui vient l'éclair. Il montre éventuellement des signes d'anxiété dès qu'il aperçoit l'éclair. Par la suite, la pluie devient le stimulus déclencheur, puis le vent ou l'assombrissement du ciel. Certains chiens deviennent même des baromètres vivants, réagissant aux moindres variations de pression atmosphérique. Cette évolution de stimuli est un exemple de conditionnement classique où un stimulus neutre au départ devient l'élément déclencheur d'une réaction systémique automatique chez l'animal (conditionnement pavlovien).

Pour le médecin vétérinaire, il peut être difficile de savoir quand et comment agir devant un animal phobique. Doit-on traiter pour aider à contrôler les symptômes bien que la saison des orages soit courte au Québec? Comme plus de 5 % de la population humaine souffre de phobies diverses, plusieurs propriétaires d'animaux croient que cette condition est normale et ne peut être traitée. Conséquemment, ils ne cherchent pas d'aide auprès de l'équipe vétérinaire.

En plus de diminuer la qualité de vie de l'animal et de l'exposer à d'importants risques de blessures, les comportements associés à cette condition progressive réduisent aussi la qualité de vie des propriétaires et peuvent mener à l'abandon, voire à l'euthanasie, de l'animal. De plus, comme la phobie des orages est souvent liée à d'autres problèmes, tels que la phobie des bruits (dans 90 % des cas) et l'anxiété de séparation (dans 80 % des cas), il importe de la détecter précocement et de la traiter adéquatement.



Pour ce faire, on doit poser certaines questions au propriétaire lors de l'examen annuel de l'animal et donner des recommandations. La détection précoce permet de contrôler la condition avant qu'elle ne devienne trop sévère. Des vidéos au moment de la crise permettent de bien évaluer l'état émotionnel de l'animal durant cette dernière et de différencier cet état de l'anxiété de séparation, si la crise survient en l'absence des propriétaires.

Une méthode simplifiée de détection permet d'établir un plan de traitement adéquat en évaluant les quatre critères suivants.

LA DÉTECTION

Critères à évaluer

1. Variation de l'intensité des signes de peur ou d'anxiété.
2. Variation de l'élément déclencheur (conditionnement, généralisation).
3. Augmentation du temps de récupération suivant un épisode.
4. État émotif général (réactivité et état émotionnel dans d'autres situations).

Type 1 : chien qui a peur des orages

L'animal montre des signes de peur légers seulement en présence de facteurs associés aux orages. L'élément déclencheur est toujours le même depuis l'apparition des symptômes. L'intensité des signes est constante et le retour à un état de calme est rapide suivant la disparition de l'élément déclencheur.

Type 2 : chien phobique en évolution

L'animal montre des signes d'anxiété et de peur légers à modérés en présence d'éléments associés aux orages. Il y a une possibilité de généralisation et de réaction à des déclencheurs similaires (feux d'artifice, coups de feu, gyrophares, etc.). L'intensité des signes peut augmenter, de même que le temps de récupération après la disparition de l'élément déclencheur.

Type 3 : chien phobique avec anxiété généralisée

L'animal montre des signes d'anxiété et de peur modérés à sévères en présence d'éléments associés aux orages ou d'autres stimuli similaires ou non. Il y a augmentation évidente de l'intensité des signes de détresse et du temps de récupération après la disparition de l'élément déclencheur. Une anxiété généralisée est présente (signes de peur ou d'anxiété dans plusieurs ou presque tous les contextes de la vie courante).

LA GESTION

Type 1 : chien qui a peur des orages

Comme l'anxiété et les troubles phobiques sont progressifs, on doit suivre leur évolution (variation des éléments déclencheurs, de l'intensité et de la durée de la réaction). Si ces critères s'accroissent dans le temps, on doit considérer le cas comme un type 2. Si la réaction est modérée et que l'animal se calme rapidement après l'orage, l'idéal est de rester passif, de lui fournir un endroit calme pour se réfugier et d'ignorer les comportements indésirables. On évite de lui parler ou de le toucher excessivement lorsqu'il est anxieux. Il peut rester près des propriétaires, mais ces derniers doivent demeurer neutres à son égard et éviter de renforcer son anxiété.

Tableau 1

Type	Critères diagnostiques	Recommandations comportementales	Recommandations médicales et outils
Type 1	• Peur légère • Stimulus unique • Temps de récupération court • Peu ou pas de signe d'anxiété dans d'autres contextes	• Suivre l'évolution • Filmer l'animal en l'absence de ses propriétaires • Désensibilisation aux bruits • Recommandations de base pour réduire l'anxiété • Ne pas punir • Gérer comme un type 2 si le problème progresse	• Caséine 15 mg/kg SID en continu durant la saison des orages • Diffuseur de phéromones apaisantes ou collier • Chandail enveloppant • Avant l'épisode : objets creux fourrés d'une gâterie ou stratégie alimentaire
Type 2	• Anxiété ou peur légère à modérée lors d'un orage • Possible généralisation et réaction à des déclencheurs similaires • Possible progression de l'intensité des signes • Possible augmentation du temps de récupération • Possibilité de signes d'anxiété dans d'autres contextes	• Voir le type 1 • Gestion de l'environnement - S'assurer que l'animal est en sécurité lors de l'absence de ses propriétaires, puisqu'il y a un risque de panique - Éviter les risques de destruction • Suivi régulier de l'évolution • Filmer l'animal en l'absence de ses propriétaires	• Voir le type 1 • Donner une benzodiazépine 2-3 heures avant les épisodes lorsqu'il est possible de les prédire - Alprazolam (Xanax®) (0,05-0,1 mg/kg q4 heures au besoin) - Clonazepam (Rivotril®) (0,1-0,5 mg/kg q8 heures au besoin) - Clorazepate (Tranxene®) (0,5-2,0 mg/kg q4 heures au besoin) • S'il y a une progression constante malgré la benzodiazépine, traiter comme un type 3 (donner un antidépresseur durant la saison des orages) - Clomipramine 1-2 mg/kg BID - Fluoxetine 1-2 mg/kg SID - Fluvoxamine 1-2 mg/kg SID-BID Commencer un mois avant et sevrer un mois après la saison des orages
Type 3	• Anxiété modérée à sévère lors d'un orage ou devant d'autres stimuli similaires • Progression de l'intensité des signes • Augmentation du temps de récupération • Anxiété dans d'autres contextes	• Voir le type 2 • Modification comportementale adaptée (à faire avec le soutien d'une équipe spécialisée en comportement) • Suivi étroit de l'évolution • Filmer l'animal en l'absence de ses propriétaires	• Évaluation et suivi avec une équipe vétérinaire comportementaliste • Commencer le traitement antidépresseur rapidement • Ordonnance de benzodiazépine temporaire en ajout • Clonidine 0,01-0,05 mg/kg (2 heures avant ou BID) au besoin si la condition est très sévère (maximum de 0,9 mg/chien/jour)

Tenter de le distraire par une stratégie alimentaire ou une séance de jeu avant que l'anxiété ne soit trop évidente peut limiter le niveau de réactivité et la progression de la condition. Dans les cas où l'animal réagit aux bruits audio similaires, une désensibilisation à ceux-ci peut aider. Des exercices de relaxation et de contre-conditionnement peuvent s'avérer bénéfiques pour limiter la progression du problème.

On ne doit pas hésiter à confier ces cas à une équipe supervisée par un médecin vétérinaire comportementaliste, ou à demander l'aide d'un entraîneur certifié afin de bien appliquer une modification comportementale. Un suivi annuel et l'éducation de la clientèle aident à limiter la progression dans ces cas. Le risque de comorbidité étant élevé, on peut filmer l'animal en l'absence de ses propriétaires pour éliminer la possibilité d'anxiété de séparation.

Les anxiolytiques sans ordonnance peuvent s'avérer bénéfiques avec les cas de type 1 (caséine, L-théanine, phéromones apaisantes, etc.). Certains outils calmants, comme le chandail enveloppant, peuvent aussi aider à gérer l'anxiété à l'approche de l'orage.

Type 2 : chien phobique en évolution

Les recommandations de traitement pour le type 1 demeurent utiles et nécessaires pour le type 2. Afin de sélectionner le traitement adéquat, il importe de filmer l'animal en l'absence de ses propriétaires ou durant un épisode de crise dans le but d'évaluer l'état émotionnel et d'établir une valeur de base pour le suivi. Une saine gestion environnementale permet de diminuer le risque de blessure et de destruction lors des épisodes de panique. Comme la condition de type 2 évolue, il importe de limiter les réactions et le conditionnement en utilisant un anxiolytique à action rapide, comme une benzodiazépine, lorsqu'il y a un risque d'orage. En plus de stabiliser la situation, cette médication peut bloquer le cercle vicieux associé au conditionnement dans ce contexte.

Benzodiazépine

Anxiolytique à action rapide et de courte durée qui :

- aide au contrôle de la situation;
- bloque la mémoire, empêche l'apprentissage;
- doit être pris au départ en suivant le dosage le plus faible et augmenté à effet.

Pour les choix et les dosages, voir le tableau 1.

Un suivi étroit de la fréquence, de l'intensité et de la durée des épisodes de panique permet de décider si une médication anxiolytique à long terme est nécessaire. Dans le cas où la condition semble progresser malgré la benzodiazépine, un antidépresseur durant la saison des orages est recommandé. La prise du médicament devrait commencer un mois avant la saison et le sevrage, un mois après le dernier épisode de l'année.

Antidépresseur

Anxiolytique à action plus lente, mais de longue durée, qui aide à gérer la situation (apprentissage et guérison possibles).

Pour les choix et les dosages, voir le tableau 1.

Type 3 : chien phobique avec anxiété généralisée

Comme le chien de type 3 souffre d'anxiété généralisée, un traitement continu avec antidépresseur améliore sa qualité de vie et l'aide à répondre à la modification comportementale demandée. N'étant pas sédatifs, ces médicaments n'interfèrent pas avec la personnalité de l'animal ou son niveau d'énergie. Ils aident à moins réagir (intensité) dans une situation anxiogène et diminuent la durée de la réactivité au stimulus (ex. : orage).

Dans les cas où la panique est sévère et où l'animal risque de se blesser ou de causer des dommages à la propriété, un sédatif peut également être administré quelque temps avant l'orage. En calmant l'animal, il bloque le cercle vicieux qui mène à la progression de la phobie. Une benzodiazépine est donc nécessaire sporadiquement (tableau 1).

L'utilisation d'un agoniste des récepteurs adrénergiques de type $\alpha 2$ (ex : clonidine) peut aussi s'avérer bénéfique lors de réaction phobique sévère, puisque ce médicament a comme effet de diminuer l'activation du système nerveux sympathique et la réaction qui suit.

Les chiens de type 3 peuvent réagir très violemment aux orages : certains détruisent complètement une pièce de la maison, d'autres passent au travers d'une vitre pour s'échapper durant l'orage. Ils peuvent uriner ou déféquer dans la maison, vocaliser de façon exagérée, vomir ou tenter de fuir en faisant tout tomber sur leur passage. Comme beaucoup de ces animaux sont anxieux en d'autres situations, il importe d'enseigner aux clients à mieux communiquer avec leur animal afin de diminuer l'anxiété de ce dernier de façon générale.

La modification comportementale est essentielle dans ces cas, et on ne devrait pas hésiter à confier ces chiens à un médecin vétérinaire comportementaliste afin d'assurer la mise en place d'un programme complet et d'un suivi étroit nécessaire à leur condition.

CONCLUSION

La phobie des orages n'est pas rare chez le chien. Cette méthode simplifiée aide à apprivoiser le traitement de cette condition, tout en améliorant la qualité de vie des animaux domestiques et de leurs propriétaires.

*Le Dr Godbout est responsable du département de médecine comportementale spécialisée au Centre vétérinaire Daubigny de Québec. Il a aussi la responsabilité du développement et de la formation en comportement animal des équipes vétérinaires et techniques au sein des établissements affiliés à la bannière Globalvet.



Parasites gastro-intestinaux ovins : résistance aux anthelminthiques

Par Dr Gaston Rioux, m.v.*

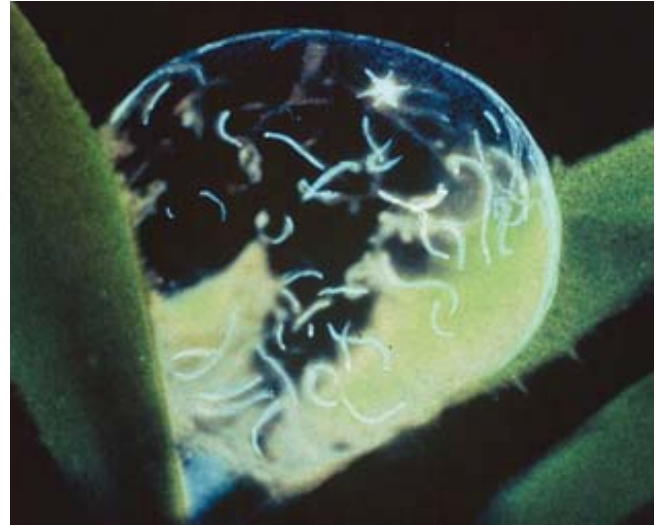
DES PARASITES DE PLUS EN PLUS CORIACES

Le phénomène de la résistance des parasites aux anthelminthiques est apparu à la fin des années 1970 ailleurs dans le monde. Au Québec, il n'existe actuellement que deux familles d'anthelminthiques couramment utilisés chez les ovins : les benzimidazoles et les avermectines. Seul l'ivermectine est homologuée pour cette espèce au Canada. Le lévamisole et le pamoate de pyrantel sont parfois utilisés quand les produits généralement employés ne sont plus efficaces. Mondialement, très peu de nouvelles molécules ont été découvertes et mises en marché dans les derniers 30 ans; seul le monepantel est en vente ailleurs. Une des seules nouveautés des dernières années consiste à combiner des familles de vermifuges pour en augmenter l'efficacité; on fait des combinaisons doubles, triples et même quadruples. On peut y voir là une tendance dangereuse qui conduira inévitablement à l'apparition de nouvelles multirésistances.

GESTION INTÉGRÉE DE LA RÉSISTANCE ET DU PARASITISME GASTRO-INTESTINAL CHEZ LES OVINS SUR PÂTURAGE : UN PROJET POUR CERNER « L'ENNEMI »

Conséquemment, il est important d'être sensibilisé et de s'outiller pour faire face à ce phénomène. Depuis 2006, des études québécoises et pancanadiennes démontrent que la problématique existe sur le territoire (voir les tableaux 1 et 2 sur la page suivante). Cela a amené une équipe, composée de scientifiques du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ), et des universités de Montréal et McGill, à présenter le projet Gestion intégrée de la résistance et du parasitisme gastro-intestinal chez les ovins sur pâturage à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour que ce dernier en assure le financement. Cette étude a débuté à la fin de 2014 et se poursuivra jusqu'en 2018. Il y aura trois phases au projet :

1. Développement de deux tests génétiques pour déterminer la résistance du parasite *Haemonchus contortus* aux benzimidazoles et aux avermectines, et validation de ces tests avec la méthode actuellement utilisée pour démontrer la résistance, le FECRT.
2. Évaluation de la situation actuelle du parasitisme ovin en sélectionnant 40 fermes ovines québécoises qui utilisent le pâturage. De ces 40 fermes, 25 présentant un niveau de parasitisme important seront sélectionnées pour les tests sur pâturage, avant et après traitement (un groupe avec l'ivermectine, un groupe avec du fenbendazole et un groupe témoin). L'efficacité des traitements sera évaluée avec le FECRT et on procédera à la validation des tests génétiques des parasites incriminés avec ces résultats.
3. Évaluation réaliste de la situation québécoise de façon à développer des stratégies et une approche raisonnée de la gestion du parasitisme ovin.



Larves de *Haemonchus contortus*

Crédit photo Virginie Barrère de McGill University

Petit lexique « d'antiparasitisme »

Mouton résistant : mouton ayant la capacité, grâce à son patrimoine génétique, de limiter l'infestation parasitaire par une baisse du développement des parasites et de la ponte des œufs par les parasites femelles.

Mouton résilient : animal ayant la capacité de tolérer une infection parasitaire. Les parasites s'établissent dans l'animal et pondent des œufs normalement.

Refuge : réservoir de parasites non résistants ou sensibles à un vermifuge, c'est-à-dire un réservoir de parasites non exposés aux vermifuges. On peut considérer des moutons ou des pâturages « refuges » lorsqu'ils contiennent des larves et des œufs de parasites non exposés aux vermifuges, donc sensibles à ces derniers.

Méthode FAMACHA : outil facilitant la prise de décision pour traiter ou non l'animal en fonction de la couleur des conjonctives (anémie).

Signe de la bouteille (bottlejaw) : œdème sous-mandibulaire, signe d'hypoprotéinémie découlant notamment d'infection parasitaire grave.

Fecal Egg Count Reduction Test (FECRT) : prélèvement et analyse des fèces au jour 0 du traitement et comparaison avec le prélèvement et l'analyse faits 14 jours plus tard. Ce test permet de détecter l'échec du traitement et la résistance probable au vermifuge utilisé.

Test génétique de résistance : nouvelle avenue dans la gestion parasitaire qui permet, avant le traitement, de vérifier si les parasites seront résistants d'emblée à un anthelminthique.

DÉJÀ DES RÉSULTATS INTÉRESSANTS...

Les tableaux 1 et 2 sont tirés d'une étude sur le terrain, effectuée au Québec par Mme Virginie Barrère en 2011-2012 (Université McGill), intitulée Évaluation du niveau de résistance à différents vermifuges chez *Haemonchus contortus* et les autres parasites gastro-intestinaux : essai d'un test génétique permettant de détecter la résistance aux benzimidazoles chez *Haemonchus contortus*.

Il est important d'être sensibilisé et de s'outiller pour faire face à ce phénomène. Depuis 2006, des études québécoises et pancanadiennes démontrent que la problématique existe sur le territoire.



Haemonchus contortus adulte

Crédit photo Virginie Barrère de l'Université McGill

Tableau 1
Estimation du pourcentage de *Haemonchus contortus* résistants aux benzimidazoles obtenu selon le test génétique

Fermes	Pourcentage d'efficacité des benzimidazoles sur <i>H. contortus</i> obtenu avec le FECRT	Pourcentage de <i>H. contortus</i> résistants aux benzimidazoles selon le test génétique
Huntingdon	0 %	79,1 %
Saint-Césaire	52 %	63,9 %
Sainte-Brigide-d'Iberville	s.o.	69,5 %
Mont-Saint-Grégoire	s.o.	73,7 %
Henryville	s.o.	68,9 %
Saint-Pascal	0 %	76,3 %
Rimouski	54 %	89,2 %
Saint-Narcisse-de-Rimouski	37 %	97,8 %

s.o. : les échantillons fécaux n'ont pas atteint le seuil des 150 œufs par gramme et, par conséquent, le FECRT n'a pas été effectué.

Tableau 2
Pourcentage de *Haemonchus contortus* résistants aux benzimidazoles obtenu avec le test génétique effectué sur des échantillons prélevés sur les animaux et sur les pâturages

Fermes	Pourcentage d'efficacité des benzimidazoles sur <i>H. contortus</i> obtenu avec le FECRT	Pourcentage de <i>H. contortus</i> résistants aux benzimidazoles obtenu par test génétique	
		Échantillons prélevés sur les animaux	Échantillons prélevés sur le pâturage
Saint-Césaire	52 %	63,9 %	73,6 %
Henryville	s.o.	68,6 %	75,3 %
Saint-Pascal	0 %	76,3 %	62,4 %
Rimouski	54 %	89,2 %	97,8 %
Saint-Narcisse-de-Rimouski	37 %	97,8 %	96,2 %

s.o. : les échantillons fécaux n'ont pas atteint le seuil des 150 œufs par gramme et, par conséquent, le FECRT n'a pas été effectué.

... ET DES RECOMMANDATIONS PRATIQUES

À la lumière des connaissances actuelles, voici de nouvelles notions dans la gestion parasitaire.

À RÉEXAMINER

- 1 Il était couramment conseillé dans les dernières années de traiter les sujets avant leur mise au pâturage, mais cela impliquait de ne placer au pâturage que les moutons porteurs de parasites résistants aux traitements.
- 2 L'alternance continue des familles de vermifuges est aussi à remettre en question.
- 3 L'utilisation de pâturage permanent, de rotations de parcelles inadéquates et un climat chaud et humide peuvent aussi accélérer la contamination des animaux par les parasites.
- 4 L'utilisation inadéquate des vermifuges est aussi responsable de la résistance, souvent à la suite d'un sous-dosage à cause d'une mauvaise évaluation du poids des animaux. En effet, il est plus judicieux de traiter le groupe cible d'animaux en se basant sur le poids de l'animal le plus pesant. Des pistolets doseurs mal calibrés provoquent aussi le même état de fait : on risque de sous-doser le vermifuge administré aux animaux, accélérant ainsi le phénomène de la résistance.

À CONSIDÉRER

- 1 L'utilisation de plantes reconnues pour avoir une action contre les parasites, tels la chicorée, le sainfoin et le trèfle rouge.
- 2 Une rotation adéquate des parcelles en augmentant la durée de repos entre deux pâturages.
- 3 L'utilisation de parcelles « refuges » ou d'animaux « refuges ». Utiliser d'autres espèces animales en rotation sur les parcelles.
- 4 Le traitement sélectif des animaux est une voie possible et facile à prendre.
- 5 La quarantaine à l'introduction de nouveaux animaux peut être une porte d'entrée pour des parasites résistants dans l'élevage. Il faut donc y porter une attention particulière en posant des questions au vendeur et en observant les animaux à acheter.

En fait, il s'agit ici de mettre en application le concept des animaux résistants et résilients. En effet, ces animaux ne présentent pas les signes habituels de parasitisme : anémie, amaigrissement, selles molles et œdème sous-mandibulaire. L'observation attentive du troupeau au pâturage permet de dépister le plus rapidement possible un de ces signes et de traiter les animaux touchés. En cas de doute, le recours à des analyses de selles confirmera ou non la nécessité d'avoir recours à un traitement anthelminthique. L'utilisation de la charte FAMACHA sera aussi d'une grande utilité.

CONSEILS PRATIQUES :

- Éviter de vermifuger un animal avant la mise au pâturage.
- Observer étroitement les sujets au pâturage pour détecter tout signe de parasitisme : anémie, selles molles, amaigrissement, signe de la bouteille, diminution des performances, etc.
- Allonger la période de repos dans la rotation des parcelles (viser au moins deux mois).
- Évaluer l'importance du parasitisme par des fèces prélevées au sol ou sur des animaux avec des coprologies.
- Idéalement, ne traiter que des sujets présentant des signes cliniques de parasitisme.
- Prélever des selles sur les animaux traités pour évaluer l'efficacité du traitement (jour 0 du traitement et 14 jours plus tard) (FECRT).
- À l'entrée des animaux à l'automne, examiner ces derniers et ne traiter que ceux présentant des signes cliniques de parasitisme.
- Valoriser l'utilisation des tests coprologiques.
- Ne faire des rotations de vermifuges que si la nécessité est validée par des examens coprologiques.
- Éviter l'utilisation de vermifuges efficaces contre les parasites externes et internes pour seulement traiter des parasites externes.

Toutes ces mesures contribueront à augmenter le niveau de résistance et de résilience des sujets au pâturage et à accroître le nombre d'animaux et de pâturages « refuges ».

DES RECHERCHES QUI FONT ENVISAGER L'AVENIR DE LA GESTION PARASITAIRE POSITIVEMENT

Il apparaît intéressant de développer la voie des tests génétiques dans l'approche préventive de la résistance des parasites aux vermifuges. L'étude, ci-dessus mentionnée et menée actuellement par l'équipe québécoise, permettra des applications intéressantes quant à la résistance du parasite *Haemonchus contortus* au fenbendazole et à l'ivermectine. Ce parasite étant nettement le plus pathogène et souvent mortel, l'étude se penchant sur lui permettra aux médecins vétérinaires de faire le choix du vermifuge le plus efficace parmi les deux plus couramment utilisés. Cette avancée de la recherche pourrait permettre dans le futur de développer de nouveaux tests à l'égard des autres parasites de l'espèce ovine.

Par ailleurs, l'utilisation judicieuse des pâturages et la valorisation de ces derniers sont des voies envisagées par l'industrie ovine québécoise de façon à rentabiliser les élevages. Les consommateurs et l'industrie ont

tous deux la préoccupation de la santé et du bien-être animal; cela passe par la valorisation du pâturage. Deux embûches se dressent pour arriver à cette fin, soit le contrôle de la prédation et la gestion du parasitisme. Le contrôle de la prédation est possible par différents outils comme les ultrasons, l'électrification des clôtures, l'utilisation adéquate des chiens (ex. : chien de montagne des Pyrénées) ou l'ajout d'ânes. Comme la gestion du parasitisme est plus complexe, la recherche permettra dans le futur d'avoir recours à des outils performants comme les tests génétiques et l'évaluation de la résistance des animaux eux-mêmes à l'égard des parasites.

L'utilisation judicieuse des vermifuges n'est pas exclusive à l'espèce ovine; elle est possible chez toutes les espèces. Les avancées en ce qui concerne l'espèce ovine et les autres espèces permettront une approche raisonnée du parasitisme et de son traitement.

* Le Dr Gaston Rioux a développé une expertise en médecine ovine et est coordonnateur du secteur Santé au Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ).



Le contrôle de la rage du raton laveur : une histoire qui se poursuit

Par Dre Denise Bélanger, m.v., MSc, Ph. D.*

La rage, cette zoonose virale, mortelle et bien connue des médecins vétérinaires, est présente dans la majorité des régions

du monde. Au Québec, ce sont les souches du renard, de la chauve-souris et du raton laveur qui inquiètent les experts des santés animale et humaine depuis de nombreuses années. Voici un bref retour sur le contrôle de la rage du raton laveur au Québec.

LES PREMIERS CAS DE RAGE DU RATON LAVEUR EN SOL QUÉBÉCOIS

Au début des années 1990, le sud du Québec était aux prises avec une épidémie de rage du renard. Pendant ce temps, celle du raton laveur faisait des avancées vers le nord dans les États de New York et du Vermont. En 1995, les biologistes du ministère québécois de la faune, sensibilisés à cette problématique par leurs homologues américains, interpellèrent le ministère de la santé. Le raton laveur étant

une espèce retrouvée dans des habitats diversifiés (urbain, agroforestier, etc.) et souvent à proximité de l'humain, la menace pour la santé publique fut prise au sérieux. Deux comités furent créés : un, interministériel et l'autre, scientifique. Ce dernier était composé d'experts et d'intervenants des secteurs de la santé publique, de la santé animale et de la faune. Le mandat de ce comité était de proposer des stratégies permettant d'éviter l'entrée de la rage du raton laveur en territoire québécois.

Selon la vitesse de progression de la maladie dans le nord-est américain, le scénario le plus probable était qu'elle entrerait en 1997 au Québec. Dans le but de diminuer ce risque, le gouvernement québécois participa financièrement aux campagnes de vaccination orale par voie aérienne au Vermont, de 1997 à 2000. En 1999, un cas fut détecté à 25 km de la frontière. On commença alors la vaccination aérienne au Québec afin de créer une « barrière » de rats laveurs immunisés près de la frontière vermontoise.

Sept ans plus tard, en mai 2006, un raton laveur trouvé mort sur une route à Dunham fut confirmé rabique. Le plan d'urgence québécois a alors été déclenché, mais trois autres cas ont été détectés. Au printemps 2007, un autre cas fut découvert au Québec, au nord du lac Champlain. De multiples interventions de piégeage, d'euthanasie et de vaccination intramusculaire eurent lieu afin de contrôler l'éclosion. Soixante-six cas furent détectés cette année-là. En 2008, 32 cas ont été découverts et, en 2009, seulement 2. À partir de 2008, seuls les vaccins oraux ont été utilisés en sol québécois, dont le nouveau vaccin oral ONRAB, jugé plus efficace.

LA RECHERCHE

Les travaux de recherche sur la modélisation de la rage au début des années 2010 ont démontré que le nombre de vaccins distribués par kilomètre carré au Vermont avant 2006 était probablement insuffisant et que cette stratégie avait eu comme conséquence de maintenir la rage endémique au lieu de l'éliminer. **Un déplacement lent vers le nord s'était donc produit : ce n'était qu'une question de temps! Malgré les efforts du Québec pour maintenir une barrière vaccinale annuelle depuis 1999, une éclosion s'était produite en 2006 dans la province.** La stratégie de vaccination appliquée au Québec était alors inspirée du modèle américain (densité et type d'appâts vaccinaux). Des études sérologiques réalisées auprès de centaines de rats piégés dans la barrière vaccinale avant 2006 ont montré qu'environ 30 % des rats étaient immunisés. Or, selon des travaux de modélisation récents, on devrait viser une couverture vaccinale d'au moins 60 % pour diminuer significativement le risque d'une éclosion!

UN PLAN DE CONTRÔLE QUÉBÉCOIS QUI A ÉVOLUÉ

Depuis 2010, le programme de contrôle se poursuit en Montérégie et en Estrie, et aucun autre cas n'a été trouvé. Plusieurs changements ont été apportés au programme de contrôle québécois. Notamment, la densité de vaccins épandus par kilomètre carré a été ajustée selon les densités de rats estimées, les endroits



visés par la vaccination ont été modifiés en fonction de l'utilisation du territoire par les rats, et les habitats moins propices à être couverts par avion l'ont été de façon manuelle, dont certaines zones deux fois par année afin de maximiser l'efficacité.

Avec ces modifications, l'objectif de 60 % de rats protégés le long de la frontière est atteint à certains endroits depuis plusieurs années. Le maintien d'une surveillance sensible, dont le plan est révisé annuellement, continue d'être primordial.

Pour signaler un raton laveur, une moufette ou un renard mort ou suspect de rage, contactez le 1 877-346-6763.

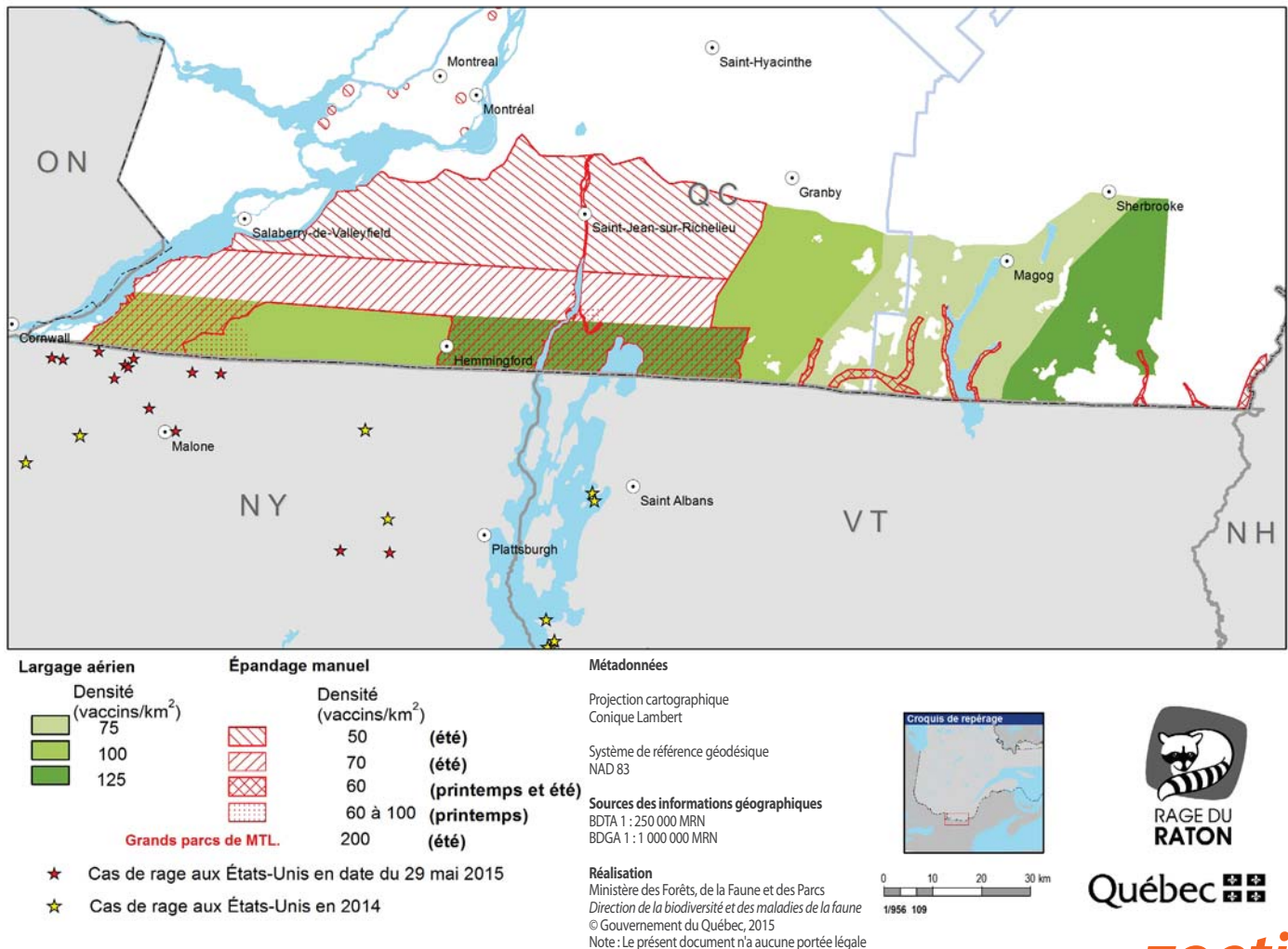
Aujourd'hui, l'expertise développée au Québec est reconnue internationalement. Les liens de collaboration avec les organisations impliquées dans la lutte contre la rage aux États-Unis et ailleurs sont essentiels et se sont renforcés avec les années. Quant à la collaboration intersectorielle au Québec, elle est restée très vivante et colorée de défis de toutes sortes. Cette expertise québécoise est précieuse, et peut être mise à profit pour faire face à la rage du renard arctique qui sévit actuellement dans le nord du Québec, et dont l'épidémiologie est encore mal comprise.

*La Dre Denise Bélanger est spécialisée en épidémiologie. Elle est professeure titulaire à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Elle est membre du comité scientifique sur la rage du raton laveur depuis 1995, et présidente de ce comité depuis 2008.



Crédit photo Frédéric Lelièvre

Opérations de contrôle de la rage du raton laveur au Québec en 2015





Le spécialiste **VOUS RÉPOND**

Responsable de la chronique : Dr Patrick Cavanagh, m.v.



Comment aborder le diagnostic et la thérapie d'une boiterie entraînant une boiterie, mais qui ne présente pas de lésion évidente

Réponse du Dr Yves Rossier, m.v., DACVIM (grands animaux)*

Présentation clinique :

Un cheval présente une boiterie d'un membre thoracique, apparue du jour au lendemain, sans cause particulière. Il n'a jamais boité auparavant.

L'examen physique ne décèle rien de particulier. Le pied du membre affecté est peut-être un peu plus chaud et le poulx digital est palpable, mais n'est pas bondissant. Le test de la tricoise n'incite pas une réponse très positive.

La sévérité de la boiterie du membre affecté est variable (grade 1 à 3/5). Les tests de flexion du membre sont négatifs, mais la boiterie peut être plus apparente à la suite de flexions du membre opposé (test d'appui positif). La boiterie est plus apparente lorsque le cheval trotte en cercle ou à la longe.

Une diminution marquée de la boiterie est observée à la suite d'une anesthésie digitale palmaire distale, alors que l'anesthésie sésamoïdienne abaxiale l'élimine complètement.

L'examen radiographique du pied et du paturon (4 vues : DP, DP60, latérale, tangentielle du naviculaire) ne révèle pas d'anomalie.

Cette présentation clinique est fréquente et importante. Avant qu'on puisse avoir l'examen complémentaire d'imagerie par résonance magnétique (IRM), le diagnostic différentiel comprenait un « syndrome naviculaire », une contusion profonde ou un abcès de pied immature. Mais, de nos jours, cette présentation évoque toute une série de diagnostics possibles en ce qui concerne les tissus mous du pied, souvent associés à des pronostics sportifs différents ou qui nécessiteront des approches thérapeutiques spécifiques.

QUELS SONT LES RENSEIGNEMENTS QUE L'ON PEUT RECUEILLIR À LA SUITE D'UN EXAMEN PAR RÉSONANCE MAGNÉTIQUE DU PIED OU DU PÂTURON D'UN CHEVAL?

1. Une IRM permet de déterminer avec précision **quelles structures possèdent des anomalies**, non seulement en ce qui concerne des tissus mous, mais aussi en ce qui touche des structures osseuses.
 - Les anomalies principales de tissus mous observées :
 - a) Tendinite du fléchisseur profond, juste proximale ou distale à l'os naviculaire.
 - b) Synovite de la bourse naviculaire.
 - c) Desmite du ligament collatéral de l'os naviculaire.
 - d) Desmite du ligament impair distal de l'os naviculaire, avec ou sans fragmentation du bord distal de l'os naviculaire.
 - e) Desmite des ligaments collatéraux de P2, P3.
 - Du côté osseux, l'œdème naviculaire et des érosions de cartilage articulaire P2, P3 peuvent être observés à l'IRM sans modifier l'apparence radiographique.
2. Grâce aux différentes séquences utilisées durant l'examen, **la chronicité** de la lésion pourra être déterminée : aiguë, en voie de guérison ou lésion chronique inactive. Cette information est nécessaire pour élaborer un plan de repos ou d'exercice de réadaptation approprié.
3. Les trois plans d'examen permettront de déterminer **l'étendue** de la blessure : sa longueur, sa surface et sa position dans la structure seront déterminantes pour établir le pronostic sportif.

Bien que l'idéal soit de procéder à une première IRM peu de temps après l'apparition de la boiterie, suivie d'une seconde pour évaluer la guérison avant la reprise de l'exercice, peu de cas sont examinés deux fois et, généralement, l'examen initial semble plus utile à réaliser.

pie d'un cheval qui a une douleur au pied te pas d'anomalies radiographiques?

QUELLES SONT LES LEÇONS À RETENIR QUANT À CE GENRE DE CAS?

1. Un cheval qui se met à boiter soudainement en lien avec une douleur au pied, sans anomalie radiographique, pourrait souffrir d'une blessure aiguë d'un tissu mou, et il est essentiel de le garder au repos pour un certain temps (au moins jusqu'à la disparition de la boiterie).
2. S'il est impossible d'effectuer un examen par IRM, l'approche prudente sera d'assurer une période de guérison prolongée (plusieurs mois). Il est bien établi que la guérison d'une lésion tendineuse peut prendre de 8 à 12 mois, et l'exercice devra être modifié durant cette période.
3. Selon le diagnostic, certaines approches chirurgicales peuvent être envisagées et vont probablement se développer dans le futur pour améliorer la rapidité de guérison et le pronostic.
4. Il est essentiel qu'une période d'exercice de réadaptation soit incorporée à la période de repos avant le retour à l'exercice habituel. Généralement, l'exercice de réadaptation peut débuter lorsqu'il y a une bonne diminution de la boiterie initiale, et consiste surtout en la marche ou au petit trot en ligne droite ou en grand cercle. La longe est déconseillée.
5. Le ferrage doit être adapté au diagnostic et aux particularités de l'individu (conformation du pied, douleur à la fourchette, etc.).

ASPECTS TECHNIQUES D'UN EXAMEN LOCOMOTEUR PAR RÉSONANCE MAGNÉTIQUE CHEZ LE CHEVAL

À la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal :

1. L'examen se déroule sous anesthésie générale (1 à 2 heures); le cheval est déferré et lavé.

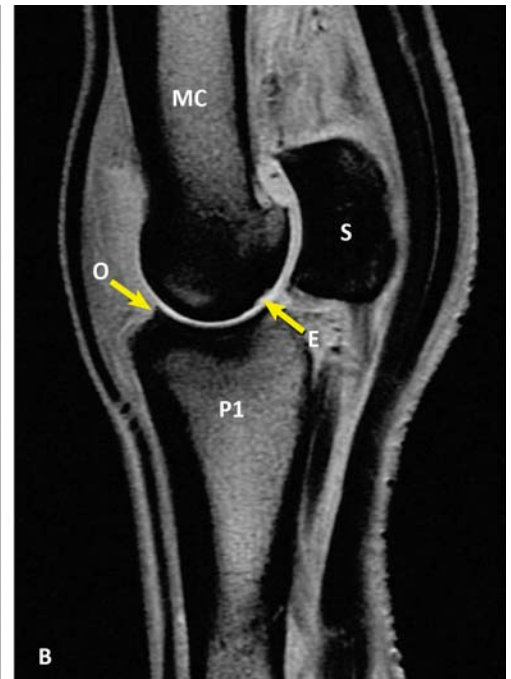


Fig. 1 - Imagerie par résonance magnétique. A : Image sagittale pondérée T2 du pied thoracique d'un cheval avec kyste (K) naviculaire hyperintense. P2 = phalange moyenne. B : Image sagittale SPGR du boulet d'un autre cheval avec érosion sous-chondrale (E) du condyle métacarpien (MC) et ostéophytose (O) sur la phalange proximale (P1). S= sésamoïde proximal du côté palmaire.

Photo : Dr Marc-André d'Anjou, m.v.

2. Le cheval se présente la veille pour l'examen pré-anesthésique et repart généralement le jour suivant l'IRM.
3. L'examen d'IRM peut être effectué de l'extrémité du pied jusqu'au tiers distal du métacarpe.

Il existe des équipements pour IRM, dont l'aimant est ouvert, qui se font sans anesthésie générale, mais ils sont moins puissants (images moins détaillées et nombre de séquences limité). Ces équipements sont disponibles dans des cliniques en Ontario et au nord-est des États-Unis.

*Le Dr Yves Rossier, professeur à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, est spécialisé en médecine sportive équine.

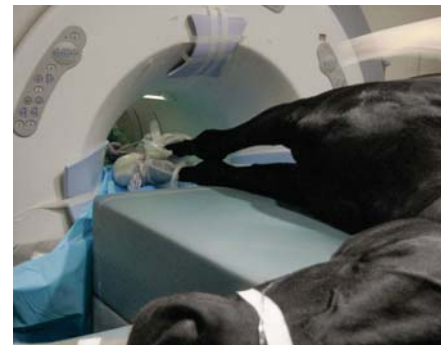


Fig. 2 - Cheval anesthésié lors d'imagerie par IRM.



Actualités SCIENTIFIQUES

Responsable de la chronique : Dre Joane Parent, m.v.

Corrélation entre les résultats obtenus aux examens, au NAVLE et aux compétences AVMA

Résumé par Dr Sébastien Buczinski, m.v., M. Sc., D.E.S., DACVIM (bovin)
Les corrélations entre les données de préadmission, le score cumulatif annuel, le score des compétences de l'AVMA-COE (American Veterinary Medical Association-Council on Education), le rang dans la classe et le score du NAVLE (North American Veterinary Licensing Examination) ont été étudiées chez les étudiants de l'Université du Kansas (2009-2010). Voici les principales observations relevées lors de cette étude :

- Les scores de préadmission étaient faiblement corrélés aux scores des trois premières années du doctorat, et sans corrélation aux scores de la dernière année.
- Il n'y avait pas de corrélation entre le score de préadmission et celui obtenu au NAVLE.
- Les scores cumulatifs annuels étaient peu ou pas en corrélation aux scores de compétences exigées par l'AVMA, alors qu'ils étaient fortement corrélés aux résultats du NAVLE.
- Les scores obtenus lors de l'évaluation des compétences de l'AVMA n'étaient que modérément corrélés ($r=0.319$) aux résultats du NAVLE.

Comme la réussite du NAVLE est nécessaire pour l'obtention d'une licence vétérinaire, les auteurs suggèrent une amélioration des compétences de l'AVMA pour mieux représenter le NAVLE, ou un changement de l'examen du NAVLE pour mieux représenter les compétences de l'AVMA.

Roush JK, Rush BR, White BJ, et al: Correlation of pre-veterinary admissions criteria, intra-professional curriculum measures, AVMA-COE professional competency scores, and the NAVLE. J Vet Med Educ 2014; 41:19-26.

Identification du virus de la rage chez un castor (*Castor canadensis*)

Résumé par Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., DACVIM (oncologie)
En 2012, un castor mordit 22 fois un homme de 51 ans nageant dans une rivière de la Pennsylvanie. L'homme reçut la prophylaxie postexposition, ne développa aucune maladie et demeura en santé. La nécropsie du castor femelle de 26 kg démontra qu'il était en bonne condition, à part le fait qu'il avait une cicatrice de morsure sur la queue. La majorité des tissus testés furent positifs pour la souche de rage du raton laveur. La présence du virus actif dans la salive confirma un potentiel de transmission élevé. Les rongeurs sont rarement infectés par le virus rabique. Ce rapport illustre la possibilité qu'un animal « non réservoir » puisse transmettre la rage à un autre animal ou à un humain.

Morgan SM, Pouliott CE, Rudd RJ, Davis AD: Antigen detection, rabies virus isolation, Q-PCR in the quantification of viral load in a natural infection of the North American beaver (*Castor Canadensis*). J Wild Dis 2015; 51:287-289.

Signes cliniques, résultats des tests diagnostiques et traitement du chat avec hyperadrénocorticisme : 30 cas

Résumé par Dr Cyril Parachini-Winter, m.v., interne (animaux de compagnie)

Dans une étude rétrospective comprenant 30 chats avec un diagnostic d'hyperadrénocorticisme (HAC), les deux raisons de consultation clinique les plus fréquentes étaient des problèmes dermatologiques (alopécie, peau fine) et un diabète mellitus mal contrôlé. La majorité des chats étaient euthyroïdiens, l'hypertension était rare (18 %) comparativement aux chiens (86 %) et aucune protéinurie n'était rapportée, alors que c'est le cas pour 75 % des chiens. Outre une hyperglycémie, une hypertriglycémie (71 %), une anémie (48 %) et une hypochlorémie (41 %) étaient notées chez les chats testés. L'examen complémentaire le plus sensible était le test de suppression à la dexaméthasone à 0,1 mg/kg (20 % des chats sains ne répondant pas à une dose de 0,01 mg/kg), avec une sensibilité de 96 % comparé à 56 % pour le test de stimulation à l'ACTH. Dans 93 % des cas, l'échographie des glandes surrénales permet la différenciation entre un HAC d'origine hypophysaire (27 cas) et un HAC d'origine surrénalienne (3 cas). Le trilostane est le médicament de choix pour les chats atteints d'HAC. La survie médiane pour les 22 chats suivis était de 2,25 mois.

Valentin SY, Cortright CC, Nelson RW, et al: Clinical findings, diagnostic test results, and treatment outcome in cats with spontaneous hyperadrenocorticism: 30 Cases. J Vet Intern Med 2014; 28:481-487.

Thyrotoxicose exogène : les chiens étaient nourris de gâteries de bœuf séché de type jerky

Résumé par Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., DACVIM (oncologie)

L'hyperthyroïdie canine est généralement secondaire à un carcinome thyroïdien fonctionnel. Une étude rétrospective décrit une thyrotoxicose exogène chez 14 chiens, 4 diagnostiqués de façon fortuite, en dosant la T_4 totale sérique, et 10 autres présentant des signes cliniques (PU/PD, perte pondérale, agitation). Les 13 chiens évalués par scintigraphie avaient une fonction thyroïdienne réduite. Tous mangeaient des nourritures et des gâteries faites de bœuf séché de type jerky. Les nourritures et les gâteries testées avaient une haute teneur en T_4 (1,5 µg/g) lorsque comparées à des diètes commerciales et à de la viande et du foie de bœuf (0,4 µg/g). Quatre semaines après l'arrêt des nourritures et des gâteries fautives, les valeurs sériques de T_4 totale des 14 chiens étaient normales. La contamination de nourritures et de gâteries par du tissu thyroïdien est potentiellement répandue.

Broome MR, Peterson ME, Kemppainen RJ, et al: Exogenous thyrotoxicosis in dogs attributable to consumption of all-meat commercial dog food or treats containing excessive thyroid hormone: 14 cases (2008-2013). J Am Vet Med Assoc 2015; 246:105-111.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Responsable de la chronique : Dr André Vrins, D.M.V. retraité



Photo Marco Langlois

Des airs, des eaux, des lieux... le fondement de l'épidémiologie spatiale

Par Dr Pascal Michel, m.v., MPVM, Ph. D.*

Comme le dit l'adage, *nous sommes ce que nous mangeons*, mais nous sommes aussi beaucoup le reflet d'où nous vivons. Le fait de vivre au centre-ville, dans une plaine agricole ou près d'un boisé est un élément déterminant de plusieurs risques à la santé auxquels nous devons faire face tout au long de notre vie. Il en va de même pour nos animaux. De plusieurs points de vue, nos animaux sont en contact très étroit avec leur environnement, s'exposant ainsi à des produits nocifs et à des micro-organismes pathogènes transmis par des insectes, l'eau, le vent, les aliments, et au travers de museaux un peu trop curieux! Pour nous, les êtres humains, comme pour les animaux, l'environnement représente tout ce qui nous entoure, mais englobe aussi les contacts directs avec des animaux qui peuvent être porteurs de maladies. Saviez-vous que plus de 60 % des maladies infectieuses affectant les humains sont d'origine zoonotique et que l'animal y joue un rôle important de transmission? En fait, si nous sommes des animaux sur le plan biologique, nous sommes peut-être un peu aussi nos animaux sur le plan de notre santé.

Lorsque nous nous intéressons particulièrement à l'influence de l'environnement ou des populations voisines sur l'état de santé de notre patient ou que nous nous posons des questions du type « pourquoi dans ce lieu? », nous faisons de l'*épidémiologie spatiale*. L'épidémiologie spatiale est utile à la pratique médicale de tous les jours. La connaissance du lieu de résidence ou de récent séjour d'un chien qui nous est présenté en clinique indiquera souvent des indices d'exposition très importants. Ainsi, une tique engorgée attachée à l'oreille d'un patient canin : était-il allé en promenade dans une région reconnue pour son abondance de tiques porteuses de la maladie de Lyme? Et, selon le cas, les diagnostics différentiels et les conseils au propriétaire s'adapteront à ces connaissances d'ordre géographique. Pour le praticien, l'épidémiologie spatiale s'applique parfois très localement, comme à l'échelle d'une ferme, par exemple. Avons-nous diagnostiqué quelques veaux atteints de salmonellose et la maladie se propage? Nous allons certainement tenter de contenir la transmission par des mesures d'isolement et de biosécurité qui tiendront compte de la localisation des malades et des barrières physiques et fonctionnelles au transport de l'agent pathogène en cause. Pour le praticien en santé publique, l'application de l'épidémiologie spatiale se fait à une grande échelle et, parfois même, avec une vue mondiale. Si nous sommes informés que plusieurs fermes avicoles d'une région voisine sont contaminées par une souche particulièrement virulente d'influenza aviaire, nous allons possiblement essayer de localiser ces fermes sur une carte et d'évaluer avec nos clients les possibilités de voir cet agent infecter leurs troupeaux en tenant compte des voies de transport, des vents dominants et de la progression géographique de cet agent.

Pour le médecin vétérinaire en pratique, ou pour un spécialiste du domaine, il existe une variété d'outils aidant à mieux cerner les aspects spatiaux de la transmission des maladies. Le plus célèbre de ces outils est très certainement *la carte*. Qu'elles soient physiques ou électroniques, les cartes nous permettent de contextualiser des événements de santé avec des informations d'ordre géographique, nous donnant ainsi une connaissance accrue de différents aspects importants quant à la prévention ou au contrôle de maladies. En bref, les cartes nous permettent d'explorer (« je me demande si »), d'assimiler (« je fais des liens »), d'analyser (« je mesure la distance d'un site ») et de représenter (« je compose un message ou je crée un plan ») une réalité souvent complexe afin de mieux préparer nos interventions de santé. L'outil technologique le plus répandu en épidémiologie spatiale est sûrement le GPS (système mondial de géolocalisation par satellite) qui est maintenant intégré dans nos téléphones intelligents, véhicules routiers et autres appareils électroniques. Le GPS nous positionne sur le globe terrestre et permet, par exemple, de localiser précisément un événement, un patient ou une source de contamination. Ces points de localisation sont souvent transposés sur des cartes électroniques, comme celles de Google Maps. Les experts en épidémiologie spatiale recourent à des logiciels tels que les Systèmes d'information géographique (SIG¹) spécialisés pour ce type d'analyse et utilisent parfois des données plus complexes comme celles issues des satellites pour l'observation de la Terre afin de détecter des phénomènes ou des objets à partir de l'espace. Eh oui, nous pouvons maintenant compter des vaches, mesurer la pollution de l'air, prédire des éclosions de choléra et suivre des effluves polluants dans l'eau à partir de satellites!

L'épidémiologie spatiale est utile à la pratique médicale de tous les jours. La connaissance du lieu de résidence ou de récent séjour d'un chien qui nous est présenté en clinique indiquera souvent des indices d'exposition très importants.

La compréhension des multiples relations entre la géographie et la transmission de maladies est une clé essentielle dans nos habiletés à combattre un grand nombre de maladies infectieuses. De fait, les racines de cet intérêt remontent au travail d'Hippocrate de Cos qui démontrait que « l'air, l'eau et les lieux » jouent un rôle indéniable sur notre santé. Il jetait alors les bases du premier traité d'épidémiologie spatiale, domaine qui est aujourd'hui applicable à plusieurs situations en pratique de médecine vétérinaire. L'épidémiologie spatiale connaît aujourd'hui un certain essor dû à l'apparition d'une culture informatique chez les professionnels de la santé et à la disponibilité d'outils plus conviviaux pour produire des cartes et des analyses spatiales simples, permettant d'explorer et de mieux comprendre l'effet du lieu sur la

santé. En somme, l'épidémiologie spatiale serait comme un stéthoscope placé sur l'environnement de nos patients, donnant ainsi au praticien et au chercheur une arme additionnelle en pratique vétérinaire.

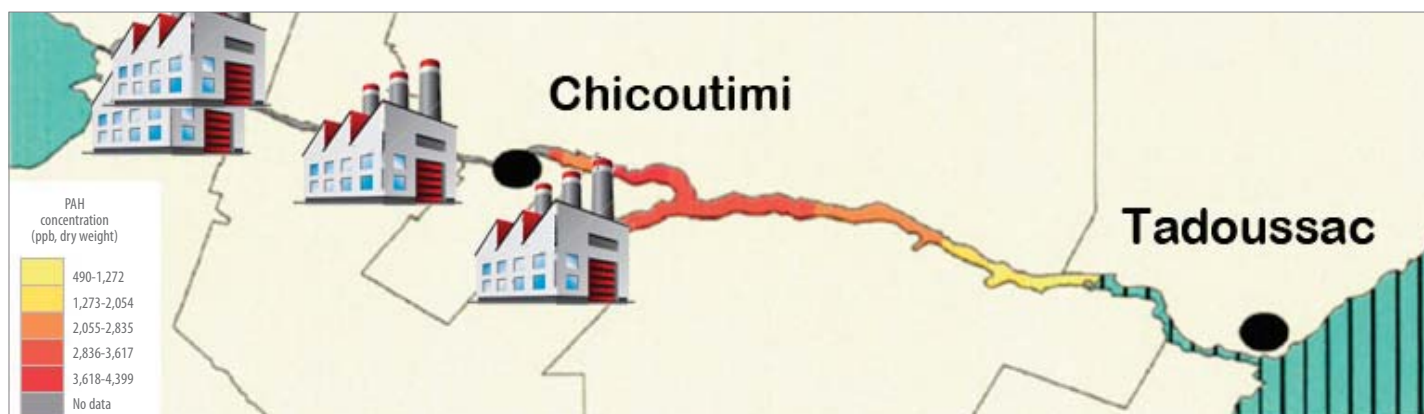
LES BÉLUGAS DU SAINT-LAURENT... MALADES COMME NOUS.

Saviez-vous que les bélugas ont des cancers et d'autres affections sérieuses et que le niveau de ces maladies varie selon un patron géographique comparable à celui des populations humaines vivant aux alentours? L'argument de comparabilité géographique était un élément clé dans l'articulation des résultats d'une étude importante qu'avait menée le Dr Daniel Martineau de la Faculté de médecine vétérinaire

sur les effets possibles des polluants issus des alumineries installées en bordure du Saguenay.

*Dr Pascal Michel est directeur de la division Sciences des risques pour la santé publique à l'Agence de la santé publique du Canada et professeur associé au département de pathologie et de microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

¹Le Système d'information géographique représente l'outil et la géomatique (néologisme comprimant *géographie* et *informatique*) représente le domaine interdisciplinaire; les deux ont leurs origines au Canada.



Martineau D, Lemberger K, Dallaire A, et al. Cancer in wildlife, a case study: beluga from the St. Lawrence estuary, Québec, Canada. Environ Health Perspect 2002;110:285-292.

Reproduite avec l'autorisation des auteurs

TRUCS ET ASTUCES

Pour recueillir de l'urine chez un chat hospitalisé, il y a bien sûr les petites billes de plastique que l'on met dans le bac à litière. On peut aussi retirer au chat sa litière pour la nuit. Le lendemain matin, on remet au chat un bac avec sa litière préférée pendant qu'une personne veille à récolter de l'urine avec un contenant durant la miction... et le tour est joué!
(Équipe Patrick Cavanagh)

Les trucs et astuces ne reflètent que l'opinion de leur auteur. Ils n'ont en aucun cas été approuvés ou recommandés par le comité du *Veterinarius* + ou par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Pour partager un truc ou une astuce, remplissez le formulaire en ligne au <https://fr.surveymonkey.com/r/trucsetastuces>





Dr Pascal Vachon, m.v., B.Sc., M.Sc., Ph.D., DACLAM



Photo Marco Langlois, FMV

PARLEZ-NOUS DE VOS ORIGINES

Né en Moselle, dans le nord de la Lorraine, en France, je suis arrivé au Canada en plein hiver (février), à Saskatoon, en 1958; tout un choc! En raison du travail de mon père dans l'armée canadienne, mon enfance et celle de mon plus jeune frère furent marquées par de très nombreux déménagements. Lorsqu'en 1967 ma mère convainquit mon père de changer d'emploi, nous prîmes racine au Québec, à Châteauguay. J'ai développé tôt une passion pour l'anatomie lors d'un cours en première secondaire pendant lequel nous avons disséqué un ver de terre et une grenouille. Une partie de notre sous-sol fut rapidement transformée en « laboratoire », où, entre autres, j'utilisais le transformateur de mon train pour étudier l'effet d'un influx électrique sur la contraction musculaire chez la grenouille.

DÉCRIVEZ VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

Bien que mon parcours de formation soit plutôt atypique, il possède tout de même un fil conducteur : la neurologie et les animaux. Après avoir obtenu un baccalauréat en kinésiologie à l'Université de Waterloo, j'ai complété des programmes de maîtrise à l'Université de Sherbrooke et un programme de doctorat à l'Université de Montréal, portant respectivement sur l'influence du système vestibulaire et du cervelet sur le contrôle du mouvement. C'est au cours de mon programme de PhD que j'ai entrepris mes études en médecine vétérinaire; une première à l'époque de mes études à la Faculté de médecine vétérinaire (FMV)! J'ai finalement obtenu mon diplôme en médecine vétérinaire et mon doctorat en 1992. Intéressé par l'enseignement, j'ai d'abord travaillé pendant deux ans au Collège Lafleche de Trois-Rivières pour enseigner l'anatomie et les animaux de laboratoire. Durant cette période, je travaillais également les fins de semaine dans une clinique pour animaux de compagnie dans la région de Montréal afin de maintenir et de développer mon expertise clinique. Par la suite, j'ai occupé pendant quatre ans le poste de directeur des animaleries de l'Hôpital Notre-Dame, un défi de taille, puisqu'à mon arrivée, il n'y avait que des murs de ciment. Ce fut une expérience extraordinaire de monter de A à Z une animalerie de recherche. J'ai appris beaucoup sur les équipements, l'alimentation

et la médecine des animaux de laboratoire. Puis, j'ai été directeur d'études pharmacologiques pendant quatre ans dans une compagnie pharmaceutique avant d'être recruté, en 2002, à titre de professeur en médecine et sciences des animaux de laboratoire à la FMV. En 2003, je suis devenu le premier francophone admis au Collège américain en animaux de laboratoire (ACLAM).

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX DANS VOTRE DOMAINE?

D'abord, il y a le bien-être animal et l'impact de l'enrichissement de l'environnement sur les animaux et les résultats de la recherche. L'enrichissement du milieu comprend autant les aspects sociaux que physiques et inclut, entre autres, l'espace disponible, le nombre d'animaux par cage, la qualité de la nourriture et la luminosité. L'influence d'un environnement appauvri ou enrichi sur la physiologie, le développement des maladies ou les résultats de recherche est de plus en plus démontrée. Un second enjeu de la recherche dans mon domaine porte sur l'analgésie et l'anesthésie, et l'impact de facteurs tels la fièvre et le vieillissement sur le métabolisme des médicaments. Par exemple, des doses d'analgésiques et d'anesthésiques reconnues efficaces et sécuritaires chez un animal d'âge normal deviennent toxiques chez un sujet âgé, en raison d'un métabolisme hépatique moins performant. Considérant le vieillissement de la population, ces études apparaissent particulièrement pertinentes et d'actualité.

SUR QUOI TRAVAILLEZ-VOUS PRÉSENTEMENT?

Mon laboratoire s'intéresse à l'effet de l'enrichissement de l'environnement sur le contrôle de la douleur chronique chez les animaux. Nos résultats démontrent qu'un enrichissement du milieu permet de contrôler, et même de réduire, la douleur chronique. En collaboration avec des chercheurs de l'Université McGill, nous avons observé que la présence de la douleur est associée à la déméthylation de l'ADN dans certaines régions du cerveau, alors que l'enrichissement du milieu entraîne une reméthylation de l'ADN. Ces résultats suggèrent qu'une plasticité neuronale associée à la perception de la douleur impliquerait des modifications épigénétiques. Je m'intéresse également à l'évaluation de certains analgésiques dans le contrôle de la douleur lors de traumatismes crâniens chez les animaux. Plusieurs analgésiques ne peuvent être utilisés lors de ce type de trauma en raison de leur effet anticoagulant qui accentue le processus pathologique (hémorragie); ma recherche vise donc à identifier ceux qui peuvent être employés avec innocuité.

QU'EST-CE QUI VOUS MOTIVE?

J'aime la recherche, la liberté d'avoir une idée, de la pousser, d'avancer à mon rythme et de former une relève qui saura réfléchir et agir face à une problématique. Je suis particulièrement fier d'avoir mis sur pied un programme de résidence en animaux de laboratoire. Mes résidents actuels connaissent et apprécient la recherche; leur formation en animaux de laboratoire leur permettra de jouer un rôle clé auprès de la communauté scientifique.

Quel est **VOTRE DIAGNOSTIC?** (Réponse)

Voici les réponses aux questions en imagerie diagnostique de la page 1.

Par Dr Marc-André d'Anjou, m.v., DACVR

INTERPRÉTATION RADIOGRAPHIQUE

On observe d'abord une opacité liquidienne entourant les lobes pulmonaires qui sont modérément rétractés, ce qui signifie un **épanchement pleural** (EP sur les figures 3 et 4). Sur la projection latérale gauche (figure 3), on note un **déplacement dorsal de la trachée** (Tr) qui est aussi légèrement **incurvée**. La **carina** (Ca), soit la bifurcation des bronches, est déformée. Le **lobe moyen droit** est complètement opacifié (ou **consolidé** (Co)) et révèle des **bronchogrammes** (Br) segmentés.

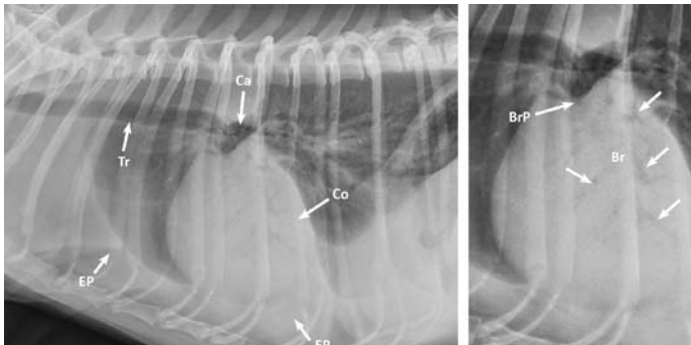


Fig. 3 – Radiographies thoraciques annotées : projection latérale gauche.

La projection dorsoventrale (figure 4) montre aussi le décollement des plèvres de la cage thoracique provoqué par l'épanchement pleural (EP). Le lobe moyen droit (LMD) est opacifié, mais de façon hétérogène. En fait, un patron de microbulles est visible autour des bronchogrammes (Br). Ce **patron emphysémateux** est généralement la signature d'une **torsion lobaire**.

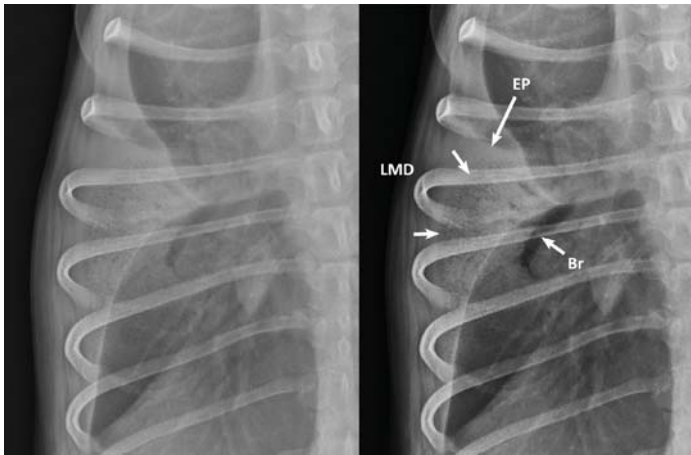


Fig. 4 – Radiographies thoraciques annotées : portion de la projection dorsoventrale.

Afin de confirmer la torsion et de déterminer si une cause sous-jacente est présente (ex. : masse à la base du lobe moyen droit), une **tomodensitométrie** (CT-scan) a été réalisée. Cet examen a confirmé une torsion

spontanée du lobe moyen droit. Sur l'image transversale de la portion moyenne du thorax, après injection intraveineuse d'un liquide contrastant iodé (figure 5), le patron d'emphysème bulleux est bien évident dans un lobe moyen droit consolidé, montrant plusieurs segments de bronchogrammes aériques. La bronche du lobe est tordue et comprimée à cause de la torsion qui survient tout près de son origine. Les vaisseaux du lobe tordu ne sont pas perfusés, confirmant leur compression provoquée par la torsion de leur pédicule. Un épanchement pleural entoure le cœur et déplace les poumons dorsalement, le chien étant en décubitus sternal lors de cet examen.

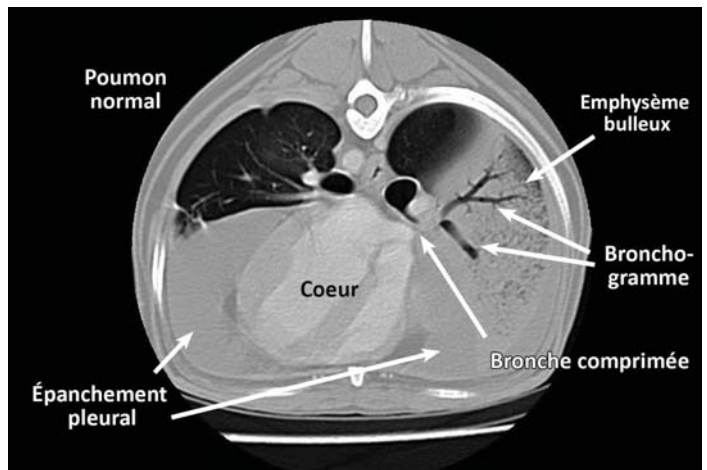


Fig. 5 – Image tomodensitométrie de la portion moyenne du thorax obtenue en plan transversal.

Le lobe a été retiré chirurgicalement et le chien a bien récupéré.

Les torsions lobaires se rencontrent à l'occasion chez les chiens et les chats. Alors qu'elles affectaient davantage les chiens à thorax profond par le passé, souvent à cause d'un chylothorax chronique, ces torsions sont de plus en plus souvent rencontrées chez les petites races de chiens et chez les chats. Le carlin semble particulièrement prédisposé selon la littérature¹. Les lobes crâniaux sont souvent atteints chez les petites races de chiens et chez le chat, bien que le lobe moyen droit reste un lobe à risque en raison de sa forme. Un épanchement pleural chronique accentue la mobilité des lobes et peut favoriser les torsions.

Les signes radiographiques rencontrés dans ce cas-ci sont caractéristiques de la condition. Le patron emphysémateux n'est pas toujours aussi évident, mais mérite une attention particulière, puisqu'il est une spécificité importante de la condition. Des radiographies de haute qualité avec un minimum de flou favorisent sa détection. Cet emphysème semble être provoqué par une rupture de la bronche tordue².

Références

1. Murphy KD, Brisson BA: Evaluation of lung lobe torsion in Pugs: 7 cases (1991-2004). J Am Vet Med Assoc 2006; 228:86-90
2. d'Anjou MA, Tidwell AS, Hecht S: Radiographic diagnosis of lung lobe torsion. Vet Radiol Ultrasound 2005; 46:478-84

Vos clients recherchent
l'exactitude et la précision...

Visez juste avec VetPen®



Caninsulin®
VetPen®

Stylo injecteur d'insuline novateur et précis qui
facilite l'administration et favorise l'observance

VetPen® est offert en deux formats pratiques qui permettent
un choix d'unité d'accroissement et de dose maximale :

- 0,5 UI/8 UI pour les cas nécessitant un réglage micrométrique;
- 1 UI/16 UI lorsqu'une dose plus élevée est requise.



Suivez la santé de votre pratique facilement!

Par Dre Johanne Hamel, m.v. retraitée, Certificat en marketing, leadership et supervision



Reconnaissez vos indicateurs de performance clés (IPC) pour prendre de bonnes décisions d'affaires.

Tels des signes vitaux témoignant l'état de santé de votre patient, le suivi des quelques indicateurs financiers et de productivité est essentiel au succès de votre pratique et de vos affaires. Quels sont les éléments clés d'un suivi régulier?

Chaque propriétaire d'établissement vétérinaire connaît l'importance d'une bonne gestion. Néanmoins, les nombreuses exigences de votre travail clinique réduisent votre temps libre. La gestion est alors mise de côté au risque de faire face à une urgence majeure en fin d'année.

Si on compare avec la médecine, vous pouvez examiner un patient, vérifier les tests de laboratoire, trouver le système à étudier plus à fond, et ce, en quelques minutes. En affaires, la même démarche s'applique.

MESUREZ LE POULS DE VOTRE PRATIQUE EN QUINZE MINUTES PAR MOIS!

Une macroanalyse de paramètres précis de santé financière se réalise facilement puis, si nécessaire, une attention particulière donnée à

certains éléments devient pertinente. Pour commencer, faites imprimer votre tableau de bord en gestion ou les documents suivants :

- Rapport comptable : état des résultats de l'année jusqu'à ce jour;
- Rapport de production du logiciel de votre pratique de l'année jusqu'à ce jour, et du mois en cours;
- Livre de rendez-vous ou nombre de rendez-vous par plage horaire.

Survol visuel. Avant de démarrer, marchez dans votre établissement et évaluez rapidement les éléments suivants : l'inventaire sur les tablettes, le nombre d'employés en place, l'achalandage et la condition des lieux. Ce coup d'œil donnera une perspective réaliste à votre analyse financière.

Revenus bruts. Pour votre première donnée à considérer, portez attention aux tendances comparatives d'une année à l'autre.

Salaires. Les salaires, les charges salariales et les bénéfices représentent une des plus grosses dépenses d'entreprise. **En général, les salaires des employés de soutien (excluant les salaires des médecins vétérinaires) devraient représenter une proportion de 20 à 22 % des revenus bruts.** Si vous remarquez une tendance vers la hausse, portez alors une attention particulière à certaines causes telles que : un trop grand nombre d'employés, un horaire mal réparti, un faible

encadrement des heures supplémentaires, des inefficacités dans l'organisation des procédés, et une pauvre performance liée à un manque de formation.

Quant au ratio des salaires des médecins vétérinaires, il est mieux évalué annuellement sous l'angle de la productivité.

Coût des produits et des services vendus. Cette catégorie représente les achats de médicaments, de matériel et de nourriture servant à générer des ventes. Visez un ratio d'environ 30 à 32 % du revenu brut. Un ratio plus élevé indique une occasion d'augmenter les ventes de services pour une meilleure rentabilité. Alors que l'opposé, (ratio plus bas que 30 à 32 %) laisse entrevoir une opportunité d'augmenter les ventes en nourriture animale.

PRENDRE LE POULS DE SA PRATIQUE - EN BREF

1. **Survol visuel**
2. **Indicateurs de performance**
 - Revenus bruts
 - Coût des produits et des services
 - Salaires
 - Propriété ou location
 - Autres dépenses
3. **Données de productivité**
 - Nombre de clients, transactions, revenus par visite
 - Revenus médicaux par médecin vétérinaire
4. **Profit net**

Si vous suivez bien les salaires et l'inventaire, vous touchez à plus de 60 % des dépenses. Vous faites alors un grand pas dans la bonne direction!

Propriété ou location. Que l'on soit propriétaire ou locataire, les établissements vétérinaires bien gérés gardent leurs coûts dans des proportions approximatives de 4 à 6 % du revenu brut.

Gestion. Les frais de gestion se situent en bas de 1 à 2 % des revenus bruts.

Communications et autres dépenses. Toutes les dépenses indirectes de cette catégorie devraient compter pour environ 3 à 4 % du revenu brut. En cas de dépassement, examinez tout particulièrement les frais de publicité et de téléphonie. Des économies jusqu'à 25 % ont été rapportées.

Productivité. Relevez les données telles que le nombre de clients, les nouveaux clients, les transactions et les revenus par visite. Quelles sont les tendances par rapport aux mois précédents et à l'année précédente? Si vous remarquez une tendance à la baisse, explorez les causes ainsi que les actions possibles à réaliser, et ce, avec votre équipe.

Pour la productivité vétérinaire, divisez le salaire du professionnel par les revenus médicaux (sans les ventes de nourriture) générés par celui-ci, pour la période. **Si le ratio s'éloigne fortement de 25 %, vous devez réagir.** Pour améliorer une telle situation, examinez les facteurs suivants : les prix des services, l'horaire des professionnels lors de périodes improductives, les services non facturés, la longueur des périodes de rendez-vous ou le manque de performance.

Profit. Finalement, regardez les sommes retirées pour des dépenses personnelles et la compensation salariale du propriétaire. Est-ce que ces dépenses correspondent aux ratios mentionnés? Si la réponse est non, faites des ajustements. **Ainsi, au Québec, les établissements performants montrent des profits nets ajustés jusqu'à 10 à 15 %.** Si vous n'êtes pas de ceux-là, ne vous découragez pas! Lorsque vous aurez plus de temps disponible, investiguez les causes possibles. L'étude de vos IPC vous orientera vers les catégories à ajuster.

En conclusion, vous avez tous les outils pour prendre le pouls de votre pratique en quinze minutes par mois. La fin de chaque trimestre est le moment idéal pour une analyse plus approfondie. Finalement, plus vous pratiquerez votre analyse financière, plus vous identifierez tôt les problèmes et les corrigerez facilement.

Bon succès de gestion! ♦



PME INTER
NOTAIRES

PFD Notaires, S.E.N.C.R.L.
Prud'Homme Fontaine Dolan

Conseillers - affaires, familles & immobilier

Incorporation des professionnels
Achat/vente de clinique

Fiducie de protection
Aspects légaux et successoraux

450 449-1000 | 514 252-8828

www.pmeinter.com/pfd



Pour éviter
d'avoir à retomber
sur vos pattes!



Les clauses de non-concurrence dans les contrats de travail : une protection contestable

Par Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

En septembre 2013, je publiais sous cette rubrique un article traitant des clauses de non-concurrence dans les contrats de travail, car nous observions le début de l'insertion de telles clauses dans les contrats de travail des médecins vétérinaires. Deux ans plus tard, à la suite du développement de groupes vétérinaires, cette question préoccupe davantage le public et les membres de l'Ordre qui doivent faire des choix. Il est donc utile d'analyser la jurisprudence en cette matière.

CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Une clause de non-concurrence est une disposition par laquelle un employé s'engage pendant la durée de son emploi et pour une certaine période suivant la fin de son emploi à ne pas travailler pour une entreprise concurrente ou à ne pas exploiter une entreprise concurrente, personnellement ou par personne interposée, et ce, dans un territoire déterminé.

LÉGISLATION APPLICABLE

Le Code civil du Québec prévoit, à son article 2089, les principes applicables à la clause de non-concurrence :

« 2089. Les parties peuvent, par écrit et en termes exprès, stipuler que, même après la fin du contrat, le salarié ne pourra faire concurrence à l'employeur ni participer à quelque titre que ce soit à une entreprise qui lui ferait concurrence. Toutefois, cette stipulation doit être limitée, quant au temps, au lieu et au genre de travail, à ce qui est nécessaire pour protéger les intérêts légitimes de l'employeur. Il incombe à l'employeur de prouver que cette stipulation est valide. »

Il est également pertinent de rappeler que l'employeur ne peut réclamer la protection de cette clause s'il résilie lui-même le contrat de travail sans motif sérieux :

« 2095. L'employeur ne peut se prévaloir d'une stipulation de non-concurrence, s'il a résilié le contrat sans motif sérieux ou s'il a lui-même donné au salarié un tel motif de résiliation. »

VALIDITÉ D'UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Comme précisé dans l'article du mois de septembre 2013, pour être valide, une clause de non-concurrence doit :

- Être prévue par **écrit** et en termes exprès;
- Être limitée raisonnablement quant à la **durée** de sa restriction;
- Être limitée raisonnablement quant à l'**étendue territoriale** de sa restriction;
- Être limitée raisonnablement quant au **genre de travail** restreint.

La clause de non-concurrence doit être écrite, avoir fait l'objet d'une entente signée entre les parties, être raisonnable en ce qui a trait à la durée et spécifier la région géographique dans laquelle elle s'applique. Pour être valide, la clause doit être jugée raisonnable par les tribunaux. Le caractère raisonnable de la clause sera évalué en fonction de différents critères dont :

- Le poste occupé par l'ancien employé;
- L'importance de son poste;
- La durée de son emploi;
- L'ascendant qu'il a pu développer sur la clientèle et sur les partenaires d'affaires de l'employeur;
- Les circonstances dans lesquelles il a commencé son emploi.

De plus, le caractère raisonnable des limites sera évalué en fonction de ce qui est nécessaire pour protéger les intérêts légitimes de l'employeur. Il est également important de préciser que le fardeau d'établir le caractère raisonnable incombe à l'employeur qui l'invoque. On doit comprendre que l'employeur ne peut empêcher un employé de gagner sa vie et d'exercer sa profession au sein d'un établissement concurrent. La clause doit être limitée à ce qui est nécessaire pour protéger les intérêts légitimes de l'employeur, et donc être raisonnable compte tenu de la situation.

LA JURISPRUDENCE EN LA MATIÈRE

Les tribunaux ont rendu des décisions en matière de clauses de non-concurrence pour différents professionnels.

Nous notons, notamment, dans l'affaire *T. c. B.*¹, un médecin qui s'est engagé à ne pas exercer sa spécialité médicale ni ouvrir un bureau concurrent dans un rayon de 40 kilomètres du bureau de son employeur à moins que ce dernier ne décède ou cesse de pratiquer. Le tribunal considéra cette interdiction comme étant illégale, puisqu'elle était excessive quant au territoire et à sa durée pouvant s'avérer très longue. **Au passage, le tribunal note la liberté de choix du patient de recourir aux services du médecin de son choix comme étant un droit d'ordre public devant être respecté.**

On doit comprendre que l'employeur ne peut empêcher un employé de gagner sa vie et d'exercer sa profession au sein d'un établissement concurrent. La clause doit être limitée à ce qui est nécessaire pour protéger les intérêts légitimes de l'employeur, et donc être raisonnable compte tenu de la situation.

De plus, dans l'affaire *Rompré c. Gaudreault*², un dentiste exerçant au sein d'une clinique dentaire était soumis à une clause de non-concurrence stipulant qu'il ne devait pas ouvrir de bureau dans un rayon de huit kilomètres de la clinique dentaire, à défaut de quoi une indemnité de cinquante mille dollars devenait payable. Le tribunal conclut à l'invalidité de la clause, d'abord puisqu'elle ne comportait aucune limite temporelle. Également, sa portée empêcherait le dentiste de pratiquer son art dans le territoire du Québec métropolitain, soit une limite beaucoup trop contraignante étant donné que la clientèle réellement desservie se trouvait dans un quadrilatère très rapproché de la clinique et en tenant compte que deux cent trente-neuf dentistes y pratiquaient déjà.

Dans l'affaire *Léonard c. Girard*³, une dentiste fut assujettie par la clinique dentaire à une clause de non-concurrence dans laquelle elle s'engageait à ne pas exercer d'activités professionnelles dans un rayon de vingt kilomètres pendant une durée de deux ans après la fin de son emploi. Or, le tribunal conclut qu'il n'était pas nécessaire d'étudier la validité de cette clause, étant donné qu'elle était inapplicable en raison du congédiement initié par l'employeur.

Dans l'affaire *Micro distribution B.L.S. inc. c. Hainault*⁴, un actuaire est employé par une entreprise spécialisée dans les services informatiques liés à la gestion d'assurances. La clause de non-concurrence contenue à son contrat de travail lui interdit de travailler, pour une période de deux ans après la fin de son emploi, pour une entreprise qui pourrait être en concurrence avec l'employeur, et ce, dans la province du

Québec. Le tribunal déclare cette clause nulle, étant donné qu'elle ne décrit pas suffisamment les activités interdites, faisant en sorte qu'elle empêcherait l'actuaire de travailler pour une entreprise dont une partie des activités serait liée à l'assurance. Cet engagement, empêchant l'actuaire de gagner sa vie dans son domaine d'expertise, est donc jugé déraisonnable.

Dans l'affaire *Gestion Centre vision inc. c. Laroche*⁵, une optométriste exerçait sa profession au sein de Lunetterie Sears, qui la soumettait à une clause de non-concurrence l'empêchant de faire concurrence à l'employeur dans un rayon de cinq kilomètres du magasin quant à la vente de produits d'optique, et ce, pour douze mois suivant la fin d'emploi. En interprétant le contrat de manière restrictive, le tribunal a déterminé que la clause, telle que rédigée, visait uniquement à restreindre la vente de produits d'optique et non pas l'exercice de la profession d'optométriste. Ainsi, l'ancienne employée ne contrevenait pas à sa clause de non-concurrence en exerçant sa profession au sein d'une autre clinique, puisque cette pratique n'était pas spécifiquement restreinte.

Finalement, dans l'affaire *Centre d'équipement orthopédique de St-Eustache c. St-Onge*⁶, un orthésiste-prothésiste est engagé à titre de directeur du laboratoire. Celui-ci est soumis à une clause de non-concurrence dans laquelle il ne peut, pour une période de deux ans, entrer en affaires ou prêter son concours à une autre entreprise œuvrant dans le même domaine que celui exploité par l'employeur, sur le territoire de Saint-Eustache. Le salarié possède une certification lui permettant de travailler dans ce domaine à travers tout le Canada et il n'y a que trente-deux orthésistes-prothésistes qui détiennent un tel privilège dans la province de Québec. Le tribunal conclut que cette clause est valide puisque sa durée, les activités prohibées et l'étendue territoriale ne sont pas déraisonnables ni exorbitantes, protégeant les intérêts légitimes de l'employeur et permettant au salarié d'exercer son métier sur un autre territoire.

Les tribunaux appliquent le même raisonnement aux professionnels que pour tout autre type d'employé, à savoir l'analyse du caractère raisonnable de la clause de non-concurrence en ce qui a trait aux limitations quant à la durée, au territoire et aux activités visées par la clause.

CLAUSE ÉCRITE ET EN TERMES EXPRÈS

Pour être considérée comme valide, la clause doit figurer dans le contrat de travail présenté à l'employé au moment de l'embauche et avoir fait l'objet d'un accord entre les deux parties. Le contrat de travail doit être signé, et l'employé doit l'avoir signé en toute connaissance de cause.

Un employeur ne peut prétendre que cette clause était implicite lors de l'embauche ou qu'elle a fait l'objet d'un accord verbal.

L'employé doit pouvoir analyser l'offre avant sa signature et la refuser s'il juge que la clause de non-concurrence représente un trop grand risque pour sa carrière ou pour sa capacité à gagner sa vie et à exercer sa profession à court, moyen ou long terme.

De plus, les limites et les restrictions contenues dans la clause de non-concurrence doivent être établies de manière claire et non ambiguë. Des conditions et des restrictions trop étendues ou imprécises sont de nature à invalider une telle clause.

DURÉE DE LA CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Pour être considérée comme valide et raisonnable par les tribunaux, la durée de la restriction doit être précisée dans la clause. Toute ambiguïté à cet égard invaliderait la clause.

De façon générale, la jurisprudence reconnaît comme valide une restriction de douze mois ou moins, mais demeure sévère quant à une restriction supérieure à cette durée.

« Sur la question de la durée, la lecture de la jurisprudence montre qu'habituellement, les clauses d'une durée de 12 mois sont jugées acceptables (si les activités prohibées et la portée territoriale sont raisonnables); il n'est pas rare non plus que les clauses de 12 à 24 mois soient jugées valides, mais elles sont néanmoins plus suspectes que celles de 12 mois et moins et exigent par conséquent un examen plus poussé. Au-delà de 24 mois, la tendance se renverse [...] »⁷

Les tribunaux hésitent donc à donner effet à une clause de non-concurrence contenue dans un contrat de travail dont la durée excède douze mois, à moins que la nature de l'entreprise soit particulière, que l'employé occupe un poste hiérarchique fort important ou qu'il soit un employé unique ou spécial.

Une restriction d'un an et moins pour un poste de direction est généralement considérée comme raisonnable par les tribunaux québécois. Il est toutefois important de se rappeler que le caractère raisonnable de la durée dépendra du poste occupé. Tant la nature des fonctions de l'employé que celle des activités de l'employeur seront déterminantes dans l'analyse du caractère raisonnable de la durée de la restriction. Ainsi, un établissement vétérinaire peut rarement inclure une contrainte de temps qui excéderait un an.

ÉTENDUE TERRITORIALE

L'étendue géographique ou la portée territoriale visée par la clause de non-concurrence doit être précisée, sans quoi la clause pourrait être jugée invalide.

En règle générale, l'étendue territoriale de la clause ne doit pas être plus vaste que celle dans laquelle l'employeur fait affaire ou poursuit ses activités et ne doit pas porter atteinte au droit de l'employé de gagner sa vie. Il est donc parfois préférable de limiter la restriction au territoire à l'intérieur duquel l'employeur exerce ses activités, puisque la raisonnable de la restriction territoriale sera notamment évaluée en fonction de l'étendue des activités économiques de l'entreprise.

De plus, afin de convenir du caractère raisonnable de l'étendue territoriale de la clause, il est important d'analyser le territoire desservi. Ainsi, un territoire de 10 kilomètres pourrait être jugé raisonnable dans une petite municipalité ne comptant que très peu d'établissements vétérinaires, où la concurrence est très limitée, étant donné que l'établissement vétérinaire a pour possibilité de clientèle l'ensemble de la population. À l'opposé, ce même territoire de 10 kilomètres pourrait être jugé déraisonnable pour un établissement vétérinaire situé dans la ville de Montréal ou de Québec, compte tenu de la plus grande concurrence et de la proximité de la clientèle.

À titre d'exemple, il convient de rappeler la décision *Rompré c. Gaudreault*, précédemment mentionnée, dans laquelle une clause, interdisant au dentiste de faire concurrence à l'employeur dans un rayon de huit kilomètres de son emplacement dans la ville de Québec,

a été jugée comme une limite beaucoup trop contraignante, étant donné que la clientèle de l'établissement de soins dentaires se trouvait dans un quadrilatère très rapproché de la clinique.⁸

Dans le cas d'un groupe vétérinaire regroupant plusieurs établissements vétérinaires, il est important de préciser une adresse afin de bien circonscrire le territoire visé par la clause, car les médecins vétérinaires peuvent travailler dans différents établissements du regroupement.

L'étendue territoriale doit être précisée et restreinte, sans quoi la clause pourra être déclarée déraisonnable par les tribunaux. Ces derniers ont notamment invalidé des clauses de non-concurrence dont le territoire visé couvrirait l'ensemble des succursales, et non seulement la succursale principale d'une entreprise, car la clause avait pour effet de restreindre de façon importante la liberté de travail du salarié. De plus, dans l'affaire *Aliments Humpty Dumpty Ltée c. Gagnon*⁹, le territoire fut jugé comme étant trop vague et ambigu, car, d'une part, il pouvait être constamment modifié au seul gré de l'employeur, et, d'autre part, la clause visait à empêcher l'employé de faire concurrence dans tout territoire « où il avait été employé par la compagnie ». Le territoire n'étant pas suffisamment précis, le tribunal a alors interprété la clause en faveur du salarié.

Si nous appliquons ce raisonnement à un médecin vétérinaire, l'employeur pourrait lui demander d'aller remplacer temporairement un collègue dans des établissements vétérinaires situés dans différents quartiers de la ville ou dans différentes villes, ayant pour effet d'élargir de façon unilatérale le territoire visé par la clause, alors que le médecin vétérinaire aurait initialement consenti à cette clause en croyant son territoire limité à un établissement vétérinaire précis.

TYPE DE TRAVAIL

La clause de non-concurrence devra préciser les activités professionnelles interdites. Les activités interdites devront être définies de façon claire et précise, à défaut de quoi le tribunal pourra conclure à leur caractère déraisonnable, compte tenu des interprétations exagérées qui pourraient leur être données.

De plus, si l'expérience et les connaissances de l'employé ne présentent aucun caractère essentiel ou particulier, le champ des activités pouvant être prohibées devra être beaucoup plus limité.

Si l'expérience et les connaissances de l'employé ne présentent aucun caractère essentiel ou particulier, le champ des activités pouvant être prohibées devra être beaucoup plus limité.

OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES DU MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

La Cour suprême du Canada a confirmé que les lois professionnelles et les codes de déontologie des professionnels étaient d'ordre public. Ainsi, selon l'article 9 du Code civil du Québec, les parties à un contrat ne pourraient pas y déroger :

« 9. Dans l'exercice des droits civils, il peut être dérogé aux règles du présent code qui sont supplétives de volonté; il ne peut, cependant, être dérogé à celles qui intéressent l'ordre public. »

Le Code de déontologie des médecins vétérinaires prévoit, à son article 12, que le médecin vétérinaire ne peut cesser d'agir pour le compte d'un client que pour un motif juste et raisonnable :

« 12. Le médecin vétérinaire ne peut, sauf pour un motif juste et raisonnable, cesser d'agir pour le compte d'un client. Constituent notamment des motifs justes et raisonnables :

- 1° la perte de la confiance du client;
- 2° le fait que le médecin vétérinaire soit en situation de conflit d'intérêts ou dans un contexte tel que son indépendance professionnelle pourrait être mise en doute;
- 3° l'incitation, de la part du client, à l'accomplissement d'actes illégaux, injustes ou frauduleux;
- 4° le fait d'être trompé par le client ou le défaut du client de collaborer;
- 5° le fait que le client refuse de payer ses honoraires;
- 6° l'impossibilité pour le médecin vétérinaire de communiquer avec le client ou d'obtenir de lui des éléments qu'il juge nécessaires à la poursuite de la prestation des services professionnels. »

L'application d'une clause de non-concurrence pourrait avoir pour effet de forcer le médecin vétérinaire à cesser d'agir pour le compte d'un client, ce qui pourrait être considéré comme étant contraire à l'ordre public.

Dans l'affaire *Patenaude Consultants inc. c. Chiovitti*¹¹, un ingénieur est soumis à une clause de non-concurrence à l'intérieur d'une convention d'actionnaires, et non à l'intérieur d'un contrat de travail, qui lui interdit, pour une période de deux ans après son départ, de faire affaire ou de pratiquer sa profession d'ingénieur dans un rayon de 80 kilomètres du siège social. Le tribunal note que cette clause semble être en contradiction avec les dispositions d'ordre public du Code de déontologie des ingénieurs, soit l'obligation pour l'ingénieur de ne pas cesser d'exercer ses fonctions auprès des clients à moins d'un motif juste et raisonnable. Pour ne pas priver les clients actuels de leurs droits, le tribunal permet à l'ingénieur, de façon temporaire, de terminer l'exécution des mandats qui sont en cours, mais lui interdit de solliciter de nouveaux mandats auprès de ces clients. Pour ce motif, la Cour refuse de donner plein effet à la clause, car cela « *équivaldrait à priver les clients de l'ingénieur des droits qui leur sont garantis par le Code de déontologie des ingénieurs* ».

DROITS DU PUBLIC ET RESPECT DE LA LIBERTÉ DE CHOIX DU CLIENT

Il est également important de se questionner sur les droits du public et de respecter la liberté de choix du client. Les clauses de non-concurrence ne doivent pas porter atteinte au libre choix exercé par le client.

Dans l'affaire *T. c. B.*¹², le tribunal a invalidé la clause de non-concurrence d'un médecin, puisqu'elle était excessive quant au territoire et à sa durée pouvant s'avérer très longue. **Le tribunal mentionna également que la liberté du patient de recourir aux services du médecin de son choix était un droit d'ordre public devant être respecté.**

UNE ALTERNATIVE

Après discussion avec plusieurs dirigeants d'établissements vétérinaires, il appert que l'objectif de la direction est d'éviter que le médecin vétérinaire qui quitte l'établissement sollicite ses clients. Après analyse, compte tenu que la validité d'une clause de non-concurrence est soumise à des critères très rigoureux et qu'une telle clause constitue une restriction très importante pour les médecins vétérinaires, et est souvent refusée par ces derniers lors de l'embauche ou de la signature du contrat de travail; l'insertion d'une clause de non-sollicitation de la clientèle s'avère souvent plus appropriée.

Une clause de non-sollicitation interdit au médecin vétérinaire de solliciter les clients de son ex-employeur, mais ne l'empêche pas de gagner sa vie en exerçant sa profession.

Une clause de non-sollicitation ne doit toutefois pas avoir pour effet d'empêcher la clientèle d'exercer son libre choix.

CONCLUSION

Un employeur qui souhaite inclure une clause de non-concurrence dans ses contrats de travail devra analyser l'impact d'une telle clause sur l'attraction des ressources et devra s'assurer que cette clause a une portée limitée plutôt que d'en étendre l'application et de voir sa clause annulée par un tribunal. ♦

Références :

- ¹ [1958] C.S. 587 rapportée dans la décision *Jeanty c. Labrecque*, [1978] C.S. 463.
- ² D.T.E. 98T-428. Appel rejeté.
- ³ D.T.E. 99T-170.
- ⁴ D.T.E. 200T-340.
- ⁵ D.T.E. 2003T-1150. Requête pour permission d'appeler rejetée, J.E. 2004-149 (CA).
- ⁶ D.T.E. 2006T-71.
- ⁷ Marie-France BICH, « La viduité post-emploi : loyauté, discrétion et clauses restrictives », dans S.F.P.B.Q., *Développements récents en droit de la propriété intellectuelle*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2003, p. 243 et 286, citée dans Nicolas DROLET, « La rédaction du contrat de travail pour cadres », dans S.F.P.B.Q., *Congrès annuel du Barreau du Québec*, Montréal, 2013.
- ⁸ Rompré c. Gaudreault. D.T.E. 98T-428. Appel rejeté.
- ⁹ J.E. 88-899.
- ¹⁰ Pietro IANNUZZI, préc., note 22, citant les décisions *Pauzé c. Gauvin*, [1954] R.C.S. 15 et *Garcia Transport Itée c. Cie Trust Royale*, [1992] 2 R.C.S. 499.
- ¹¹ B.E. 2000BE-484.
- ¹² *T. c. B.*, [1958] C.S. 587 rapportée dans la décision *Jeanty c. Labrecque*, [1978] C.S. 463.

Le rire au travail : un sujet drôlement sérieux!

Par Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire de l'Ordre



Au cours de la période estivale, j'ai eu la chance de lire les résultats des dernières recherches en management des organisations et je n'ai pu m'empêcher de penser à la formidable équipe de l'Ordre et de penser aux équipes vétérinaires performantes.

Les recherches le prouvent hors de tout doute : rire au travail est le plus important levier pour stimuler la créativité, la productivité et la mobilisation de l'équipe. Rire au travail diminue le stress, l'insomnie, l'anxiété, la fatigue et stimule le système nerveux et le cerveau. Le rire est un indicateur de bien-être et de communion de l'équipe.

Il est toutefois regrettable de constater que le nombre de minutes de rire des employés par jour est en chute libre depuis cinquante ans et qu'à l'inverse le niveau d'anxiété causant d'importants problèmes de santé mentale et physique croît annuellement et atteint un niveau difficilement soutenable pour l'être humain. Le rythme de travail effréné et le niveau de performance attendue dans nos organisations ne sont pas étrangers à ce constat.

Nos parents riaient en moyenne 19 minutes par jour au travail. En 1982, ce temps avait chuté à 6 minutes par jour puis, en 1990, il

était de 4 minutes. En 2014, les chercheurs ont noté que le temps moyen était de 1,5 minute par jour.

Les recherches le prouvent hors de tout doute : rire au travail est le plus important levier pour stimuler la créativité, la productivité et la mobilisation de l'équipe.

Il existe encore un pourcentage de patrons (18 %) qui considèrent que la rigolade au travail est une perte de temps pour l'équipe. Pour ces derniers, le rire sur le lieu de travail est un signe de diminution d'autorité, une perte de temps et est considéré comme inapproprié au monde du travail. Voir une équipe ou des collègues rient ensemble sur un lieu professionnel est alors mal perçu par la hiérarchie qui en déduira, un manque d'efficacité, de production et d'intérêt. Les recherches prouvent le contraire : le rire améliore l'efficacité au travail, la créativité, l'énergie, les échanges et la confiance entre employés et supérieurs.

Améliorer et enrichir les relations interpersonnelles, réconcilier, unir et stimuler une équipe n'est pas une mince affaire. Le rire le fait admirablement bien! Le rire est sans

contredit un outil de management, car le fou rire entre collègues génère une énergie positive dans l'équipe et stimule l'engagement professionnel et la créativité. Il faudra toutefois vous assurer qu'il s'agit bien d'humour et non d'ironie, de sarcasme ou de toute forme de moquerie à l'égard d'individus. L'humour ne doit pas vexer, humilier, blesser ou être discriminatoire.

Si vous êtes de ces dirigeants qui mettent un frein à l'humour entre collègues, qui pensent que cela pourrait nuire à l'efficacité du travail et que les éclats de rire ou les fous rires n'ont pas leur place en milieu professionnel, il faut se rappeler que le rire motive toute l'équipe. Il ne faut donc pas s'en passer. Bien au contraire, il faut le cultiver, l'encourager et s'entourer de personnes qui sont enjouées. Leurs éclats de rire francs et authentiques seront un puissant stimulus pour toute l'équipe et pour la clientèle également.

Les gens d'esprit, les blagueurs, les joyeux et les moqueurs sont des joueurs à intégrer dans nos équipes performantes. Lorsque vous entendrez Suzanne, Lyianne ou Patricia rire dans votre établissement, dites-vous que votre équipe est en santé et remerciez vos boute-en-train pour ce qu'ils offrent si généreusement! 😊

NOUVEAU!



VOUS POUVEZ DORMIR TRANQUILLE – AVEC VERAFLUX®
Vous aurez l'esprit tranquille avec Veraflox® grâce à son innocuité oculaire
éprouvée^{1,2}, son large spectre d'action et ses formats faciles à utiliser que vos clients adorent.



PLUS BESOIN DE VOUS POSER DE QUESTIONS

Choisissez Veraflox® pour traiter les infections cutanées et les plaies de vos patients canins et félins. Communiquez avec le représentant de Bayer ou envoyez un message à VetServicesCanada@bayer.com pour obtenir de plus amples renseignements.

¹Freedom of Information Summary, 2012. NADA: 141-344.

²Messias A, Gekeler F, Wegener A, et al. (2008). Retinal safety of a new fluoroquinolone, pradofloxacin, in cats: assessment with electroretinography. *Doc Ophthalmol.* 116(3):177-191.

Le RVER : un régime obligatoire, volontaire, facultatif!

Par Steeve Gagné, BAA, Pl. Fin., Vice-président délégué, Ventes et développement,
Régimes de retraite collectifs, conseiller en régimes de rentes collectives



**BANQUE
NATIONALE**
ASSURANCES

Le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) est un nouveau régime de retraite collectif créé par le gouvernement du Québec pour aider les Québécois à épargner pour la retraite.

Obligatoire pour les employeurs du Québec, volontaire pour les employés, facultatif pour d'autres participants tels que les travailleurs autonomes, le RVER permet à deux millions de Québécois, dont près de 600 000 travailleurs autonomes, d'avoir enfin accès à un régime de retraite collectif privé.

RVER : POURQUOI?

Bien que les Québécois bénéficient d'un régime de retraite de base fréquemment cité comme modèle, le Régime de rentes du Québec, le taux d'épargne des employés des petites et moyennes entreprises demeure généralement bas* :

- 30 % des travailleurs n'ont aucune épargne personnelle;
- 73 % des employés ont épargné moins du quart des sommes qu'ils aimeraient avoir accumulées.

Une solution se devait d'être mise de l'avant afin de procurer des revenus de retraite stables et prévisibles aux travailleurs.

* Selon une étude de l'Association canadienne de la paie (ACP).

LE RVER : UNE SOLUTION SIMPLE ET FLEXIBLE

On qualifie le RVER de solution simple parce que la plupart des tâches administratives qui y sont liées sont prises en charge par un administrateur, ce qui limite considérablement la responsabilité et le fardeau administratif de l'employeur.

Toujours dans l'esprit de simplicité, le nombre d'options de placement limité et l'inscription automatique des employés facilitent encore plus le processus.

Le régime est également d'une grande flexibilité, l'employeur n'étant pas obligé de cotiser. S'il décide de le faire, c'est à lui de choisir le taux ou le montant de la cotisation... qui sera toujours modifiable.

Le régime est tout aussi flexible pour les employés. Il leur est possible de continuer à cotiser même après un changement d'employeur. S'ils le désirent, ils peuvent même retirer leurs cotisations et leurs revenus de placement. Le montant du retrait devra par contre être ajouté au revenu imposable de l'année du retrait. Les cotisations de l'employeur, quant à elles, ne peuvent être utilisées par le participant avant qu'il n'atteigne l'âge de 55 ans, à moins qu'il ne mette fin à son emploi. Cependant, elles sont immédiatement acquises.

QUI EST VISÉ PAR LE RÉGIME?

Obligatoire pour les employeurs

Tout employeur exerçant des activités de compétence provinciale, qui compte un établissement situé au Québec, avec cinq employés et plus, et qui n'offre pas déjà la possibilité à l'ensemble de ses employés de

cotiser à un régime d'épargne-retraite au moyen de retenues salariales (RPA, RRS, REER collectif, CELI collectif), doit obligatoirement offrir un RVER. Les employeurs visés par l'obligation ont un délai pour se conformer, et ce délai dépend du nombre de leurs employés.

Les employeurs qui comptent moins de cinq employés peuvent aussi offrir un RVER, mais ne sont pas tenus de le faire.

En date du :	Un employeur qui compte :	Doit mettre en place un RVER et y inscrire ses employés visés au plus tard :
30 juin 2016	20 employés visés et plus	Le 31 décembre 2016
30 juin 2017	Entre 10 et 19 employés visés	Le 31 décembre 2017
À déterminer par le gouvernement	Entre 5 et 9 employés visés	À une date déterminée par le gouvernement, après le 31 décembre 2017

Au 31 décembre de chaque année, l'employeur doit calculer son nombre d'employés et se conformer à l'obligation de mettre en place un RVER, s'il y a lieu, au cours de l'année qui suit.

Une fois que l'employeur a mis en place un RVER, il doit continuer de l'offrir tant que certains de ses employés sont inscrits au régime, même si le nombre d'employés diminue à quatre employés ou moins.

UN RÉGIME VOLONTAIRE POUR LES EMPLOYÉS

Les employés n'ont aucune démarche à faire pour participer au RVER. Ils sont automatiquement inscrits au régime par leur employeur. Toutefois, ils ont 60 jours, après que l'administrateur du RVER les a avisés de leur inscription au RVER, pour renoncer à y participer. Après ce délai, l'employeur commence à prélever les cotisations sur leur paie et les verse à l'administrateur.

MONTANT DE LA COTISATION : À QUI DE DÉCIDER?

Chaque employé peut fixer lui-même son taux ou son montant de cotisation au RVER. Par contre, s'il omet de le faire, un taux par défaut s'applique :

- 2 % du salaire brut jusqu'au 31 décembre 2017;
- 3 % du salaire brut du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;
- 4 % du salaire brut à partir du 1^{er} janvier 2019.

À terme, et selon le taux de rendement obtenu sur les placements, un taux de cotisation de 4 % devrait permettre à un travailleur à revenu moyen qui commence à participer au RVER à l'âge de 25 ans de bénéficier d'un revenu de retraite équivalant à environ 60 % de son revenu de travail en fin de carrière.

Pour plus d'informations, visitez le www.bnc.ca. ♦

15 ANNÉES D'ENGAGEMENT ENVERS LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES, LES ANIMAUX ET LEURS PROPRIÉTAIRES, ET UN AVENIR EN SANTÉ



TÉLÉCHARGEZ
l'application Blippar pour



revolution^{MD}
15 ans plus tard... (solution topique de selamectin)
Un simple geste et Revolution fait toujours le reste.

zoetis^{MD}

Nouvelle chronique : L'éthique et la médecine vétérinaire, comment s'y retrouver?

Par Dre Caroline Kilsdonk, m.v.*



Dans chacune des chroniques à venir, j'aborderai une question éthique. Elle pourra être d'ordre général, comme le débat sur le statut juridique des animaux, ou plus pointue, comme la discussion avec un client sur la décision de faire euthanasier son animal malade ou d'entreprendre des traitements de chimiothérapie.

LE DROIT, LA DÉONTOLOGIE ET L'ÉTHIQUE

On confond souvent les questions de droit, de déontologie et d'éthique, avec raison, puisque leurs frontières ne sont pas clairement définies. Parler de droit, c'est généralement parler de droit positif, constitué de l'ensemble des règles juridiques en vigueur dans un état. Ces règles de droit sont émises par une autorité légitime et ne sont pas issues de la nature ou d'une religion. Le droit et la justice, dans cette définition, se suffisent à eux-mêmes et offrent la possibilité de sanctions.

Les années 1970 ont vu apparaître, au Québec, les ordres professionnels et leurs codes de déontologie. Pourquoi a-t-on jugé nécessaire de créer d'autres normes que les lois? Dans une société devenue moins homogène et plus complexe, les valeurs morales n'étaient plus les mêmes pour tous. L'exercice professionnel était lui aussi devenu plus complexe, et il fallait en assurer la qualité. Les codes de déontologie sont un ensemble hybride entre le droit et l'éthique. Les articles qui les composent sont des normes comportant une charge éthique. Ils ont une propriété légale tout en étant inspirés de valeurs. Cet ensemble de règles régit les rapports avec les patients, le public et les autres professionnels, et constitue un document de référence sur les devoirs et les obligations des professionnels, ici, les médecins vétérinaires.

Les lois et les règlements, même appuyés par un code de déontologie, ne peuvent apporter des réponses à toutes les questions. C'est là qu'entre en jeu l'éthique. C'est l'étude des actions sous l'angle du bien et du mal. L'éthique s'intéresse aux comportements à adopter dans une situation donnée, en fonction de valeurs. L'éthique tente d'apporter des réponses aux questions de conduites à adopter. Souvent, dans une délibération éthique, deux principes ou valeurs s'opposent (conflit de valeurs), et on doit résoudre ces dilemmes en accordant la priorité à une valeur plutôt qu'à une autre. Il faut exercer son jugement, c'est-à-dire utiliser ses connaissances pour prendre une décision éclairée dans une situation précise.

Il vous est certainement arrivé de vous retrouver dans des situations où la bonne conduite n'est pas clairement indiquée par les lois et la déontologie vétérinaires. Un exemple : le chien d'un client a besoin d'une chirurgie pour laquelle vous avez été formé, mais que vous ne maîtrisez pas, et le client affirme ne pas avoir les moyens financiers d'aller consulter un spécialiste. Devriez-vous faire la chirurgie? L'éthique permet de soupeser la valeur morale des deux possibilités, mais aussi, dans certains cas, d'envisager des solutions de rechange, des compromis. Selon la gravité des complications possibles, votre niveau d'insécurité et nombre d'autres facteurs, votre conduite pourrait être différente, et cela pourrait se justifier.

LES CHAMPS D'APPLICATION DE L'ÉTHIQUE

L'éthique est partout! Dans nos vies quotidiennes, comme consommateurs, parents ou citoyens, nombre de nos choix sont guidés par ce que nous pensons être *la bonne chose à faire*. Dans la vie professionnelle d'un médecin vétérinaire, l'éthique peut s'appliquer à la pratique, mais aussi aux secteurs de la recherche et de la santé publique, et guider les politiques publiques et institutionnelles.

Vous aurez compris que cette chronique ne donnera pas de place aux jugements catégoriques. Vous y retrouverez plutôt des questionnements et des réflexions participant à une délibération éthique, et, dans ce domaine, on retrouve beaucoup de zones grises et peu de blanc ou de noir. ♦

QUESTIONS? SUGGESTIONS?

Cette introduction vous donne des idées de sujets à aborder dans cette chronique? N'hésitez pas à partager vos commentaires et vos suggestions en écrivant à info@omvq.qc.ca.

*La Dre Caroline Kilsdonk a obtenu son doctorat en médecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal en 1992. Elle a ensuite complété le microprogramme de deuxième cycle en médecine des animaux de compagnie à la Faculté de médecine vétérinaire, puis un certificat en gérontologie humaine. Elle termine présentement une maîtrise en bioéthique à l'École de santé publique de l'Université de Montréal.



SENSIBILITÉS ALIMENTAIRES AVEC TROUBLES DIGESTIFS

Nettoyer les dégâts? Ou faire plus que ça?



UNE SEULE SOURCE DE PROTÉINES
SÉLECTIONNÉE AVEC SOIN ET UNE
SEULE SOURCE DE GLUCIDES DOUX



TRÈS DIGESTIBLE POUR DES
SELLES DE MEILLEURE QUALITÉ



LIMITÉE EN INGRÉDIENTS POUR
ÉVITER LES SENSIBILITÉS ALIMENTAIRES

NOUVEAU PRESCRIPTION DIET^{MD} i/d^{MD} Sensitive

Notre solution la plus douce aux troubles
digestifs pour vos cas les plus sensibles.

SANS blé • gluten • protéines de soya • lactose

Pour plus de renseignements, parlez à votre représentant Hill's.

© 2015 Aliments pour animaux domestiques Hill's Canada, Inc. TM/_{SM} Marques de commerce propriété de Hill's Pet Nutrition, Inc.



HillsVet.ca

La médecine vétérinaire et le commerce de détail au service de la santé globale de l'animal

CDMV vous propose une solution éprouvée pour dynamiser votre établissement vétérinaire, qu'il soit situé en ville ou en région.

Pourquoi une Boutique vétérinaire ?

Les ventes canadiennes de nourriture pour animaux de compagnie (vétérinaires et non-vétérinaires) devraient atteindre 1,1 milliard de dollars en 2015. Il est encore vrai de dire que les vétérinaires ne réalisent qu'environ 10 % de ces ventes.

De toute évidence, le commerce de détail s'engage de plus en plus dans deux directions, la première étant la « grande surface », où le prix est roi, la seconde étant le « commerce spécialisé », où le conseil et l'expertise sont maîtres. Les pratiques vétérinaires se retrouvent tout naturellement dans la seconde tendance.

Déjà 30 Boutiques vétérinaires à travers le Canada, en collaboration avec CDMV.

En effet, 23 Boutiques sont actuellement en activité et 7 autres Boutiques sont en construction. Les Maritimes verront leur première Boutique ouvrir d'ici les prochains mois. L'intérêt envers le projet se confirme et s'affirme avec le temps. Les résultats sont éloquentes. La Boutique vétérinaire est une option viable et efficace à travers laquelle CDMV épaula concrètement ses clients, le tout en posant également les jalons d'une nouvelle ère pour toute l'industrie.

Il est désormais évident qu'une clinique vétérinaire doit intégrer un espace de commerce de détail, d'une manière ou d'une autre.

Des groupes de discussion ont été constitués avant et après l'implantation des premières Boutiques dans le but de valider des éléments clés du concept. Il était primordial pour CDMV de s'assurer que le fait d'ajouter une Boutique à la pratique vétérinaire allait dans



le sens de la complémentarité, autant pour le médecin vétérinaire que pour le propriétaire d'animal de compagnie. Près de 30 Boutiques plus tard, les conclusions des groupes de discussion se sont avérées justes. Les clients utilisateurs des Boutiques perçoivent réellement la complémentarité des services entre la clinique et la Boutique.

Le rôle du détaillant spécialisé

Avoir une Boutique vétérinaire est synonyme d'offrir à sa clientèle une solution totalement intégrée alliant autant les services de prévention et d'intervention que les produits qui soutiennent les recommandations professionnelles.

La Boutique vétérinaire n'est pas un commerce de grande surface. C'est une destination où le propriétaire d'animal de compagnie trouve non seulement des produits et des services à valeur ajoutée, mais surtout des conseils judicieux qui soutiennent et justifient le choix d'un produit ou d'un service.

C'est une vitrine concrète qui donne vie à la recommandation vétérinaire, qui est et demeure au cœur de votre pratique.

Faciliter la mise en application des recommandations

Pour le propriétaire d'un animal de compagnie, une recommandation claire n'est pas toujours synonyme d'une recommandation claire du point de vue d'un médecin vétérinaire.

Selon l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, 65 % des gens ont une mémoire visuelle, 30 % ont une mémoire auditive et, pour 5 % de la population, la mémoire est kinesthésique. Une recommandation faite dans une salle de consultation est très souvent « auditive »... on pourrait donc penser qu'elle n'est vraiment bien comprise que par une petite portion des clients.



Un environnement de commerce de détail bien conçu, efficace et accueillant permet sans contredit à vos clients de « visualiser » la recommandation que vous venez de lui faire en salle de consultation. Le fait que les clients peuvent « manipuler » le sac de nourriture ou la bouteille de shampoing aide grandement à rendre son expérience concrète et à faciliter l'achat.

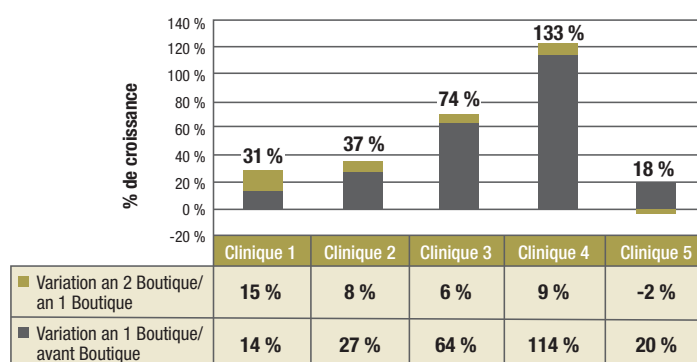
Un concept qui fait ses preuves.

Des résultats éloquentes.

- Un **impact positif** de la **Boutique sur votre clinique** :
 - Augmentation des revenus en clinique de plus de 20 % sur 2 ans*
 - Augmentation des transactions en clinique de plus de 20 % la première année*
- Une augmentation des ventes de nourriture de 20 %**
- 20 % de vos revenus proviennent dorénavant de nouvelles gammes de produits complémentaires

*Après l'implantation de la Boutique. **Après 24 mois d'activité de la Boutique.

% de croissance des revenus en clinique



Boutiques dont les activités sont de plus de 24 mois.

Diversifier pour croître. Diversifier pour protéger.

Grâce à la Boutique vétérinaire, une portion intéressante de vos revenus sera attribuable à des gammes de produits qui sont très peu exploitées avant l'implantation d'un tel projet.

CDMV vous aidera efficacement à vous approprier une part de portefeuille du client qui est actuellement dépensée ailleurs qu'en établissement vétérinaire pour l'achat d'accessoires, ainsi que pour des produits de soin et de beauté. Bien qu'elles représentent un pourcentage moins important des ventes totales que la nourriture, ces gammes de produits ont le potentiel d'augmenter la transaction moyenne par client et d'augmenter la marge de profit brut totale — deux éléments non négligeables dans l'équation menant à la rentabilité de votre établissement.



Envisagez une Boutique vétérinaire si vous êtes le propriétaire d'une pratique mixte

Vous desservez déjà une clientèle autant pour petits que pour grands animaux? Pourquoi ne pas envisager de devenir un centre régional de prédilection pour tout propriétaire d'animal? L'ajout d'une Boutique à votre pratique mixte permet à votre établissement de devenir une référence dans votre milieu, une destination incontournable et facile d'accès pour propriétaires de petits ou grands animaux.

Une destination unique à Donnacona

Dr Michel Donnelly, propriétaire de la Clinique vétérinaire Donnacona, a fait le saut en novembre 2014.

La clinique du Dr Donnelly est un superbe exemple d'intégration de services pour l'ensemble des propriétaires d'animaux, petits ou grands, de la région de Donnacona : une clinique pour les animaux de compagnie assortie d'une magnifique Boutique où tout propriétaire d'animal de compagnie est comblé, ainsi qu'un volet clinique pour grands animaux. Tous les produits et les services sont regroupés sous un seul toit pour mieux servir l'ensemble d'une région.

Pour le Dr Donnelly, la Boutique vétérinaire, avec l'assistance du CDMV, s'avère être une solution qui facilite grandement l'application et le suivi des recommandations que lui et son personnel font à leurs clients. La médecine vétérinaire et le commerce de détail au service de la santé globale de l'animal sont maintenant pour eux une réalité quotidienne.

Le projet Boutique vétérinaire avec la collaboration du CDMV procure également une tout autre dimension indispensable à son équipe. Il s'agit de l'expertise et des connaissances qui lui sont transmises via l'équipe Boutique à travers les opérations de son commerce, autant en matière d'analyse des résultats que de marketing, d'approche client et de marchandisage. La formation continue s'applique dorénavant aussi bien au volet commercial de son entreprise qu'à son volet médical.

Bref, pour le Dr Donnelly et toute son équipe, la Boutique vétérinaire représente bien plus que de simples étagères et des éléments décoratifs. C'est un engagement à mieux servir sa clientèle via l'implantation, la gestion et le maintien d'un commerce alliant autant les services que les produits.

Pour tout savoir à propos de la Boutique vétérinaire, n'hésitez pas à contacter votre représentante CDMV.

Visitez les Boutiques déjà en activité en consultant notre site Web, **cdmv.com** directement sous la **section « Boutique vétérinaire »**.



Loi sur le bien-être animal : les consultations publiques maintenant lancées

Le 14 septembre, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) entamait les consultations publiques sur le projet de loi n° 54, visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal.

À la fin du mois de septembre, quarante et une organisations auront défilé devant la Commission au cours des huit jours d'audiences dont l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec le 14 septembre 2015, les groupes de défense des animaux notamment la Humane Society International et l'Animal Legal Defense Fund, l'Union des producteurs agricoles et de plusieurs de ses fédérations spécialisées (bovins, chèvres, grands gibiers, lait, œuf, porcs, poulettes, volailles), l'Union paysanne, le Conseil des entrepreneurs agricoles, les principaux abattoirs de porcs, la Coop fédérée, l'Association des abattoirs avicoles du Québec, le Conseil des viandes du Canada, le Conseil de la transformation alimentaire

du Québec, la Financière agricole du Québec et l'Ordre des agronomes du Québec.

Le projet de loi n° 54, déposé le 5 juin, amende le Code civil afin d'accorder aux animaux le statut juridique d'êtres doués de sensibilité et dotés d'impératifs biologiques, plutôt que celui de biens meubles. En résumé, il oblige le propriétaire ou la personne ayant la garde d'un animal à s'assurer que le bien-être ou la sécurité de la bête ne sont pas compromis.

Pour lire le mémoire de l'Ordre ou visionner la présentation effectuée en commission parlementaire le 14 septembre dernier, consultez le site Internet de l'Ordre à l'adresse www.omvq.qc.ca. ♦



Plus d'une abeille sur six est morte cette année au Canada

Le taux de mortalité des abeilles, qui alarme les scientifiques, est moins élevé au Canada qu'aux États-Unis. C'est ce que révèlent les toutes nouvelles données de l'Association canadienne des professionnels de l'apiculture, obtenues en collaboration avec les ministères provinciaux.

En 2015, un peu plus de 16 % des abeilles sont mortes au Canada.

L'Ontario demeure la province où les ravages sont les plus préoccupants avec un taux de mortalité de 37,8 %. Le Nouveau-Brunswick est deuxième à 22,8 %. Au Québec, 18,7 % des colonies ont disparu.

Mortalité des abeilles au Canada	
Ontario	37,8 %
Nouveau-Brunswick	22,8 %
Québec	18,7 %
Île-du-Prince-Édouard	17,6 %
Nouvelle-Écosse	15,1 %

L'étude démontre également que la mortalité des abeilles diminue au Canada. Cependant, il est encore trop tôt pour y voir une tendance encourageante.

Au Québec aussi, les statistiques démontrent que la situation s'améliore depuis 2007, le taux de mortalité passant de 30 % à 18,8 % en 2015.

« Au Québec, il y a beaucoup d'encadrement donné par la filière apicole », affirme l'agronome Michel Malo, de la Financière agricole, qui fait notamment référence au ministère de l'Agriculture et aux médecins vétérinaires.

Le sondage de l'Association cible l'hiver plus rigoureux de l'est du Canada comme principal facteur de mortalité. La faiblesse des reines et des colonies, le manque de nourriture et les pesticides sont aussi en cause.

L'agence fédérale de la réglementation de la lutte antiparasitaire veut vérifier l'impact réel des pesticides avant d'en restreindre l'usage. Pendant ce temps, Québec consulte l'Ontario, qui d'ici deux ans réduira de 80 % l'utilisation des insecticides dits néonicotinoïdes. Le gouvernement québécois dit vouloir resserrer les règles sans toutefois fixer de délai. ♦

Source : ici.radio-canada.ca

Le troupeau de caribous du Zoo sauvage de Saint-Félicien presque décimé par la maladie



Au début du mois d'août dernier, on rapportait que le troupeau de caribous du Zoo sauvage de Saint-Félicien, dans la région du Lac-Saint-Jean, était presque décimé par la maladie. En effet, 19 décès dans un troupeau de 21 têtes ont été dénombrés entre le 29 juin et le 10 juillet 2015.

Fin juin, les administrateurs du zoo, voyant peu de caribous, partirent à leur recherche sur le site. Un vieux mâle a d'abord été découvert, mais, rapidement, les employés ont trouvé 18 autres animaux morts. Pour connaître la cause de ces décès, divers laboratoires et institutions furent sollicités pour des analyses. Voici les instances qui ont collaboré : le Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec (LEPAQ), la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, l'Université du Michigan, l'Université de Guelph, le Laboratoire d'expertise Biovet de Saint-Hyacinthe.

Dre Nadia Tremblay, médecin vétérinaire, a déclaré à l'Étoile du Lac à cet égard : « Un parasite a été identifié. Il s'agit du *Babesia* dont la souche (*odocoilei*) n'est pas transmissible à l'humain ». Ce parasite est déjà connu et répertorié (Saskatoon en 2012, Outaouais et Montérégie en 2014). Ceci étant dit, le parasite seul ne peut être responsable des 19 décès. En effet, les experts pensent qu'une toxine, qui reste à identifier, pourrait être l'élément déclencheur de la quasi-disparition du troupeau. La toxine aurait fait des ravages, car les animaux étaient vulnérables. Cette vulnérabilité étant provoquée par le *Babesia* un parasite des globules rouges. Les autres espèces animales du zoo et les visiteurs ne courent aucun danger. ♦

Grâce à votre ordre,
vous pouvez économiser plus
sur vos assurances auto,
habitation et entreprise

Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs ! 

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/omvq



laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Certaines conditions s'appliquent. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.

Une première nord-américaine au Zoo de Granby : naissance de deux léopards de l'Amour par césarienne

Le 6 septembre dernier, l'équipe vétérinaire du Zoo de Granby a procédé à une césarienne sur la femelle léopard de l'Amour Megan. Il s'agit d'une première nord-américaine dans le milieu zoologique, le léopard de l'Amour étant l'un des félins les plus menacés de la planète.

D'après les examens réalisés plus tôt cette année et à la suite de trois mises-bas infructueuses, il apparaissait que la femelle avait un problème avec son utérus l'empêchant de contracter suffisamment fort pour mettre bas normalement. L'équipe des soins vétérinaires a donc pris la décision d'aider l'animal en réalisant une césarienne dès les premiers signes de mise bas. Megan a été anesthésiée et transportée à l'hôpital, où une équipe composée de médecins vétérinaires du zoo de Granby et de la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe a rapidement entrepris la chirurgie. Deux magnifiques bébés ont ainsi été mis au monde.

Les médecins vétérinaires ont réanimé les petits et les ont ensuite stimulés et gardés au chaud dans un environnement imprégné de



l'odeur de leur mère. Dès que Megan a été réveillée de son anesthésie, les petits ont été placés dans la cache de mise bas dans leur bâtiment intérieur en Asie. Après quelques hésitations, Megan a commencé à s'occuper de ses petits en les toiletant et les allaitant. Les petits sont très vigoureux et l'équipe des soins animaliers surveille leur comportement sans déranger la mère, grâce à des caméras installées à l'intérieur même de la cache.

UN COUPLE REPRODUCTEUR

Née en captivité à Minot (Roosevelt Park Zoo, Dakota du Nord) le 26 novembre 2004,

la femelle Megan est au Zoo de Granby depuis 2013. Du à la bonne génétique de cette femelle, le Zoo de Granby a une recommandation de reproduction émise par le SSP (Species Survival Plan), un comité d'experts qui s'assure de maintenir une population saine et génétiquement diversifiée et viable en captivité. Quant au géniteur, Dimitri, il est né le 3 janvier 2006 et est arrivé au Zoo de Granby en 2007. Dimitri est donc papa pour la première fois. ♦

Le Stampede de Calgary promet de revoir ses règles

En juillet dernier, le Stampede de Calgary a promis de revoir les règles concernant la sécurité des animaux à la suite de la mort d'un quatrième cheval dans le cadre de l'événement.

L'animal a été euthanasié après avoir subi une blessure lors d'une course de chariots.

Le Stampede de Calgary est souvent critiqué par les organismes de défense des droits des animaux en raison des euthanasies qui y sont pratiquées sur des animaux blessés.

« La blessure du cheval est presque la même que celle subie par un autre cheval le 11 juillet », a indiqué l'organisation du

Stampede dans un communiqué. « La rupture du ligament suspenseur du boulet est commune pour les chevaux de course et parfois pour les chevaux d'autres types de sports. »

L'animal n'est pas entré en contact avec un autre cheval ni avec un chariot, affirme l'organisation du Stampede. Il avait reçu le feu vert des médecins vétérinaires pour participer à la course de chariots plus tôt dans la journée.

Le président du Stampede, Bill Gray, a indiqué que les règles concernant le traitement des animaux seraient réévaluées pour déterminer si elles doivent être modifiées.

« Si vous me demandez comment je me sens par rapport à ça, je trouve ça regrettable. Franchement, je n'aime pas ça. Ce n'est pas quelque chose que nous tolérons. Nous avons une politique de tolérance zéro par rapport aux blessures subies par les animaux, ici. »

En 2011, de nouvelles règles ont été adoptées au Stampede pour rendre les courses de chariots plus sécuritaires, autant pour les chevaux que pour ceux qui les montent. Le nombre de cavaliers qui suivent les chariots a alors été réduit de quatre à deux. ♦

Source : ici.radio-canada.ca

LES VERS SONT NUISIBLES



MILBEMAX 

OXIME DE MILBÉMYCINE • PRAZIQUANTEL

Rapprocher l'homme et l'animal

Milbemax®, Comprimés aromatisés, Elanco et la barre diagonale sont des marques de commerce ou des marques déposées détenues ou utilisées par Eli Lilly and Company, ses filiales ou ses sociétés apparentées.
© 2015 Eli Lilly and Company, ou ses filiales.

PROTÉGEZ VOTRE CHAT QUATRE FOIS L'AN.

Vos clients et leurs animaux méritent la meilleure protection qui soit contre les vers intestinaux, toute l'année. Mais les risques ne sont pas toujours clairs. De nouvelles recherches sur la prévalence des parasites au Canada ont révélé que les cestodes sont parmi les parasites les plus largement répandus chez les chats, quel que soit leur âge¹.

La vermifugation régulière est une mesure importante pour réduire les risques associés aux infestations parasitaires chez les chats. Les Comprimés aromatisés^{MC} Milbemax sont de petits comprimés savoureux qui offrent un large spectre de protection contre les cestodes et d'autres parasites intestinaux*.

¹Villeneuve A, Polley L, Jenkins E, et al. Parasite prevalence in fecal samples from shelter dogs and cats across the Canadian provinces. Parasites and Vectors, sous presse.

* *Dipylidium caninum*, *Taenia taeniaeformis*, *Echinococcus multilocularis*, *Ancylostoma tubaeforme*, *Toxocara cati*.

Dr Yves Tarte est récompensé pour sa contribution à l'avancement de la médecine vétérinaire



Le *Prix de l'industrie* de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) a été décerné au Dr Yves Tarte pour sa contribution à l'avancement de la médecine vétérinaire pendant ses 24 années de service chez Hill's Pet Nutrition, où il a occupé de nombreux postes, notamment ceux de représentant de service professionnel et de vétérinaire principal pour la formation continue.

Le *Prix de l'industrie* de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) a été décerné au Dr Yves Tarte pour sa contribution à l'avancement de la médecine vétérinaire pendant ses 24 années de service

La passion du Dr Tarte pour l'excellence en médecine vétérinaire a été évidente pendant sa carrière chez Hill's, où on lui a décerné le prix Buddy de Hill's en 2007, en 2008 et en 2010 pour avoir manifesté un leadership, un travail d'équipe et une performance d'une nature exceptionnelle. Les contributions du Dr Tarte à la profession vétérinaire incluent la présentation d'ateliers éducatifs sur la nutrition des petits animaux aux étudiants en médecine vétérinaire, aux technologues en santé animale, aux praticiens vétérinaires et aux équipes de soins vétérinaires pendant les nombreuses années au cours desquelles il

a donné des présentations dans les collèges, les universités, les cliniques et les conférences.

Dr Tarte a été partenaire de l'Ordre et a été l'investigateur du programme Soins Félines (Healthy Cat) qui est présenté dans le cadre du Congrès vétérinaire québécois depuis 2014.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec félicite le Dr Tarte pour cette grande marque de reconnaissance et le remercie pour son apport à la santé animale et au développement de programmes novateurs au Québec. ♦

Onsior® est différent des autres AINS.
C'est le SEUL AINS pour chiens et chats à combiner sélectivité tissulaire et sélectivité pour la COX-2.

- En raison de sa courte demi-vie dans le sang, ONSIOR est rapidement éliminé de la circulation sanguine, de sorte que les organes vulnérables tels que les reins et le tube digestif évitent une exposition prolongée aux concentrations efficaces du médicament^{1,2,3}.
- Onsior est fortement lié aux protéines et légèrement acide, et persiste ainsi plus longtemps et à plus forte concentration aux sites de l'inflammation que dans le sang^{1,2}.
- Offert sous forme de comprimés appétents pour les chiens et les chats. Solution injectable approuvée pour le soulagement de la douleur et de l'inflammation associées à la chirurgie orthopédique et à la chirurgie des tissus mous chez les chiens.

Le soulagement. Là où il le faut.



Elanco

onsior
(robénacoxib)

1. Silber HE, Borgeau C, Letellier JM, et al. Population pharmacokinetic analysis of blood and joint synovial fluid concentrations of robenacoxib from healthy dogs and dogs with intervertebral disc disease. *J Vet Pharmacol Ther*. 2012;35(1):1-10.
2. Polgar J, et al. Pharmacokinetic/pharmacodynamic modeling of robenacoxib in a feline tissue cage model of inflammation. *J Vet Pharmacol Ther*. 2012;35(1):1-10.
3. Brune K, Furst DE. Combining enzyme specificity and tissue selectivity of cyclo-oxygenase inhibitors: towards better tolerability? *Rheumatology (Oxford)*. 2007;46(6):911-9.

Onsior® est une marque déposée détenue ou utilisée par Eli Lilly and Company, ses filiales ou ses sociétés apparentées. Elanco et la barre diagonale sont des marques de commerce détenues ou utilisées par Eli Lilly and Company, ses filiales ou ses sociétés apparentées. © Eli Lilly and Company, ou ses filiales.

Quelle tolérance devrait-on avoir à l'égard des piqûres de puces?



Aucune.

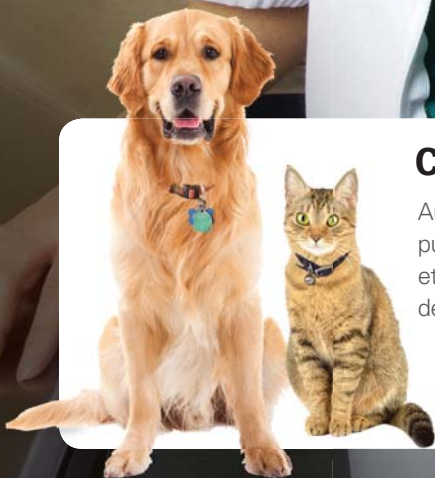
C'est pour cette raison que Advantage® II tue les puces au contact.

Aucun animal ne devrait souffrir des piqûres de puces irritantes. Advantage® II agit au contact : les puces n'ont pas besoin de piquer pour être tuées. Il empêche les puces de piquer en 3 à 5 minutes* et interrompt tous les stades du cycle de vie des puces afin d'assurer un contrôle rapide et durable des infestations.

Ne tolérez aucune piqûre de puce.
visitez le site cureantipiquere.ca



advantage® II



* Mehlhorn H, Hansen O. Parasitol Res. 2001;87 (3):198-207; Mehlhorn H. Suppl Compend Contin Educ Pract Vet 2000;22(4A) : 4-8; Mehlhorn H, Mencke N, Hansen O. Parasitol Res. 1999;85(8-9):625-663. * Consultez votre représentant de Bayer pour obtenir de plus amples détails.
* Bayer, la croix Bayer et Advantage sont des marques déposées de Bayer AG utilisées sous licence par Bayer Inc.

Une nécropsie qui sort de l'ordinaire!

Par Patricia Noël, coordonnatrice du Service des communications

Entrevue avec Dr Stéphane Lair, professeur à la Faculté de médecine vétérinaire, directeur du Centre québécois sur la santé des animaux sauvages et directeur régional (Québec) du Centre canadien coopératif de la santé de la faune.

Au mois de juin dernier, la carcasse d'une baleine noire de l'Atlantique Nord a été retrouvée à la dérive au large de Percé, fait plutôt rare pour un animal qui est surtout présent dans les régions de Cape Cod et de la baie de Fundy. Le Dr Stéphane Lair s'y est déplacé, accompagné d'une équipe d'étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire, afin de pratiquer une autopsie sur l'animal, un examen qui sort quelque peu de l'ordinaire et qui comporte certains défis techniques; le sujet étant un poids lourd de plus de 36 tonnes! Nous voulions en apprendre davantage sur cette aventure exceptionnelle.

L'on dit que procéder à une nécropsie sur une baleine noire est plutôt exceptionnel, était-ce une première pour vous?

Effectivement, c'était la première fois que je procédais à une nécropsie sur une baleine noire. J'avais déjà fait l'autopsie d'autres baleines telles que des baleines grises et un petit rorqual, mais jamais sur un animal de si grande taille. Pour plusieurs raisons, ce genre d'opportunités se présente rarement. Je n'ai donc pas hésité lorsqu'on m'a approché pour pratiquer l'intervention.

Quelles sont les raisons qui font qu'une telle autopsie représente une occasion unique?

Elles sont nombreuses. La première est bien simple et de nature géographique, les baleines noires ne sont habituellement pas présentes dans le golfe du Saint-Laurent. On les retrouve principalement dans les régions de Cape Cod et de la baie de Fundy. Il est très inhabituel d'en retrouver, comme dans ce cas, au large de Percé.

D'autre part, c'est une intervention très coûteuse et assez compliquée puisque l'imposant animal doit être transporté dans un site d'enfouissement. Les gens ne sont pas très intéressés à ce que l'on découpe une baleine et qu'on la laisse en morceaux sur la plage. L'intervention ne peut habituellement pas être réalisée sur place. L'option qui est généralement retenue par le Ministère — lorsqu'une baleine est retrouvée près des rives — est soit d'enterrer la carcasse ou de la remorquer au large pour la faire couler.

Dans ce cas, comment cette intervention a-t-elle été rendue possible?

La découverte de cette baleine a suscité l'intérêt de différents groupes qui ont décidé de collaborer afin de rendre cette aventure possible. En premier lieu, le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins, situé à Tadoussac, qui souhaitait récupérer le squelette afin de l'exposer au Centre d'interprétation des mammifères

marins. Ils se sont occupés de toute la logistique du projet et de son financement.

Dans ce cas-ci, comme c'est une espèce qui est menacée, le ministère Pêches et Océans Canada contribué aux frais associés au déplacement de l'animal afin que l'examen nécropsique puisse avoir lieu, que l'on puisse acquérir de nouvelles connaissances sur la baleine noire et si possible, déterminer les causes de la mortalité.

Vous dites que la baleine noire est une espèce menacée, quel est l'état de situation sur cette population qui suscite tant d'intérêt?

L'on estime qu'il reste de 400 à 450 spécimens de cette espèce en Amérique du Nord, en Atlantique Nord. La baleine noire a été chassée de façon intensive au début du 20^e siècle. On la surnommait « The right whale » ou la bonne baleine à tuer, une baleine qui est très lente et qui, semble-t-il, ne coule pas comme les autres lorsqu'elle est tuée, du moins, pas aussi rapidement. Elle était donc plus facile à récupérer par les baleiniers. La population a presque été complètement décimée jusqu'à ce que la Société des Nations en interdise la chasse en 1935.

Malgré l'arrêt de la chasse, la population de baleines noires ne semble pas vouloir augmenter, même que le taux de mortalité surpasserait le taux de croissance. Ce qui suggère que l'espèce va complètement disparaître. La cause de mortalité la plus fréquemment documentée sur cette espèce est la collision avec les bateaux et les empêchements dans les engins de pêche — le cordage ou les filets utilisés pour la pêche aux homards ou aux crabes, par exemple.



Qu'est-ce que vous cherchiez à déterminer avec cette autopsie?

Notre objectif principal était justement d'essayer de déterminer s'il y avait des signes d'empêchement, des signes de traumatisme ou de collision avec un bateau. On savait dès le départ que l'examen serait plutôt difficile puisque la carcasse était en état de décomposition assez avancée. On ne s'attendait pas à être capable de trouver des causes de mortalité très subtiles, mais minimalement à être en mesure de déterminer si des activités humaines étaient reliées à la mort de l'animal.

Quels sont les résultats de l'intervention?

Il reste quelques analyses à faire, mais notre examen n'a pas permis de déterminer la cause de la mort de l'animal, de mettre en évidence quelconque signe d'empêchement ou de collision avec un bateau. L'état de décomposition était très important, il y a de très fortes chances pour que ce cas de mortalité demeure inexpliqué.

Pourquoi ce type d'intervention est-il si important?

C'était important de procéder à la nécropsie. Dans ce cas-ci, l'intervention n'a pas permis d'identifier les causes de la mort de la baleine, mais c'est grâce à toutes les autopsies de baleines noires réalisées dans le temps que, par exemple, la récurrence des collisions avec des bateaux a été identifiée comme cause de mortalité chez cet animal. C'est une baleine qui nage relativement lentement et qui se fait frapper par des bateaux, elle n'est pas en mesure de se déplacer assez vite pour les éviter.

Cette documentation aura notamment permis de faire en sorte qu'aux États-Unis — là où vit généralement la baleine noire —, le gouvernement a changé sa réglementation au niveau de la vitesse des bateaux et leur a imposé des modifications d'itinéraire afin qu'ils contournent les zones d'importance pour les baleines.

D'autres mécanismes de contrôle — que l'examen nécropsique — peuvent-ils contribuer à cette documentation?

Il est minimalement intéressant de procéder à une vigie. Des groupes comme celui du Réseau québécois d'urgence des mammifères marins — qui a également aidé à la réalisation de l'autopsie de la baleine noire — s'occupent de documenter tous les cas de mortalité où des mammifères marins sont retrouvés blessés ou morts au Québec. Ces données permettent d'identifier des tendances, des pics de

mortalité ou des mortalités inhabituelles qui nous entraîneraient à aller sur place pour investiguer, mais on ne peut se déplacer pour chacune des mortalités qui se produisent généralement dans des régions qui sont très éloignées.

Est-ce qu'une autopsie sur une baleine nécessite l'emploi de techniques particulières?

Les techniques d'autopsie pour une baleine sont essentiellement les mêmes que pour un chien ou un chat. La grosse différence est le poids de l'animal, la baleine en question faisait 13 mètres de long et pesait entre 36 et 40 tonnes. Par exemple, le diaphragme chez une baleine noire peut avoir de 15 à 20 cm d'épaisseur alors que chez le chat, il pourrait être comparable à une feuille de papier. C'est bien différent!

Ceci implique donc, au niveau du dépeçage, que l'on fasse appel à de la machinerie. L'intervention est beaucoup plus physique et peut prendre jusqu'à deux jours de travail.

Outre la grande taille de l'animal, quels sont les principaux défis auxquels vous avez fait face?

Au niveau des animaux de la faune, deux importants facteurs jouent contre nous au moment de procéder à une nécropsie. Le premier élément est le manque de contexte, d'histoire. Si un pathologiste travaille sur le cas d'un animal de compagnie, souvent, il va avoir accès au dossier de celui-ci. Cela va l'orienter

dans son examen. Dans le cas des animaux de la faune, on part habituellement de zéro.

L'autre défi, c'est que beaucoup de carcasses qui nous sont soumises ne sont pas retrouvées immédiatement après la mort de l'animal. On doit donc faire face à des changements de décomposition post-mortem qui peuvent être assez importants. Ceux-ci peuvent masquer certaines lésions qui pourraient nous aider à déterminer pourquoi l'animal est mort. Souvent, lorsqu'on regarde des lames histologiques avec des collègues pathologistes « animaux domestiques », ils ont l'impression que tout ce qu'on regarde est pourri! On finit par s'habituer et par être en mesure d'identifier des cellules ou des changements malgré la présence de décomposition avancée. Cela rend le diagnostic plus difficile chez les animaux sauvages que chez les animaux de compagnie.

Après avoir procédé à une nécropsie sur une baleine noire, une intervention rarissime, y a-t-il un autre animal, une autre espèce, que vous aimeriez approcher de plus près afin d'approfondir les connaissances à son sujet?

À la fin de la deuxième journée à faire cette nécropsie plutôt épuisante, je me suis dit que les grosses baleines c'était terminé pour moi! Ceci étant dit, maintenant que quelques semaines sont passées, je dois dire que le défi ultime serait de faire une baleine bleue. Cette baleine, le plus gros animal ayant vécu sur la terre, peut dépasser 30 mètres et peser plus de 170 tonnes. ♦



Le 2 octobre, la FMV reçoit de la grande visite!

Les diplômés de la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) auront une fois de plus l'occasion de retrouver leur *alma mater* lors de la neuvième édition de La Grande visite. Pour plusieurs, ce sera un premier retour sur les lieux de leur passage déterminant à la Faculté. C'est à leur intention qu'est organisée une visite du campus de Saint-Hyacinthe. D'autres feront plutôt le choix de commencer leur journée en assistant à des ateliers de formation continue qui aborderont des sujets touchant autant les jeunes vétérinaires que les retraités.

Tous les comparses des diverses cohortes se retrouveront pour un cocktail avec les professeurs de la FMV, puis termineront la soirée autour d'un souper gastronomique. Les retrouvailles promettent d'être chaleureuses, d'autant plus que la visite sera truffée de surprises et de découvertes de tout ce qui a changé à la FMV et au CHUV.

Le 2 octobre prochain, les promotions 1975 (40 ans), 1980 (35 ans), 1985 (30 ans), 1990 (25 ans), 1995 (20 ans) et 2000 (15 ans) seront à

l'honneur. Par contre, l'ensemble des médecins vétérinaires du Québec est invité à partager ces retrouvailles qui donnent toujours lieu à des moments mémorables.

Pour plus d'information, visitez le site de l'événement: lagrandevisite.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec Émile Bouchard au 450 773-8521, poste 8469 ou à l'adresse grandevsite@medvet.umontreal.ca. ♦



Grâce à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, vous pouvez économiser plus avec La Personnelle

Vous êtes propriétaire d'une clinique vétérinaire?

Savez-vous que nous offrons, entre autres, des protections optionnelles comprenant une garantie pour les vaccins, médicaments, semences et embryons d'animaux?

Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs!

1 800 268-3063

lapersonnelle.com/entreprise-omvq

Certaines conditions s'appliquent. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

Que manque-t-il dans votre gamme de vaccins pour chats sans adjuvant?



Voici PUREVAX Feline Rabies 3 YR

PureVax Feline Rabies 3 YR est le *PREMIER* et le *SEUL* vaccin antirabique pour chats sans adjuvant qui offre une durée d'immunité de 3 ans.



© PUREVAX est une marque déposée de Merial Limitée. © 2015 Merial Canada Inc. Tous droits réservés. VACS-15-1561-JA (F) XCV242164.



Les chiens et nous : l'alliance naturelle de deux espèces « sociales »



Par Dre Caroline Kilsdonk, m.v.

Les gens qui partagent leur quotidien avec des chiens affirment souvent ressentir un lien affectif fort envers leurs compagnons canins, le comparant parfois à la relation d'un parent avec son enfant. Quelle est la nature de cet attachement ? Est-il réciproque ? Les amoureux des chiens leur attribuent une grande sensibilité aux émotions humaines. Qu'en est-il vraiment ? Les neurosciences affectives et sociales se penchent de plus en plus sur le sujet, révélant l'étendue de la compréhension que présentent ces animaux du langage verbal et non verbal humain, et sur la complexité des relations entre les maîtres et leur fidèle ami.

Dans sa chambre d'un centre de soins, une dame âgée reçoit un traitement de zoothérapie. Elle caresse un chien sous les oreilles. Tous deux se regardent dans les yeux. Son visiteur semble en redemander. La dame sourit. À l'extérieur, non loin de là, un garçon s'offre une pause dans son jeu de balle avec son chien. Il tend la main à son compagnon, paume vers le haut. La bête le regarde avec intensité, hésite, puis dépose sa patte dans la main tendue. Que se passe-t-il dans les cerveaux et les corps de ces êtres lors de ces interactions ? Nous ne nous arrêtons pas souvent pour y réfléchir et les observer, mais nos interactions sociales sont composées d'un ensemble de gestes et de vocalisations parfois bien subtils. Nos signaux de communication provoquent des effets physiologiques chez nos interlocuteurs, et vice-versa. Les relations avec des animaux de compagnie ne font pas exception.

DU CHIEN AU LOUP : UNE COMMUNICATION DE PLUS EN PLUS FINE

La cohabitation entre humains et chiens dure depuis plus de 15 000 ans. Certains chercheurs croient que cette proximité a même influencé l'évolution de l'humanité, et tous s'entendent pour dire qu'elle a certainement façonné celle de l'espèce canine¹. Le loup actuel et le chien partageraient un ancêtre commun maintenant disparu, ce qui expliquerait leurs nombreuses ressemblances, mais le chien aurait, par sélection naturelle puis artificielle, développé une compétence sociale plus favorable à la vie avec les humains.

Le rôle dévolu aux chiens s'est modifié avec le temps. Après avoir longtemps eu des fonctions utilitaires, ils sont devenus des compagnons. Au Québec, une maisonnée sur quatre compterait actuellement au moins un chien³, souvent considéré comme un membre de la famille.

Le concept de hiérarchie a longtemps servi à expliquer à lui seul la dynamique interne des meutes de loups. Ce n'est pas si simple : la vie de groupe demande un certain degré de comportements pro-sociaux permettant la communication et la collaboration entre les membres. Ces aptitudes déjà présentes chez l'ancêtre commun ont été mises à profit au cours de la domestication et transmises de génération en génération, faisant du chien un compagnon fort apprécié⁴.

Même s'il s'agit d'animaux domestiques, les chiots doivent être socialisés à l'humain pendant leurs premiers mois de vie. Très tôt, ils apprennent à différencier les expressions faciales et peuvent même reconnaître leur maître sur une image⁵. De plus, sans apprentissage antérieur, c'est-à-dire de façon innée, ils comprennent le sens du geste de pointer du doigt. Avec un peu d'entraînement, ils parviendront à acquérir une compréhension d'un vocabulaire plus ou moins étendu.

De nombreux mammifères éprouvent une capacité démontrée à ressentir les mêmes émotions qu'un congénère (contagion émotionnelle)⁶. On a démontré que les chiens manifestent cette même empathie envers les humains et confirmé ce que beaucoup croyaient : les chiens adoptent certains comportements dans le but de consoler des humains en pleurs. Des chercheurs ont même pu vérifier l'intention des chiens. Ces derniers, en présence de leur maître et d'un étranger en pleurs, choisissaient d'entrer en contact avec l'inconnu éploré plutôt que de rechercher la sécurité du maître, démontrant leur volonté de soulager la détresse de la personne. Si les chiens avaient voulu se rassurer eux-mêmes, ils seraient allés vers leurs maîtres⁷.

UNE BIOLOGIE DE L'ATTACHEMENT

Une caresse, un regard, des paroles... toute interaction positive va déclencher des effets physiologiques chez les individus qui la partagent. Selon l'état des connaissances actuelles, les mêmes mécanismes neuroendocriniens s'enclenchent en cas de relations interpersonnelles (entre humains) ou interspécifiques (entre humains et chiens). Plusieurs hormones et réactions sont impliquées dans le processus, qui ont en commun d'amener un état de bien-être.

L'ocytocine demeure la principale hormone étudiée. Elle est produite en grande quantité chez les mammifères femelles à la naissance de leurs petits ou en période d'allaitement. Souvent appelée « hormone de l'amour et de l'attachement », elle favorise le maintien de liens affectueux, notamment entre amoureux. Plusieurs de ses effets sont opposés à ceux du cortisol, l'hormone du stress. Humains et chiens relâchent de l'ocytocine lors de leurs échanges. Les premiers en produisent davantage lors d'un échange visuel si c'est le chien qui a initié ce contact⁸. Quant aux chiens, ils en sécrètent plus en présence d'une personne de leur entourage qu'avec un inconnu. Dans les recherches en psychologie sociale et en neurosciences, l'ocytocine sert souvent d'indicateur d'émotions sociales positives⁹. D'autres composés aux effets similaires, comme la prolactine et la vasopressine, se mêleraient aussi aux interactions, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes. Une activation du nerf vague, du système nerveux parasympathique, contribuerait aussi à l'agrément des échanges sociaux par les effets apaisants du ralentissement du rythme cardiaque et de la diminution de la tension artérielle.

Une simple interaction agréable produit donc ces effets, mais ils seront plus marqués si elle a lieu au sein d'une relation harmonieuse ou, encore mieux, si des liens d'attachement unissent les partenaires. Le modèle par excellence de l'attachement est celui du jeune enfant pour sa mère décrit par le psychologue Bowlby en 196¹⁰. Depuis, l'attachement a vu sa définition s'élargir, de manière à inclure d'autres rapports affectueux. Il a récemment été démontré que l'affection du chien pour son maître répond à tous les critères de l'attachement¹¹. Une étude par imagerie cérébrale a par ailleurs montré des zones d'activation très semblables lorsqu'une femme pense à son enfant ou... à son chien¹²!

Il a récemment été démontré que l'affection du chien pour son maître répond à tous les critères de l'attachement. Une étude par imagerie cérébrale a par ailleurs montré des zones d'activation très semblables lorsqu'une femme pense à son enfant ou... à son chien!



UNE INFLUENCE MUTUELLE

Il arrive que la relation entre humain et chien ne s'avère pas satisfaisante et qu'un attachement mutuel ne s'instaure pas. La qualité relationnelle et la personnalité du maître jouent un rôle sur le bien-être du compagnon ou nuisent à celui-ci, par exemple en favorisant le développement d'une anxiété de séparation. Un chien dont le maître évite les contacts positifs-ludiques ou affectueux court plus de risque de développer de l'anxiété en l'absence de ce dernier¹³. Les méthodes d'éducation plus punitives influencent aussi négativement la relation et accroissent le risque de troubles du comportement¹⁴. Dans toute relation, chacun des individus influence le comportement de l'autre. Les chiens mâles et femelles réagissent différemment selon qu'ils sont en face d'un homme ou d'une femme¹⁵. Il semble qu'hommes et femmes manifestent autant leur affection par des caresses, mais les femmes interagissent plus verbalement avec leurs chiens¹⁶. Ces bêtes apprennent vite à évaluer à qui elles ont affaire : si une personne les trompe plusieurs fois, elles arrêtent de s'y intéresser, car elle n'est pas fiable et ne mérite donc pas leur attention¹⁷! En des circonstances stressantes, les chiens préfèrent la présence de leur maître, sinon d'une personne familière et ils s'en remettent à l'humain pour évaluer une nouvelle situation, se tournant vers lui pour voir sa réaction¹⁸. Ils sont par ailleurs capables d'apprentissage par imitation¹⁹. Enfin, les chiens peuvent aussi s'attacher à certains de leurs congénères²⁰.

C'EST L'AMOUR!

Dans les sociétés où les familles sont petites et les communautés tissées moins serrées, l'association entre les deux espèces va certainement se poursuivre encore longtemps et les chercheurs pourront approfondir leur compréhension de ses mécanismes. La neuroscience se dirige vers l'étude des protagonistes d'une interaction sociale grâce au perfectionnement de l'imagerie, qui permet maintenant l'observation simultanée des effets des actions d'une personne sur le cerveau de l'autre, et vice-versa²¹. L'étape suivante pourrait bien être d'étudier les interactions entre une personne et son animal de compagnie.

En des circonstances stressantes, les chiens préfèrent la présence de leur maître, sinon d'une personne familière et ils s'en remettent à l'humain pour évaluer une nouvelle situation, se tournant vers lui pour voir sa réaction

La richesse et la complexité du lien unissant chiens et êtres humains ne cesseront pas de sitôt d'intriguer les scientifiques. Ce lien en révèle toujours plus sur la nature sociale et les besoins affectifs de chacun des protagonistes. Selon l'état des connaissances actuelles, il est possible d'affirmer que les mécanismes et les bénéfices de nos relations avec d'autres personnes ou avec des animaux sont très similaires²². Nous savons maintenant que l'attachement est réciproque. Si on osait, on parlerait d'amour... ♦

Références

- ¹Miklosi, A. Et Topal, J. (2013, 6 juin). What does it take to become "best friends"? Evolutionary changes in canine social competence. *Trends in Cognitive Science*, 17(6), 287-294.
- ²Nagasawa, M., Mitsu, S., En, S., Ohtani, N., Ohta, M., Sakuma, Y., ... Kikusui, T. (2015, avril). Oxytocin-gaze positive loop and the coevolution of human-dog bonds. *Science*, 348(6232), 333-336.
- ³Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux, 2014
- ⁴Miklosi et Topal, *op. cit.*
- Persson, M. E., Roth, L. S. V., Johnsson, M., Wright, D et Jensen, P. (2015, avril). Human-directed social behaviour in dogs shows significant heritability. *Genes, Brain and Behavior*, 14, 337-344.
- ⁵Muller, C., Schmitt, K., Barber, A. L. A. et Huber, L. (2015, mars). Dogs can discriminate emotional expressions of human faces. *Current Biology*, 25(5), 601-605.
- Huber, L., Racca, A., Scaf, B., Viranyi, Z., et Range, F. (2013, novembre). Discrimination of familiar human faces in dogs (*Canis familiaris*). *Learning and Motivation*, 44(4), 258-269.
- ⁶Panksepp, J. et Panksepp, J. (2013, août). Toward a cross-species understanding of empathy. *Trends in Neurosciences*, 36(8), 489-496.
- ⁷Custance, D. et Mayer, J. (2012, avril). Empathic-like responding by domestic dogs (*Canis familiaris*) to distress in humans: An exploratory study. *Animal Cognition*. Repéré à https://www.academia.edu/1632457/Empathic-like_responding_by_domestic_dogs_Canis_familiaris_to_distress_in_humans_an_exploratory_study
- ⁸Nagasawa, M., Kikusui, T., Onaka, T. et Ohta, M. (2009, mars). Dog's gaze at its owner increases owner's urinary oxytocin during social interaction. *Hormones and Behavior*, 55(3), 434-441.
- ⁹Mitsui, S., Yamamoto, M., Nagasawa, M., Mogi, K., Kikusui, T., Ohtani, N. Et Ohta, M. (2011, août). Urinary oxytocin as a noninvasive biomarker of positive emotion in dogs. *Hormones and Behavior*, 60(3), 239-243.
- ¹⁰Bowlby, J. (2002). *Attachement et perte* (vol. 1 : L'attachement). Paris, France : Presses universitaires de France.
- ¹¹Mariti, C., Ricci, E. et Gazzano, A. (2010, 30 juin). Do Owners Represent a Secure Base for Their Dogs? Communication présentée à la 19th Annual Conference of the International Society for Anthrozoology, Stockholm, Suède.
- ¹²Stoeckel, L. E., Palley, L. S., Gollub, R. L., Niemi, S. M. et Evins, A. E. (2014, 3 octobre). Patterns of brain activation when mothers view their own child and dog: An fMRI study. *PLOS One*. doi :10.1371/journal.pone.0107205
- ¹³Konok, V., Kosztolanyi, A., Rainer, W., Mutschler, B., Halsband, U. Et Miklosi, A. (2015, 23 février). Influence of owners' attachment style and personality on their dogs' (*Canis familiaris*) separation-related disorder. *PLOS One*. doi :10.1371/journal.pone.0118375
- ¹⁴Herron, M., Schofer, F. S., et Reisner, I. R. (2009). Survey of the use and outcome of confrontational and non-confrontational training methods in client-owned dogs showing undesired behaviors. *Applied Animal Behaviour Science*, 117, 47-54.
- ¹⁵Wells, D. et Hepper, P. (1999, janvier). Male and female dogs respond differently to men and women. *Applied Animal Behaviour Science*, 61(4), 341-349.
- ¹⁶Prato-Previde, E., Fallani, G. Et Valsecchi, P. (2006, janvier). Gender differences in owners interacting with pet dogs: An observational study. *Ethology*, 112(1), 64-73.
- ¹⁷Takaoka, A., Maeda, T., Hori, Y. Et Fujita, K. (2014, octobre). Do dogs follow behavioral cues from an unreliable human?. *Animal Cognition*, 18, 475-483
- ¹⁸Kerepesi, A., Dokaa, A., et Miklósi, A. (2015). Dogs and their human companions: The effect of familiarity on dog-human interactions. *Behavioural Processes*, 110, 27-36.
- Yong, M. H. et Ruffman, T. (2015). Is that fear? Domestic dogs' use of social referencing signals from an unfamiliar person. *Behavioural Processes*, 110, 74-81.
- ¹⁹Fugaza, C. et Miklosi, A. (2013, 13 juin). Deferred imitation and declarative memory in domestic dogs. *Animal cognition*. Repéré à <http://familydogproject.elte.hu/Pdf/publikaciok/2014/FugazzaM2014.pdf>
- ²⁰Mariti, C., Carlone, B., Ricci, E., Votta, E. Sighieri, C. et Gazzano, A. (2013, juillet). Analysis of intraspecific attachment in dogs (*Canis familiaris*): preliminary results. *Journal of Veterinary Behavior: Clinical Applications and Research*, 8(4), 32-33.
- ²¹Pfeiffer, U., Timmermans, B. et Vogeley, K. (2013, 1er février). Towards a neuroscience of social interaction. *Frontiers in Human Neuroscience*, 7(22). Repéré à <http://journal.frontiersin.org/article/10.3389/fnhum.2013.00022/full>
- ²²Amiot, C. et Brock, B. (2015, janvier). Toward a psychology of human-animal relations. *Psychological Bulletin*, 141(1), 6-47.

Des nouvelles de l'Association canadienne des médecins vétérinaires

Par Dre Odette Girard, m.v., membre du conseil d'administration de l'ACMV

LA NOUVELLE PRÉSIDENTE EST UN MÉDECIN VÉTÉRINAIRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

La Dre Nicole Gallant de Kensington, à l'Île-du-Prince-Édouard, a été nommée 67^e présidente de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV). La Dre Gallant succède au Dr Jean Gauvin, de Lachine, Québec, dont le mandat de président a officiellement pris fin le 19 juillet 2015.

En 1983, après l'obtention de son diplôme de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, la Dre Gallant est retournée à l'Île-du-Prince-Édouard pour exercer à la clinique vétérinaire Kensington, une pratique mixte. Alors que son mandat devait durer un an, la Dre Gallant y est restée en poste pendant 32 années. En 1988, elle est devenue conseillère de la Prince Edward Island Veterinary Medical Association (PEIVMA) puis, l'année suivante, registraire de l'organisme, un poste qu'elle a occupé jusqu'en 2002. En 2007, elle a été élue représentante de la PEIVMA au sein du Conseil de l'ACMV, puis au sein de l'exécutif en juillet 2012.

MISE À JOUR DES ÉNONCÉS DE POSITION SUR LES MICROPUCES ET SUR LES MÉDICAMENTS EN DÉROGATION DES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE (UMDDE)

L'ACMV a mis à jour son énoncé de position sur les micropuces : elle est favorable à l'identification permanente des animaux et recommande l'utilisation des produits d'identification par radiofréquence (micropuces, transpondeurs) qui se conforment à la norme de technologie de l'Organisation internationale de normalisation.

L'énoncé de position révisé sur l'utilisation des médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE) a également été approuvé par le Conseil de l'ACMV en juillet dernier. L'énoncé révisé inclut une référence à la position de l'ACMV sur les ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) à usage vétérinaire.

Vous pouvez consulter tous les énoncés de position de l'ACMV sous la section « Politiques et défense des intérêts » dans le site Web de l'ACMV.

Communiquez avec votre bureau national de l'ACMV au 1 800 567-2862 ou à admin@cvma-acmv.org ou contactez votre représentante du Québec au sein du Conseil, la Dre Odette Girard, au 514 383-2345 ou à odette.girard@gmail.com. ♦

Pour mieux connaître la médecine de refuge et joindre l'AVQMR

Par Dr Vincent Paradis, m.v., président de l'AVQMR

L'Association vétérinaire québécoise de médecine de refuge (AVQMR) invite l'ensemble de la profession à visiter son site avqmr.org. Vous y trouverez diverses informations utiles pour la médecine de population d'animaux de compagnie – en refuge, dans les élevages et les animaleries – ainsi que pour la pratique privée.

Par exemple, suivant la plénière sur la stérilisation tenue par l'AVQMR en mars dernier, quelques recommandations ont été rendues disponibles sous l'onglet « DOCUMENTS » pour répondre aux questions qui suivent :

- Doit-on vraiment stériliser tous les chiens et les chats? (revue de 75 articles scientifiques)
- À quel âge devrait-on stériliser les animaux de compagnie?

- Existe-t-il de nouvelles techniques chirurgicales?
- Devrait-on identifier tous les chiens et les chats stérilisés et, dans l'affirmative, comment peut-on le faire?

Les membres de l'AVQMR seront toujours heureux de partager leur vision avec l'ensemble de la profession. Pour tout sujet en lien avec notre expertise (collaboration avec les refuges, stérilisation ciblée, identification, biosécurité, bien-être animal, etc.), n'hésitez pas nous écrire à info.avqmr@gmail.com. ♦

Des applications santé pour médecins vétérinaires branchés

Par Guy Sabourin



VET NUTRITION GUIDE – HOMEMADE VET DIETS

Bien que le médecin vétérinaire possède de solides compétences en nutrition animale, il peut avoir besoin d'un coup de pouce pour élaborer un régime. Cette application l'aidera à préparer des diètes pointues pour chiens et chats, par exemple des diètes faibles en sodium ou en minéraux, des régimes liquides ou hautement digestes, ou encore des diètes très faibles en phosphore et en protéines, hypoallergéniques ou faibles en gras. Y figurent aussi des substituts du lait pour chiens et chats et de l'information sur les principaux nutriments.

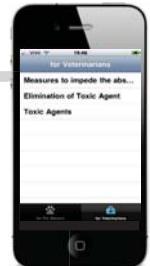
Pour iPhone et iPad
Coût : 5,80 \$
Disponible sur iTunes



VET POISONING

Cette application informe le propriétaire de chien ou de chat des principaux types d'empoisonnement animal mettant en cause les plantes et divers agents toxiques. Les symptômes y sont détaillés afin qu'ils puissent être aisément reconnus. La liste des 10 principaux éléments toxiques pour les chiens y figure également. Le médecin vétérinaire y trouvera, pour sa part, de l'information technique sur la façon de mesurer l'absorption de l'agent toxique et les procédures d'élimination.

Pour iPhone, iPad et iPod touch
Coût : 3,50 \$
Disponible sur iTunes



DOG BUDDY FREE – MY DOG FILE

Vivre plusieurs années avec son meilleur ami le chien signifie amasser beaucoup de renseignements à son sujet, notamment de nature médicale comme ses variations de poids, ses allergies, ses médicaments, son carnet de vaccination, ses opérations chirurgicales, etc. Cette application permet justement au propriétaire de tout ranger de façon ordonnée sur son appareil mobile, ce qui peut être utile, par exemple, pour répondre de façon éclairée aux questions du médecin vétérinaire lors d'une consultation.

Pour iPhone, iPad et iPod touch
Coût : gratuit
Disponible sur iTunes



VET BLOOD TRANSFUSION GUIDE

D'accord, les transfusions sanguines ne sont pas monnaie courante chez les chiens et les chats. N'empêche que cette application peut s'avérer pratique et servir de guide pour choisir le donneur, tester la compatibilité sanguine, distinguer les différents produits sanguins (sang congelé, sang complet, concentré plaquettaire, etc.), comprendre les réactions et effets secondaires de la transfusion et calculer les paramètres de cette dernière.

Pour Android
Coût : 6,50 \$
Disponible sur Google



Des sites Web d'intérêt pour médecins vétérinaires à l'affût

Par Guy Sabourin



AVMA

L'American Veterinary Medical Association est incontournable pour quiconque veut avoir une vue d'ensemble sur ce qui se passe dans le monde vétérinaire américain. Elle met à la disposition des internautes des journaux scientifiques, un blogue, un bulletin électronique, un flux RSS, des dossiers chauds et une salle de presse. Chacun de ces médias électroniques fournit des actualités cliniques et non cliniques sur différents volets de la profession.

La page des liens vers les médias se trouve au www.avma.org/News/Pages/default.aspx



Projets de lignes directrices mondiales

La World Small Animal Veterinary Association travaille activement à la production de lignes directrices en santé animale à l'intention des médecins vétérinaires du monde entier. On trouvera en ce sens des projets en nutrition animale, sur la douleur, sur les maladies héréditaires, sur les vaccins, sur les maladies du foie, des reins, du système gastro-intestinal, etc. Tous les projets de lignes directrices sont téléchargeables en format PDF.

La page se trouve au www.wsava.org/guidelines/global-pain-council-guidelines



Au sujet de la maladie de Lyme

Si vous avez raté l'émission de 75 minutes, à Télé-Québec, qui rassemblait des spécialistes en santé humaine et animale et intitulée *Tous les vétérinaires en causent : la maladie de Lyme*, vous pourrez par chance l'écouter en ligne. Le nombre de cas déclarés ayant énormément augmenté en 10 ans au Québec, il est inutile de dire qu'il convient de garder ses connaissances à jour. Outre écouter cette émission, on peut aussi visiter une page Web de l'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux, laquelle réunit plus d'une quinzaine de liens pertinents.

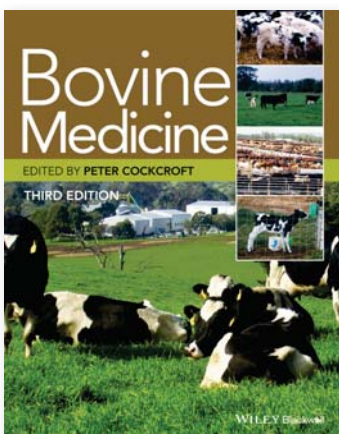
L'émission se trouve au <https://vimeo.com/127764284>

Les liens se trouvent au www.amvq.quebec/fr/public/la-maladie-de-lyme

Nouvelles parutions

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC VOUS PROPOSE QUELQUES SUGGESTIONS DE LECTURE.

Ces ouvrages sont en vente en ligne, entre autres à l'adresse www.lmslivre.com. On peut aussi joindre la Librairie médicale et scientifique par téléphone en composant le 450 464-3166.



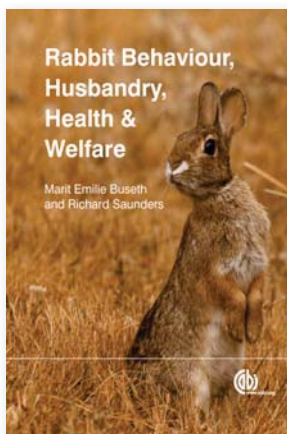
Médecine Bovine (3^e édition)

Auteur : Peter Cockcroft

Complètement mise à jour afin de refléter les récents changements dans l'industrie, la 3^e édition de cet ouvrage scientifique propose aux étudiants et aux praticiens, une référence complète sur les aspects fondamentaux de la régie d'élevage et de la santé des bovins dont, notamment :

- du contenu soigneusement réécrit par une équipe d'experts du monde entier, mettant l'accent sur les principes fondamentaux de la médecine factuelle bovine au quotidien;
- la démonstration de l'application des connaissances et des compétences, combinée à l'utilisation de nombreuses illustrations en couleurs à l'appui;
- l'intégration de l'information sur la régie, la nutrition et les maladies du troupeau pour la solution de problèmes.

Prix spécial LMS : 208,95 \$ + TPS



Soins de base, comportement et santé du lapin

Auteurs : Marit Emilie Buseth et Richard Saunders

Ce livre est un guide essentiel, approfondi et très pratique pour comprendre et prendre soin des lapins. Suivre les conseils de ce livre vous permettra :

- de développer une meilleure compréhension de la nature du lapin et vous aidera à repérer ses comportements normaux et anormaux;
- d'en apprendre davantage sur les conditions de garde adéquates pour les lapins domestiques, en fonction de leurs besoins comportementaux, physiques et sociaux;
- d'acquérir des connaissances essentielles sur la nutrition du lapin, les soins dentaires et les maladies de cette espèce;
- d'éduquer les propriétaires pour les guider dans le développement d'une relation enrichissante et durable avec cet animal de compagnie.

Les lapins sont des animaux extrêmement populaires, mais de fausses idées au sujet de leurs soins difficiles et de leurs mauvais comportements sont très répandues. La plupart des maladies ou des problèmes de comportement sont le résultat direct ou indirect d'une mauvaise nutrition et de soins de base inadéquats. Ce livre aidera les médecins vétérinaires et les propriétaires de lapins à surmonter ces défis par la compréhension de la nature et des besoins du lapin.

Prix spécial LMS : 51,50 \$ + TPS



Guide pratique de gestion des plaies et chirurgie reconstructrice chez le chien et le chat

Auteurs : Jolle Kirpensteijn et Gert Terhaar

Ce guide pratique décrit et illustre pas à pas toutes les techniques de chirurgie reconstructrice disponibles pour les praticiens. Il permet d'envisager la prise en charge de chiens et de chats présentant des plaies traumatiques ou des excrès de tumeurs grâce à un large éventail d'options thérapeutiques pour chaque cas.

Après avoir rappelé les modalités de traitement des plaies soumises aux contraintes anatomiques, de tension, de vascularisation, ainsi que les principes généraux de suture et les techniques de lambeaux, les auteurs présentent en détail un protocole récent de gestion des plaies, et les dernières techniques de réparation par micro-anastomose vasculaire des lambeaux et des greffes de peau libre. Le lecteur pourra ensuite facilement trouver le protocole adapté au cas auquel il est confronté grâce à la présentation par région anatomique des différentes techniques disponibles.

Cet ouvrage offre des textes concis, mais très précis et une grande richesse d'illustrations pour guider le praticien et l'étudiant dans la gestion des plaies et la chirurgie reconstructrice.

Prix spécial LMS : 208,95 \$ + TPS

Merci à nos partenaires

DIAMANT



PLATINE



OR



ARGENT



BRONZE



Coopérer pour créer l'avenir

Merci à nos annonceurs

Compagnie	Descriptif	Page	Compagnie	Descriptif	Page
Zoetis	Excenel RTU EZ	2	Zoetis	Revolution	69
Bayer	Drontal	11	Hill's	i/d Sensitive	71
Merial	NexGard	13	La Personnelle	Assurances auto, habitation et entreprise	75
Elanco	Trifexis et Sentinel	15	Elanco	Milbemax	77
Zoetis	Nouveau Départ	21	Elanco	Onsior	78
BNC	Programme financier	27	Bayer	Advantage II	79
Bayer	Profender	37	La Personnelle	Entreprise	82
Desjardins	Programme d'assurance	41	Merial	PureVax Feline Rabies 3 YR	83
Merck	Caninsulin VetPen	59	Vétoquinol	Clavaseptin	99
PFD Notaires	PME Inter	61	CDMV	Système gériatrique	100
Bayer	Veraflox	67			

Date et lieu	Événement	Organisme et informations
SEPTEMBRE 2015		
Saint-Hyacinthe, Québec	Le 27 septembre Symposium Oxbow : petits mammifères de compagnie Le 30 septembre La maladie de Lyme : fascinante et controversée!	Formation continue de la FMV Centre d'expertise en développement continu des compétences vétérinaires T : 450 773-8521 # 8282 · F : 450 778-8132 diane.lussier@umontreal.ca http://www.medvet.umontreal.ca/etudes/FormationContinue.html
OCTOBRE 2015		
Sites variés	Séminaires offerts en octobre • Urgentologie, les 24^e heures (Duck on the Outer Banks, NC) • Tests diagnostiques : comment les utiliser en pratique (Sedona, AZ) • Problèmes cardiorespiratoires crâniol au diaphragme (San Francisco, CA) • Médecine interne et chirurgie (Hilton Head, SC) • Pharmacothérapie (Toronto, ON)	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet.
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en octobre • Arthroscopie et chirurgie articulaire minimalement invasive • Endoscopie rigide et flexible • Chirurgie : rupture du ligament croisé et luxation de rotule • Échographie abdominale : niveau intermédiaire	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 866 800-7326 · F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org/veterinary Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet.
Du 1 ^{er} au 4 octobre San Diego, Californie	Congrès annuel Thème : imagerie médicale et oncologie	American Association of Feline Practitioners (AAFP) T : 800 874-0498 · F : 908 292-1188 www.catvets.com/education
Le 2 octobre Laval, Québec	Atelier de formation de l'OMVQ L'examen orthopédique : boiterie et démarche anormale; en différencier l'origine et la cause	Ordre des médecins vétérinaires du Québec T : 450 774-1427 · 1 800 267-1427 F : 450 774-7635 omvq@omvq.qc.ca · www.omvq.qc.ca
Saint-Hyacinthe, Québec	Le 2 octobre Planification financière et assurances Technique de nutrition entérale : quand l'appétit va, tout va... mais quand ça ne va pas? Le 16 octobre Ophtalmologie : glaucome et kératites ulcéraives chez le chien et le chat Le 23 octobre Initiation à l'échographie abdominale	Formation continue de la FMV Centre d'expertise en développement continu des compétences vétérinaires T : 450 773-8521 # 8282 · F : 450 778-8132 diane.lussier@umontreal.ca http://www.medvet.umontreal.ca/etudes/FormationContinue.html
Du 15 au 17 octobre Niagara Falls, Ontario	Congrès annuel conjoint	American Embryo Transfer Association (AETA) et Association canadienne de transfert d'embryons (CETA/ACTE) T : 613 340-1536 · F : 613 652-1421 ceta.acte@gmail.com · http://ceta.ca/convention.html
Du 17 au 20 octobre Banff, Alberta	Congrès annuel	CanWest Veterinary Conference kathy.naum@abvma.ca · www.canwestconference.ca
Le 18 octobre Laval, Québec	Colloque Gestion	Association des médecins vétérinaires en pratique des petits animaux (AMVQ) T : 450 963-1812 ou 877 963-1812 amvq@amvq.qc.ca · www.amvq.qc.ca
NOVEMBRE 2015		
Sites variés	Séminaires offerts en novembre • Mise à jour a/n cardio-respiratoire (USVI) • Ophtalmologie en pratique générale (Key West, Floride). • Urgence en pratique en médecine et chirurgie (Atlantis resort in the Bahamas)	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet.

Date et lieu	Événement	Organisme et informations
NOVEMBRE 2015		
Le 15 novembre Laval, Québec	Colloque Dermatologie	Association des médecins vétérinaires en pratique des petits animaux (AMVQ) T : 450 963-1812 ou 877 963-1812 amvq@amvq.qc.ca · www.amvq.qc.ca
Du 19 au 21 novembre, Québec, Québec	Congrès vétérinaire québécois	Ordre des médecins vétérinaires du Québec T : 450 774-1427 ou 800 267-1427 F : 450 774-7635 omvq@omvq.qc.ca · www.omvq.qc.ca/cvq
DÉCEMBRE 2015		
Sites variés	Séminaires offerts en décembre • Gestion des problèmes cliniques communs • Comment je gère les problèmes chirurgicaux communs	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Las Vegas, Nevada	Ateliers offerts en décembre • Techniques pratiques sur les tissus mous et chirurgies orthopédiques • Échographie abdominale avancée • Acupuncture petits animaux	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 866 800-7326 · F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org/veterinary Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet
Le 4 décembre Saint-Hyacinthe Québec	Échographie abdominale 1	Formation continue de la FMV Centre d'expertise en développement continu des compétences vétérinaires T : 450 773-8521 # 8282 · F : 450 778-8132 diane.lussier@umontreal.ca http://www.medvet.umontreal.ca/etudes/FormationContinue.html
Du 5 au 9 décembre Las Vegas, Nevada	Congrès annuel	American Association of Equine Practitioners (AAEP) T : 800 443-0177 · F : 859 233-1968 aaepoffice@aaep.org http://www.aaep.org/info/annual-convention

POUR TOUS LES DOMAINES DE PRATIQUE



19-21 NOVEMBRE 2015 *Soyez des nôtres!*
Centre des congrès de Québec

Ayant pour thème « Pleins feux sur la santé animale », le congrès s'illustre une fois de plus comme l'événement rassembleur de toute la profession et de la grande équipe vétérinaire. Consultez les pages 28 à 35 pour information.

GRANDS ANIMAUX

À souligner, la 25^e édition du congrès annuel du Western Canadian Association of Bovine Practitioners (WCABP) qui aura lieu **du 14 au 16 janvier 2016**, à Calgary. Pour plus d'information, visitez le site www.wcabp.com.

Pour les praticiens bovins : planifiez votre agenda pour un événement de formation continue international; le congrès mondial vétérinaire de buiatrie. Cette année, Dublin en Irlande vous accueille du **3 au 8 juillet 2016**. Pour plus de renseignements, visitez le site www.wbc2016.com.

Pour les médecins vétérinaires intéressés par le Banff Pork Seminar de janvier 2016, surveillez le programme scientifique qui sera dévoilé bientôt. Visitez le site www.banffpork.ca pour les détails, mais sachez que les dates sont **du 12 au 14 janvier 2016**.

POUR TOUS LES DOMAINES DE PRATIQUE

La North American Veterinary Community prépare son congrès **du 16 au 20 janvier 2016** à Orlando, en Floride. Surveillez le programme scientifique au www.tnavc.org.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

À surveiller en 2016, la 88^e conférence annuelle de la Western Veterinary Conference (WVC) aura lieu **du 6 au 10 mars** à l'Hôtel Mandalay Bay de Las Vegas, NV. Pour davantage d'informations, visitez le www.wvc.org/conference.

Dates de tombée et dates de parution des petites annonces

Dates de tombée	Dates de parution
10 janvier	février
10 mars	avril
10 mai	juin
10 août	septembre
10 novembre	décembre

OFFRES D'EMPLOI –**ANIMAUX DE COMPAGNIE**

Emploi offert à l'Hôpital vétérinaire Carcajou.
Recherche candidat qui :

- Aime la médecine de qualité;
- A à cœur le bien-être des patients et le service à la clientèle;
- Aime le travail en équipe;
- Aime travailler dans une ambiance agréable;
- Est dynamique et aime apprendre et développer de nouveaux services.

Nous offrons :

- Équipement médical et chirurgical à la fine pointe (radiologie numérique, échographie, endoscopie, équipement pour chirurgies orthopédiques, laser, etc.);
- Dossiers complètement informatisés;
- Équipe de techniciens ultra compétents et motivés;
- Milieu de travail stimulant;
- Équipe dynamique axée sur la compétence et la qualité;
- Ambiance de travail extraordinaire;
- Centre de physiothérapie;
- Centre d'éducation et de comportement;
- Très bonnes conditions salariales, formation continue, possibilités quasi infinies pour un médecin vétérinaire stimulé à faire de la médecine de qualité bien entouré;
- Dans une région où il fait bon vivre et où la qualité de vie est à son meilleur et le coût de la vie beaucoup plus bas que dans les grandes villes;
- Horaire flexible et adaptable.

Dre Hélène Hamilton, m.v.
Hôpital vétérinaire Carcajou
T : 418 669-2222

Postes de médecin vétérinaire et de technicien(ne) - Urgent besoin de personnel à la Clinique vétérinaire Lavaltrie inc., située entre Montréal et Trois-Rivières. Clinique bien équipée, constituée de 2 médecins vétérinaires d'expérience, de 6 TSA et de personnel de soutien. Poste de médecin vétérinaire à temps plein ou à temps partiel. Salaire de 42 \$ à 48 \$ de l'heure et plus, selon compétences, 3 semaines de vacances, maximum 2 soirs par semaine, horaire flexible, gardes de fins de semaine en alternance, congé d'ancienneté, possibilité de partenariat et autres avantages. Poste de technicien(ne) à temps plein, salaire à partir de 14 \$ à 18 \$ de l'heure, selon compétences, congé d'ancienneté, autres avantages, etc. Pour nous joindre :

T : 450 586-4435
C : christophemiran@hotmail.com

Magnifique région de Charlevoix. Recherche médecin vétérinaire à temps plein ou partiel. Contacter :

Dr Alain Giroux, m.v.
T : 418 665-6410

AVIS AUX MÉDECINS VÉTÉRINAIRES LES PLUS PASSIONNÉS - Les Hôpitaux vétérinaires Victoria - HVV (Rive-Sud et Montréal) comptent maintenant 4 hôpitaux et ont besoin de médecins vétérinaires des plus enthousiastes en pratique des petits animaux. L'Hôpital vétérinaire Victoria offre des soins de qualité à ses patients et un environnement de travail stimulant, par l'acquisition d'équipements de pointe, des équipes dynamiques et des avantages sociaux intéressants. Chacun a un rôle à jouer dans le bon fonctionnement de l'entreprise et participe à son épanouissement. L'évolution constante de la médecine vétérinaire est très stimulante et nous espérons pouvoir vous compter parmi nous. Contacter :

Dre Chantal Riendeau, m.v.
C : chantal.vetvictoria@gmail.com

La Clinique vétérinaire La Providence Inc., située à Saint-Jérôme, à 30 km au nord de Montréal, recherche un médecin vétérinaire pour travailler à temps partiel ou à temps plein, avec possibilité de devenir propriétaire. Clinique vétérinaire bien équipée, laboratoire sur place et ambiance familiale. Pour plus d'information, visiter le www.veterinairelaprovidence.com. Contacter :

Dre Danielle Beauséjour, m.v.
T : 819 560-2804
C : daniellebeausejour@yahoo.com

Trois-Rivières – Vous voulez exercer la médecine vétérinaire dans un milieu stimulant, au sein d'une équipe jeune, dynamique et soucieuse du bien-être des animaux? L'Hôpital vétérinaire Laviolette est votre meilleur choix!

Nous offrons de très bonnes conditions d'emploi :

- Un horaire stable;
- La possibilité de travailler à temps plein ou à temps partiel;
- L'accès à de la formation de perfectionnement;
- L'acquiescement de vos cotisations professionnelles;
- Un salaire à la hauteur de vos aspirations;
- Une clientèle bien établie, chaleureuse et stimulante.

Un hôpital vétérinaire de pointe :

- Laboratoire IDEXX;
- Radio numérique – Échographie;
- Chirurgie laser;
- Chirurgie orthopédique;
- Et bien plus encore.

Optez pour la qualité de vie, choisissez la Mauricie. Situé à Trois-Rivières, l'Hôpital vétérinaire Laviolette offre le meilleur des deux mondes! Profitez des avantages des grands centres, tout en bénéficiant d'un rythme de vie humain. Que vous appréciez la ville ou la campagne, la Mauricie a tout pour vous combler. L'Hôpital vétérinaire LAVIOLETTE, mon choix de carrière! Pour plus d'information, communiquer avec :

Dr Louis-Paul Dubé, m.v.
Hôpital vétérinaire Laviolette
T : 819 373-1196
M : 819 841-3369
C : hvlaviolette@bellnet.ca
Web : Hopitalvet.com/emplois

Médecin vétérinaire recherché dans la région des Laurentides, dans le magnifique petit village de Ste-Agathe-des-Monts. Avec ou sans expérience, temps plein ou temps partiel. Excellentes conditions de travail. La clinique est équipée de radiographie numérique, hématologie et biochimie sur place. Contacter :

Dr Amine Hafiz, m.v.
T : 514 833-4826
C : hafizamine@gmail.com

L'Hôpital vétérinaire Saint-Lambert, sur la Rive-Sud de Montréal, est à la recherche d'un médecin vétérinaire qui aime travailler de concert avec la clientèle afin de faire un bon suivi de la santé de son animal et qui aime travailler dans une ambiance familiale. Notre hôpital est bien équipé : radio dentaire numérique, échographie, tonométrie, radiographie DR numérique. Tous nos dossiers sont informatisés. Notre horaire est flexible et équitable envers chaque médecin vétérinaire et le salaire est au-dessus de la moyenne. Les gardes après les heures d'ouverture sont assurées par Dre Arseneau. Nous offrons plusieurs avantages : formation continue en Floride ou Las Vegas, inscription à l'Ordre et une assurance collective. Contacter :

Dre Janique Arseneau, m.v.
T : 450 671-7264
T : 514 241-6078 (cell)
C : cvaslca@gmail.com
M. Jean Tremblay, directeur du personnel
T : 514 945-1258

Remise en question? Changement de décor? Réorientation? Revalorisation? Endroit idéal pour l'épanouissement professionnel; un choix certain et sécuritaire!

Rémunération supérieure à 75 000 \$. Outre le remboursement des frais pour la formation continue, l'AMVQ et l'OMVQ, un incitatif à l'association est à discuter. Et on est à moins de 2 heures de Québec. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean a une moyenne de rémunération (temps plein) parmi les plus élevées selon *Le Rapporteur* de décembre-janvier 2015. Veuillez contacter :

Dr Robin Tremblay, m.v.
Clinique vétérinaire Chicoutimi
2151, boul. St-Jean-Baptiste
Chicoutimi QC G7H 7V9
T : 418 545-2088
F : 418 545-2040
C : nicherie@hotmail.com

L'Hôpital vétérinaire Chambly inc., situé sur la Rive-Sud à Chambly (à 40 minutes de Montréal ou de St-Hyacinthe), cherche un ou une médecin vétérinaire dynamique à temps plein ou partiel, avec une fin de semaine sur quatre (10 h-14 h). Un intérêt pour la chirurgie générale est un atout. L'hôpital dispose d'un laboratoire complet : radio numérique DR, appareil laser, équipement pour orthopédie. Nous offrons : conciliation travail-famille, salaire compétitif, assurance collective, formation continue et autres avantages.

L'offre s'adresse aussi aux finissantes et finissants. Nous avons hâte de vous avoir parmi nous. Contacter par courriel :

C : mboussouira@hotmail.com

La Clinique vétérinaire de Valleyfield inc. est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire à temps plein ou à temps partiel. Nous proposons un horaire flexible selon vos disponibilités. La clinique possède une entente pour ses services de garde et d'urgence et respecte les normes minimales et la loi.

Venez pratiquer dans une clinique neuve où la clientèle est à l'écoute des recommandations préventives et est disposée à effectuer les tests nécessaires aux diagnostics et les traitements qui s'ensuivent. Équipe chaleureuse et dévouée, stable depuis 7 ans. Le salaire offert est compétitif et assorti de plusieurs avantages sociaux. Venez nous visiter pour une entrevue. Contacter :

Dr Claude-André Grenier, m.v.
T : 450 373-8432

Vous êtes dynamique, autonome, faisant preuve de maturité et aimant le milieu rural semi-éloigné? Ne cherchez plus! La Clinique vétérinaire du Pontiac a besoin de vous! Une équipe professionnelle et enthousiaste de 4 personnes vous invite à vous joindre à elle pour soigner les petits animaux. En plus de la médecine vétérinaire traditionnelle, nous offrons également une approche holistique : acupuncture et homéopathie. Emploi à temps plein, horaire flexible et bonnes conditions. Le bilinguisme est essentiel. Vous avez le goût de relever de nouveaux défis? N'hésitez plus! Contacter :

Dre Alida Jong, m.v.
T : 819 647-3945
C : cliniquevetpontiac@hotmail.com

L'Hôpital vétérinaire Montmagny inc., désireux de compléter son équipe, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire en médecine et chirurgie des animaux de compagnie. L'hôpital dispose de locaux modernes et bien équipés. Il s'agit d'un poste à temps plein, libre immédiatement. Contacter :

Dre Mireille Bourget, m.v., propriétaire
Hôpital vétérinaire Montmagny inc.
120, boul. Taché Ouest
Montmagny QC G5V 3A5
T : 418 248-5522
C : merbou@videotron.ca

Clinique des animaux de compagnie à la réputation bien établie, située dans un nouvel établissement moderne depuis 2012, au centre-ville de Hull et à quelques minutes d'Ottawa. Pratique de plusieurs types de chirurgies, allant de l'orthopédie à la dentisterie, en plus des procédures de routine. Notre pratique combine une philosophie et des valeurs traditionnelles avec les technologies modernes : programme informatique Cornerstone, laboratoire complet (Idexx), radiographie et radiographie dentaire numériques. Nous sommes à la recherche d'un cinquième médecin vétérinaire dynamique à temps plein ou à temps partiel, pour compléter notre équipe. Nous offrons un salaire compétitif, un montant pour la formation continue et une protection médicale et dentaire. Nouveaux finissants bienvenus!

Clinique vétérinaire de Hull inc.
546, boul. St-Joseph
Gatineau QC J8Y 4A4
T : 819 777-1333, poste 225
C : jmaxsom@veterinairehull.ca

Rimouski - Mont-Joli - La Clinique vétérinaire de l'Estuaire recherche un médecin vétérinaire en pratique des petits animaux. Équipe dynamique, constituée de 9 médecins vétérinaires et de 9 TSA, offrant les services suivants : hématologie/biochimie, radio, échographie, systéme. Nous sommes situés dans la belle région du Bas-St-Laurent qui offre un éventail de services, d'activités et de loisirs. Si vous désirez des conditions avantageuses et une qualité de vie intéressante, contactez-nous :

Dr David Caron, m.v.
T : 418 775-5321
T : 418 739-3171 (soir)
F : 418 775-2835

L'Hôpital vétérinaire Lachute inc. est à la recherche d'un médecin vétérinaire bilingue pour la pratique mixte (petits animaux et équins).

Situé dans les Basses-Laurentides, l'hôpital est à 45 minutes de Montréal et de ses services et à 30 minutes des Laurentides pour ses loisirs et sa qualité de vie!

L'Hôpital est équipé d'un laboratoire interne, de radiographie numérique et dentaire, d'endoscopie, d'échographies et de laser chirurgical. Nous avons une équipe de soutien technique exceptionnelle. Nous sommes dévoués, au bien-être de nos patients. Nous offrons un service à la clientèle personnalisé et nous recherchons des médecins vétérinaires aussi dévoués qui ont le désir de s'accomplir dans un milieu de travail agréable et professionnel. Salaire et vacances plus que compétitifs, selon l'expérience. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de :

Madame Linda Lachapelle
Directrice administrative
Hôpital vétérinaire Lachute inc.
431, rue Principale
Lachute QC J8H 1Y4
F : 450 562-1320
C : li.lachapelle@hvlachute.ca

Médecin vétérinaire recherché à Chicoutimi. Clinique de petits animaux, service personnalisé, très à l'écoute de sa clientèle. Nous sommes ouverts à tout plein de nouveautés et de suggestions. Horaire sur 4 jours, poste disponible maintenant. Venez nous rencontrer. Contacter :

Dre Karina Paradis, m.v.
Clinique vétérinaire Paradis inc.
T : 418 690-0064
C : vetparadis@qc.aira.com

La Clinique vétérinaire du Kamouraska inc., à La Pocatière, et La Clinique vétérinaire Grand-Portage inc., à Rivière-du-Loup, sont à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire à temps plein (horaire partagé entre deux établissements) dans le domaine des animaux de compagnie. Vous êtes à la recherche d'un emploi stimulant dans un milieu dynamique qui rime avec qualité de vie : pensez à venir vivre dans le Bas-Saint-Laurent! Contacter :

Dr Martin Thibault, m.v., I.P.S.A.V.
T : 418 324-9400
Dr Sylvain Parent, m.v., I.P.S.A.V.
T : 418 868-1505

Emploi offert à la Clinique vétérinaire Cimon et associés inc., à Québec.

Nous sommes à la recherche d'un médecin vétérinaire pour compléter notre équipe dynamique. Stimulant et humain, l'environnement de travail que nous offrons permet la pleine expression de votre autonomie, de votre leadership et de votre entrepreneuriat.

Nous offrons une grande flexibilité au niveau des horaires de travail, que ce soit de jour, de soir ou de fin de semaine, dans deux succursales. La rémunération sera adaptée selon les préférences du candidat, soit à salaire horaire ou à honoraires. De plus, vous trouverez chez nous une grande liberté d'action dans le traitement de vos patients.

Nos cliniques vétérinaires, sous une nouvelle administration, présentent une ambiance amicale et familiale. Notre clientèle est fidèle et en constante croissance. Nous traitons une grande variété de cas stimulants, autant en médecine qu'en chirurgie.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information. Il nous fera plaisir de vous rencontrer et de vous faire visiter nos installations. Contacter :

Dre Cindy Trudel, m.v.
T : 418 688-4106
C : veterinairecimon@msn.com

La Clinique vétérinaire de Matane recherche un 3^e médecin vétérinaire pour se joindre à son équipe. L'ambiance de travail est amicale et notre personnel est très attentionné envers les animaux et notre belle clientèle. Si vous recherchez un milieu de travail stimulant, une qualité de vie agréable, un horaire adapté à vos besoins et une rémunération compétitive, cette offre est pour vous. Contacter :

Dr Alain Chénard, m.v.
T : 418 562-9696

Carrefour santé animale Hôpital vétérinaire inc., à Sherbrooke, recherche un médecin vétérinaire en pratique des petits animaux, pour compléter une équipe de 4 médecins vétérinaires et 15 techniciens. Excellente ambiance de travail, hôpital bien établi et très achalandé et beaucoup de services offerts. Contacter :

Dr Patrick Metcalfe, m.v.
T : 819 578-7827
C : csavet@sympatico.ca

Vous aimeriez venir vous installer dans la belle région de Lanaudière, alors venez vous joindre à notre clinique dans le domaine des petits animaux. Nous offrons, depuis 22 ans, un service personnalisé et professionnel. Nous avons une très belle clientèle fidèle, motivée et toujours en croissance. La clinique est bien équipée (laser thérapeutique, radiographie numérique, ECG, oxymètre, laboratoire, etc.). Nous avons une très bonne équipe au sein du personnel vétérinaire et technique qui offre une ambiance de travail dynamique et harmonieuse. Nous recherchons un(e) candidat(e) ayant des aptitudes en médecine et surtout en chirurgie. Pour plus de renseignements, contacter :

Dre Chantal Pratte, m.v.
T : 450 439-6666
C : chantal.pratte@veterinaire-stlin.com

Située dans la belle région de la Beauce, la Clinique vétérinaire Beauceville inc. est à la recherche d'un médecin vétérinaire à temps partiel afin de compléter la dynamique équipe actuellement composée de 3 médecins vétérinaires et de 7 techniciennes.

Spécialisée dans le domaine des animaux de compagnie (chiens, chats), la clinique vient tout juste de réaménager ses locaux. Dotée d'appareils à la fine pointe de la technologie (radiographie numérique, appareils de détartage, de surveillance d'anesthésie, etc.) ainsi que d'un laboratoire sur place, la clinique offre un environnement stimulant et propose des pratiques exemplaires. Le candidat recherché possède idéalement de l'expérience, mais est surtout passionné par son métier et est motivé à apprendre.

La clinique est en perpétuel développement et est fière de son ambiance de travail à saveur familiale. Si vous croyez être la personne qu'il faut pour occuper ce poste, une visite s'impose au 573, boulevard Renault, Beauceville! Votre cœur sera conquis! Nous vous attendons avec impatience! Pour plus de renseignements, contacter :

Dre Nicole Julien, m.v.
T : 418 774-8881
C : julnic@sogetel.net

L'Hôpital vétérinaire du Haut-Richelieu, situé à Saint-Jean-sur-Richelieu, et la Clinique vétérinaire des Jardins de Napierville inc., située à Napierville en Montérégie, sont à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour un poste à temps plein permanent (30-40 heures et 1 samedi sur 3), partagé entre ces 2 établissements. L'équipe se compose actuellement de 3 médecins vétérinaires, d'une douzaine de TSA diplômées et d'une réceptionniste. La clientèle se compose de chiens et chats et un intérêt pour les animaux exotiques serait un atout. Nous offrons la cotisation à l'OMVQ, de la formation continue ainsi qu'un régime d'assurance. Le taux horaire est en fonction de l'expérience et des compétences. Pour nous joindre ou envoyer votre CV, contacter :

Dre Josée Deslongchamps, m.v.
T : 450 348-0039
F : 450 348-2098
C : hvduhautrichelieu@bellnet.ca
Dr Mario Gamache, m.v.
T : 450 245-3925
F : 450 245-9628

L'Hôpital vétérinaire de St-Lazare inc. recherche un médecin vétérinaire ayant un grand intérêt pour une médecine progressive tout en étant à l'écoute d'une fidèle clientèle, bien établie et tout aussi passionnée! Services offerts tels que : laboratoire sur place, radiographie numérique, échographie, endoscopie, dentisterie avancée (traitement de canal), chirurgie orthopédique, chirurgie au laser et acupuncture.

Nous vous offrons de très bonnes conditions salariales, formation continue selon vos aspirations, assurances collectives et cotisations OMVQ et AMVQ. Au plaisir de vous rencontrer dans la belle région de St-Lazare (30 min. Ouest de Montréal). Contacter :

Dre Lise Morel, m.v.
T : 450 455-8179
C : drlisemorel@yahoo.ca

La Clinique vétérinaire de Lanaudière-Nord, à St-Félix-de-Valois, offre un poste de médecin vétérinaire, permanent, 20-30 heures par semaine et possiblement plus, dans un avenir rapproché. La clinique est en pleine expansion, avec un agrandissement prévu pour cet automne. Nous sommes situés à St-Félix-de-Valois, dans la belle région de Lanaudière, à 15 minutes de Joliette et à 1 heure de Montréal.

Nous recherchons un(e) médecin vétérinaire motivé(e), qui a à cœur la qualité de la médecine et la relation avec les clients (RDV aux 30 minutes), et qui est prêt(e) à relever les défis d'un établissement en pleine croissance et à la mise en place de nouveaux services. La clinique est bien équipée : labo Idexx sur place et radiographie. Rémunération selon expérience. Cotisations OMVQ, AMVQ et formation continue. Contacter :

Dre Myriam Perrollaz, m.v.
T : 450 889-2212
C : mimosa-47@hotmail.com

L'Hôpital vétérinaire du Boisé inc. est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire en pratique des animaux de compagnie afin d'élargir son équipe de 6 médecins vétérinaires. Un horaire innovateur et un salaire compétitif ne sont que quelques avantages parmi d'autres qui pourraient vous intéresser.

Hôpital vétérinaire du Boisé
270, boul. du Royaume E.
Chicoutimi QC G7H 0B9
T : 418 696-1700
C : veterinaires3@hotmail.com

La Clinique vétérinaire Rock Forest inc. (clinique pour petits animaux avec possibilité de pratiquer auprès des exotiques), située à Sherbrooke, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour compléter son équipe de six médecins vétérinaires. Il s'agit d'un poste permanent. Possibilité de temps plein ou de temps partiel. Veuillez contacter :

Dre Chantale Lacombe, m.v.
ou Dr Patrick Cavanagh, m.v.
T : 819 864-7887
C : patch2@videotron.ca

La Clinique vétérinaire du Vieux-Longueuil inc. est à la recherche d'un médecin vétérinaire dynamique à temps plein.

La clinique offre tous les équipements chirurgicaux et d'aide au diagnostic à la fine pointe de la technologie, des dossiers médicaux entièrement numérisés et un personnel de soutien hors pair. L'excellence du service est notre devise. Faire équipe avec le client pour le bien-être de l'animal est notre objectif. Notre environnement de travail se veut familial, agréable et libre de tout stress inutile. Nous offrons un salaire compétitif selon l'expérience, la cotisation annuelle de l'OMVQ et de l'AMVQ et la formation continue. Le candidat idéal serait celui qui a l'intention de se porter acquéreur de la pratique en totalité ou en partie, dans un avenir à moyen ou à court terme.

Prière de faire parvenir votre CV à :

Dr Jacques Dupré, m.v.
C : casamarysol@hotmail.com

L'Hôpital vétérinaire des Hauts-Bois, situé à Ste-Julie, est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour combler un poste à temps partiel, en médecine et en chirurgie. Ce dernier débutera en août prochain. Ambiance de travail agréable, horaire flexible, médecine de qualité et clientèle de choix sont au rendez-vous. Pour information, contacter :

Dre Diane Capistran, m.v.
T : 514 781-3610
C : vete@videotron.ca

La Clinique vétérinaire Poirier-O'Brien est à la recherche d'un médecin vétérinaire à temps plein ou partiel pour s'ajouter à son équipe. Nous sommes une clinique pour petits animaux située sur la Rive-Sud de Montréal, avec une clientèle anglophone et francophone. L'équipe comprend 5 médecins vétérinaires, 5 TSA, 2 aides-TSA, 4 réceptionnistes et 3 animalières. Au plaisir de vous rencontrer! Contacter :

Dre Gisèle O'Brien, m.v.
ou Madame Gabrielle Sauvé Poissant, TSA
Clinique vétérinaire Poirier et O'Brien
410, boul. St-Jean-Baptiste
Mercier QC J6R 2B3
T : 450 692-0777

Rive-Sud de Montréal - Clinique vétérinaire pour petits animaux recherche un(e) médecin vétérinaire pour un poste permanent. Si vous possédez un minimum de 5 années d'expérience pertinente, vous êtes bilingue, vous avez de la facilité à travailler en équipe et vous avez un intérêt pour la médecine, la chirurgie et la dentisterie, il nous fera plaisir de vous rencontrer. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 15-07**.

Estrie - La Clinique vétérinaire du Vieux Village inc., située au cœur des Cantons-de-l'Est, à Sherbrooke, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire d'expérience, à temps partiel ou à temps plein, bilingue, dans le domaine des animaux de compagnie. La Clinique vétérinaire du Vieux Village offre une médecine globale et intégrative de qualité, incluant la médecine alternative (acupuncture et médecine des herbes) ainsi que la chirurgie au laser. Notre équipe est jeune, dynamique et attentionnée, avec un sens du travail d'équipe bien organisé et valorisé. Poste salarié avec avantages. Salaire à discuter avec candidat(e). Disponibilité pour les urgences et horaire flexible. Poste disponible maintenant. Nouvelles et nouveaux gradué(e)s ainsi que médecins vétérinaires expérimenté(e)s sont bienvenu(e)s. Contacter :

Dre Myriam Audet, m.v.
ou Madame Josée Guillemette
Clinique vétérinaire du Vieux Village inc.
2850, chemin St-Roch Sud Sherbrooke J1N 2T3
T : 819 864-6924
C : myriam.audet@hotmail.com
C : guillemettejosee@hotmail.com
Web : www.vetvieuxvillage.com

Offre d'emploi St-Jérôme/Mirabel : Clinique vétérinaire Bellefeuille/Clinique vétérinaire St-Canut (ouverture novembre 2015).

Nous sommes à la recherche d'un médecin vétérinaire pour un poste permanent, temps plein ou partiel, en pratique des animaux de compagnie. Cliniques fraîchement rénovées. Rémunération selon expérience. Équipe dynamique où qualité de médecine et qualité de vie font bon ménage. Pour plus d'information, contacter :

Dr Martin Labelle, m.v.
ou Dre Véronique Sareault, m.v.
T : 450 565-0751

Située au Centre-du-Québec, la Clinique vétérinaire de l'Érable SENC, à Plessisville, est à la recherche d'un médecin vétérinaire dans le secteur des animaux de compagnie, pour combler un poste à temps partiel, avec possibilité de temps plein. Ce poste permettra de compléter notre duo de praticiens dans les petits animaux. Aucune garde de soir ou de fin de semaine n'est faite dans les petits animaux. Notre clinique a été construite en 2010. Vous pouvez consulter notre site Internet au www.cverable.com. La clinique est équipée d'un appareil de dentisterie, de radiographie numérique et d'un appareil à hématologie/biochimie. Nous sommes très sensibles au bien-être animal et l'utilisation d'analgésiques est prioritaire. Vous pourrez compter sur la présence de 3 techniciennes en santé animale pour vous appuyer dans votre quotidien. Une allocation est prévue pour chaque employé afin de faire de la formation continue. Sachez que notre équipe privilégie une ambiance stimulante et dynamique. De plus, les associés seront à l'écoute de vos besoins personnels et professionnels. Pour plus d'information, veuillez contacter :

Dre Mélanie Girardin, m.v.
T : 819 362-5786
C : melanie.girardin@cverable.com

L'Hôpital vétérinaire du Plateau, situé dans la région de l'Outaouais, au cœur de la Capitale-Nationale, est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour compléter son équipe de 4 médecins vétérinaires et 10 TSA. L'hôpital est équipé d'une radio numérique, d'un échographe, d'un analyseur sanguin et d'un laser chirurgical et thérapeutique. Pour plus de détails, n'hésitez pas à nous contacter et à visiter notre site web au : www.vetduplateau.com. Au plaisir de bientôt vous rencontrer. Contacter :

Dr Richard Wojciechowski, m.v.
T : 819 775-9958
C : vetduplateau@bellnet.ca

OFFRES D'EMPLOI – GRANDS ANIMAUX ET MIXTES

La Clinique vétérinaire de l'Estuaire recherche un médecin vétérinaire en pratique des grands animaux (principalement bovins laitiers) ou mixte. Équipe dynamique constituée de 9 médecins vétérinaires offrant les services suivants : hématologie/bio, écho, DSA, sysvet, transfert d'embryons et alimentation. Nous sommes situés dans la belle région du Bas-St-Laurent qui offre un éventail de services, d'activités et de loisirs. Si vous désirez des conditions avantageuses et une qualité de vie intéressante, contactez-nous :

Dr Martin Fournier, m.v.
T : 418 775-5321
T : 418 725-1317 (soir)
F : 418 775-2835

Vous voulez vous joindre à une équipe dynamique qui s'occupe activement de suivi de troupeau, de contrôle de la mammite, de confort et de transfert embryonnaire. Contactez-nous à la Clinique vétérinaire Centre-du-Québec inc. Nous sommes une équipe de 7 médecins vétérinaires et nous sommes à la recherche d'une personne supplémentaire. Nous faisons le suivi de troupeau assisté par DSA et échographie et le suivi de santé mammaire par pétrifilm. Nous avons aussi accès à la radiographie à la ferme. Nous offrons les services de récolte et d'implantation d'embryons.

Situés à 10 minutes de Drummondville, nous sommes au « Centre du Québec ». Nous vous offrons des conditions avantageuses et un cadre de travail stimulant. Il vous sera possible de développer vos passions. Un intérêt pour le transfert embryonnaire est un atout. Contacter :

Dre Nicole Ruest, m.v.
Dre Isabelle Veilleux, m.v.
Dre Line Simoneau, m.v.
Dr Jean-Yves Perreault, m.v.
Dr Louis Mills, m.v.
T : 819 336-5050

OFFRES D'EMPLOI – TSA

L'Hôpital vétérinaire du Haut-Richelieu, situé à Saint-Jean-sur-Richelieu, et la Clinique vétérinaire des Jardins de Napierville inc., située à Napierville en Montérégie, sont à la recherche d'un(e) TSA pour un poste à temps plein (30-40 heures et 1 samedi sur 3), partagé entre ces 2 établissements. L'équipe se compose actuellement de 3 médecins vétérinaires, d'une douzaine de TSA diplômées et d'une réceptionniste. Le taux horaire offert est en fonction de l'expérience et des compétences. Un régime d'assurance est également offert. Pour nous joindre ou envoyer votre CV, contacter :

Dre Josée Deslongchamps, m.v.
T : 450 348-0039
F : 450 348-2098
C : hvduhautrichelieu@bellnet.ca
Dr Mario Gamache, m.v.
T : 450 245-3925
F : 450 245-9628

La Clinique vétérinaire Centre-du-Québec inc. offre un poste de TSA, secteur grands animaux. La clinique principale est à Notre-Dame-du-Bon-Conseil et nous avons un laboratoire de transfert d'embryons à St-Liboire. Le candidat ou la candidate travaillera principalement dans le secteur de transfert d'embryons. Il (elle) assurera le support technique aux médecins vétérinaires lors des récoltes, congélation et toutes autres tâches relatives au transfert d'embryons, principalement dans les fermes laitières. Une connaissance des animaux de ferme serait un atout. Nous assurons la formation de pointe en transfert d'embryons. Le poste est à temps plein et disponible immédiatement. Faire parvenir votre curriculum vitae par la poste, en personne, par fax ou par courriel à :

Dr Jean-Yves Perreault, m.v.
Clinique vétérinaire Centre-du-Québec inc.
167, rue Notre-Dame Notre-Dame-du-Bon-Conseil QC J0C 1A0
F : 819 336-5051
C : jypiero@hotmail.com

AUTRES OFFRES D'EMPLOI

Le Cégep Vanier College recherche présentement à combler des postes d'enseignants en techniques de santé animale à temps partiel. Les qualifications requises sont : maîtrise ou l'équivalent, membre de l'OMVQ, bilingue et de l'expérience en enseignement serait un atout. Pour postuler, visitez le www.vaniercollege.qc.ca/human-resources/jobs avant le 28 août 2015, 17 h.

Un réseau vétérinaire est à la recherche d'un responsable de la nutrition clinique.

Une mauvaise alimentation est souvent la source de problèmes sérieux comme l'obésité, le diabète et les maladies des systèmes cardiovasculaires ou digestifs.

Le responsable de la nutrition clinique développe une stratégie ainsi qu'un plan d'action pour mettre en place un profil de recommandations à l'usage de cliniques vétérinaires. Le plan s'adresse aux divers intervenants des cliniques; des réceptionnistes aux médecins vétérinaires.

Le responsable de la nutrition clinique recommande des outils et peut, par la suite, former les équipes.

Besoins :

- Le responsable doit être apte à comprendre les enjeux des cliniques et à analyser les pistes d'amélioration;
- Il possède une connaissance de base de la nutrition animale et du milieu vétérinaire;
- Il se déplace dans la grande région métropolitaine pour rencontrer les équipes, autant pour la phase de développement que pour la formation des équipes;
- Autonome, il a une bonne présentation et une grande capacité d'adaptation.

Atouts :

- Bonne communication (idéalement en français et en anglais);
- Aptitudes pour la vente;
- Disponibilité :
septembre 2015 pour un contrat minimal de 6 mois à titre de consultant.

Communiquez avec :

Madame Michelle Laberge
Directrice des opérations
C : mlaberge@passionimo.ca

OFFRES DE SERVICE

Médecin vétérinaire de plus de 15 ans d'expérience offre ses services pour médecine et chirurgie dans la région de Québec. Intérêt pour la gestion/association. Temps plein ou temps partiel. Contacter :

C : kjvet@outlook.fr

RECHERCHE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

Clinique de Montréal, en pratique depuis plus de 20 ans, prépare la retraite d'un de ses médecins vétérinaires et recherche associé (praticien) à long terme, pour départ en douceur et très, très progressif. Stratégie de financement simple et sans mise de fonds. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 15-05**.

Invitation – Recherche d'un médecin vétérinaire qui désirerait ouvrir un établissement vétérinaire dans la municipalité de Kazabazua - MRC Vallée de la Gatineau - dans un complexe regroupant des commerces voués aux animaux.

Un grand complexe destiné aux animaux verra le jour au cours des prochaines semaines dans la municipalité de Kazabazua, située dans la MRC Vallée de la Gatineau, qui comprend 14 municipalités. Le bassin de population desservie est de 20 000 habitants en saison morte et de près de 40 000 en saison estivale. Présentement, seulement un bureau vétérinaire, à Maniwaki, ouvert occasionnellement, dessert tout le territoire. Dans le complexe, il y aura des commerces adjacents : un gîte pour animaux (gardiennage), une animalerie et un salon de toilettage. Un spa et un refuge (Société pour la protection des animaux) seront également érigés sur la propriété. De plus, un contrôleur animalier sera associé au commerce. Pour de plus amples informations, contacter :

Monsieur Daniel Lepage
T : 819 463-4390
C : daniel.lepage99@gmail.com

RECHERCHE CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

Recherchons clinique vétérinaire à vendre dans la grande région de Montréal. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 12-05**.

LES HÔPITAUX VÉTÉRINAIRES ANIMA-PLUS RECHERCHENT DES ÉTABLISSEMENTS VÉTÉRINAIRES À VENDRE PARTOUT AU QUÉBEC! Contacter :

Monsieur Mathieu Doyon
T : 514 979-2141
C : mdoyon@anima-plus.com

À VENDRE

Clinique vétérinaire Touraine, située au 2303, rue St-Louis, Gatineau. Clinique ayant 35 ans d'existence, excellente clientèle et bien située sur une avenue achalandée. Local vaste avec sous-sol pour clinique, vente de nourriture, laboratoire et enclos pour pension avec possibilité d'expansion. Local pour toilettage. Contacter :

Dr Gilles Lanthier, m.v.
T : 819 568-1444

Immeuble et pratique dans les petits animaux à vendre, sur la Rive-Nord de Montréal, dont l'emplacement est connu depuis trente ans pour services vétérinaires. Équipement médical récent. Intéressant pour un ou deux médecins vétérinaires, avec potentiel de croissance future. Prix raisonnable. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 14-03**.

Appareil à échographie sur base à roulettes, de marque GE Logiq P5, acheté en 2010. Entretien fait régulièrement et image de très bonne qualité, avec disque portable pour entreposage des données. Prix demandé : 25 000 \$ (valeur d'environ 50 000 \$). Contacter :

Dre Marie-Claude Labelle, m.v.
T : 450 622-3691

Clinique vétérinaire à vendre. Clinique vétérinaire bien établie, informatisée, bien équipée et clientèle fidèle. Loyer modique avec possibilité d'agrandissement. Prix négociable pour vendre. Cause : retraite. S'adresser à l'Ordre et demander la **cote 14-06**.

Clinique à vendre - Maison avec clinique au sous-sol, en place depuis 38 ans. Devenez propriétaire de votre maison et de votre entreprise; goûtez aux plaisirs et avantages de travailler chez soi et soyez votre propre patron tout en doublant votre salaire!

La Côte-Nord est une région exceptionnelle qui vous offre un environnement de vaste nature et une grande qualité de vie. Contacter :

Dr Jean-Guy Paquette, m.v.
255, Évangéline
Sept-Îles QC
T : 418 968-5841

À ne pas manquer! Clinique vétérinaire à vendre, située sur la Rive-Sud de Montréal et localisée sur une artère principale depuis 25 ans. Local avec vaste sous-sol avec beaucoup de potentiel. Bâtiment et aménagement intérieur en bon état. Clientèle toujours en expansion. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 14-07**.

Clinique vétérinaire à vendre, entièrement équipée, dans les Laurentides. Si intéressé, s'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 14-08**.

À vendre - Clinique vétérinaire pour petits animaux, établie depuis 30 ans, desservant une très bonne clientèle, avec maison attenante et vaste terrain de 2 acres. Située dans les Bois-Francs, une localisation unique avec vue magnifique, la clinique est entièrement équipée, incluant une salle de chirurgie, de dentisterie, labo complet et radiologie. Possibilité d'avenir pour 2 médecins vétérinaires! S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 15-04**.

Analyseurs de sang Vetabc Plus et Vetscan à vendre. Vetabc Plus : acheté en 2015, comme neuf, utilisé seulement quelques fois. Vetscan : quelques années d'utilisation, mais en très bon état! Prix demandé pour les deux : 25 000 \$, négociable. Contacter :

Dr Marc Quenneville, m.v.
T : 450 264-3790

Offre unique. Clinique vétérinaire pour petits animaux à vendre, dans la circonscription Bas-Richelieu-Nicolet. Localisée sur l'artère principale depuis 21 ans, informatisée et clientèle en progression. Pratique pour 1 ou 2 médecins vétérinaires, avec potentiel de croissance. Devenez votre propre patron et augmentez votre revenu. Cause : retraite. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 15-06**.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VENDRE OU À LOUER

MONTRÉAL (RIVE-SUD) - Superbe clinique pour animaux de compagnie, située dans un secteur huppé, très bien aménagée et très bien équipée, 2 230 pi² sur un seul niveau, deux salles de consultation. Idéal pour deux médecins vétérinaires. ABSOLUMENT À VOIR!

ESTRIE - Clinique pour petits animaux, située dans une localité en pleine expansion, établie depuis 25 ans, informatisée, clientèle stable et fidèle. TRÈS GRAND POTENTIEL. FAUT VOIR!

LAURENTIDES - Clinique vétérinaire pour petits animaux, bien équipée, aménagée au rez-de-chaussée d'une maison ancestrale, ayant beaucoup de cachet et située sur une artère principale d'une ville très active et très recherchée. Idéal pour amateurs de la nature, adeptes de plein air, sportifs et/ou pour y élever une famille en toute quiétude. ABSOLUMENT À VOIR!

Théo E. L'Espérance, ing.
Courtier immobilier agréé
TELL SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC.
Agence immobilière
T : 514 287-9200

AUTRES

Recherche un appareil à radiographie usagé (conventionnel ou numérique), en bon état. SVP, contactez :

Dre Michelle Marchand, m.v.
T : 450 532-3501
C : clinvetvalcourt@coopitel.qc.ca

CHANGER DES

VIES

UNE CHÈVRE
À LA FOIS

POUR CHAQUE TRANCHE D'ACHATS
DE 250 \$ DE CLAVASEPTIN®*,
VÉTOQUINOL OFFRIRA UNE CHÈVRE
AU PROJET *GOAT PASS-ON*.

Grâce à ce projet, *Vétérinaires sans frontières* offre
des chèvres et de la formation aux familles vulnérables
de petits villages près de Mbarara, en Ouganda.

CHAQUE
TRANCHE DE
250 \$

=



EN QUOI UNE CHÈVRE PEUT-ELLE AIDER?

Elle améliore l'alimentation et le statut socioéconomique,
facilite la responsabilisation des femmes au sein des familles,
et plus encore. **UNE CHÈVRE CHANGE DES VIES.**

Notre objectif est de collaborer avec *Vétérinaires sans
frontières* afin de donner 500 chèvres et d'aider les
communautés de Mbarara. **VOUS POUVEZ NOUS AIDER.**



VETERINARIANS
WITHOUT BORDERS

VÉTÉRINAIRES
SANS FRONTIÈRES

www.vetswithoutborders.ca

ACHETEZ CLAVASEPTIN® ET CONTRIBUEZ À LA TRANSFORMATION DES COMMUNAUTÉS!

* Ventes durant les mois d'août et de septembre 2015. Jusqu'à concurrence d'un don maximal de 25 000 \$.

Clavaseptin®

Comprimés à croquer d'amoxicilline/acide clavulanique

www.vetoquinol.ca



Vétoquinol  *Signe de Passion*



Préparez, exécutez, et
mesurez le succès de votre
campagne

Bien-être gériatrique

CDMV vous propose :

« un **système gériatrique** » axé
sur le **SAVOIR-FAIRE marketing**
et le **travail d'équipe**.

Visitez le **www.cdmv.com** et cliquez sur l'onglet
« Services d'affaires / Boîtes à outils marketing ».


cdmv
Distribution | Technologie | Boutique